

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONG ANDÀ 2023
RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Rapport Annuel Développement Durable 2023 est joint en annexe.



RAPPORTU À L'ANNU NANTU À U SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2023

RAPPORT ANNUEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Intruduzione Introduction	4
Acchisu 1. Luttà contru à u cambiamentu climaticu	9
Axe 1 – Lutter contre le changement climatique	9
1.1. Prumove u rinnovu energeticu di l'alloghji culletivi è individuali	9
Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels	9
1.2. Ammaistrà a dumanda d'energia è sustene u sviluppu di l'energie rinnuvevule	12
Maîtriser la demande en énergie et accompagner le développement des énergies renouvelables	12
1.3. Fà calà l'impronta ecologica di i casali d'insignamentu di a Culletività di Corsica	14
Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments d'enseignement de la Collectivité de Corse	14
1.4. Prumove l'intermudalità di i trasporti attraversu u sviluppu di i servizii ferruviarii	16
Favoriser l'intermodalité des transports par le développement des services ferroviaires	16
1.5. Sviluppà a mubilità attiva è elettrica	18
Développer la mobilité active et électrique	18
1.6. Rinnuvà i lumi publichi per riduce u frazu d'energia è a pulluzione luminosa	19
Rénover l'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie et les pollutions lumineuses	19
1.7. Migliurà l'efficienza energetica di i casali di a Culletività è di l'agenze è uffizii	20
Améliorer les performances énergétiques des bâtiments de la Collectivité et de ses agences et offices	20
Acchisu 2 – Prutege a biudiversità, l'ambienti è e risorse	23
Axe 2 – Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	23
2.1. Guaranti a cunfurmità sanitaria di a pruduzione di l'acqua beitothja in e cumune rurale	23
Garantir la conformité sanitaire de la production en eau potable dans les communes rurales	23
2.2. Prutege e risorse d'acque : L'azzione innuvativa di l'uffiziu idrolicu di a Corsica	25
Protéger la ressource en eau : l'action innovante de l'office hydraulique de la Corse	25
2.3. Prutege è valorizà l'ambienti naturali	26
Préserver et valoriser les milieux naturels	26
2.4. U retale d'osservazione di u liturale	32
Le réseau d'observation du littoral	32
2.5. A gestione di e panchine di posidonie nantu à e marine	35
La gestion des banquettes de posidonies sur les plages	35
2.6. Offre un'assistenza tecnica à e cumune è à l'EPCI pè a GEMAPI	37
Apporter une assistance technique aux communes et EPCI pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)	37
2.7. Mette in opera una pulitica sicurezza sanitaria esigente : l'azzione di i laboratorii	40
Mettre en œuvre une politique de sécurité sanitaire exigeante : l'action des laboratoires d'analyses	40
2.8. Gestisce a frequentazione di l'isula Lavezu	42
Gestion de la fréquentation de l'île Lavezu	42
2.9. Luttà contr'à e spezie esotiche vegetale è animale	45
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales	45
2.10. Mette in anda una strategia di cunservazione di i vegetali	47
Mettre en place une stratégie de conservation de la flore	47
2.11. Garantisce una vigilanza ecologica	48

Assurer une veille écologique.....	48
2.12. Studià l'ADN ambientale	50
Etudier l'ADN environnemental.....	50
2.13. Prutege u mare è sfruttà e so risorse in modu durevule	51
Protéger la mer et exploiter durablement ses ressources.....	51
U seguitu scentificu di a pesca d'asgiu in a RNBB.....	53
Le suivi scientifique de la pêche récréative dans la RNBB	53
2.14. Migliurà a cunniscenza di i flussi diversi di scarti	58
Améliorer la connaissance des différents flux de déchets	58
2.15. Prumove l'ecunomia circolare è riduce a pruduzione di rumenzule	59
Favoriser l'économie circulaire et réduire la production de déchets	59
Acchisu 3 – Rinfurzà a cuesione suciale, a sulidarità trà i territorii è trà e generazione	63
Axe 3 – Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations	63
3.1 Rinfurzà a pulitica à ghjuvure di a lingua corsa à via di un bislinguisimu	63
Renforcer les politiques en faveur de la langue corse vers un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme.....	63
3.2. Rinfurzà a presa in cunsiderazione di u sviluppu à longu andà in l'operazione rilative	66
Renforcer la prise en compte du développement durable dans les opérations d'acquisitions et de portage	66
3.3 Facilità l'accessu à u Fundariù è a l'Alloghju pè e famiglie	69
Favoriser l'accès au foncier et au logement des ménages.....	69
3.4 Mantene l'equilibriu trà i territorii per prumove l'accessu à a salute per tutti	69
Maintenir les équilibres des territoires pour favoriser un accès à la santé pour tous	69
3.5 Prumove l'azzione di furmazione in leia cun l'ambiente è u sviluppe à longu andà	70
Promouvoir les actions de formation liées à l'environnement et développement durable	70
3.6 Rinfurzà l'attrattività è u sustegnu à i territorii di l'internu è di a muntagna	71
Renforcer l'attractivité et le soutien aux territoires de l'intérieur et de la montagne.....	71
3.7 Migliurà u ritale stradale	73
Améliorer le réseau routier	73
3.8 Istitui un sustegnu multiprofessionale pè e famiglie vulnerèvule.....	74
Mettre en place un accompagnement pluri-professionnel auprès des familles vulnérables	74
Acchisu 4 – Aiutà u spannamentu di tutti l'essari umani	78
Axe 4 – Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains	78
4.1. Educà à u sviluppu à longu andà.....	78
Eduquer au développement durable	78
4.2. Sensibilizà à tutt'ognunu nantu à e quistione chi toccanu à l'eculugia è a u sviluppu à longu andà.....	82
Sensibiliser les individus aux problématiques de l'écologie et du développement durable	82
4.3. Facilità l'accessu à un accumpagnamentu per tutti i benefiziari di u Rivenutu di Sulidarità Attiva (RSA)	84
Permettre l'accès à un accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA	84
4.4. Facilità u ritornu à l'impiegugrazia à l'accumpagnamentu.....	85

Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement	85
4.5. Migliura l'identificazione, l'accolta è l'assistenza à e donne vittime di violenze	90
Mieux repérer, accueillir et prendre en charge les femmes victimes de violences	90
4.6. Invechjà bè in casa soia	90
Bien vieillir chez soi	90
4.7. Sustene è prumove l'azzione pè a prutezzione di i zitelli	91
Soutenir et favoriser les actions pour la protection de l'enfance	91
4.8. Migliurà l'accessu à l'impiegnu di i publichi più scantati	93
Améliorer l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés	93
4.9. Adattà l'urrganizazione di u travagliu : a generalizazione di u teletravagliu à a Culletività	94
Adapter les modes d'organisation du travail : la généralisation du télétravail à la Collectivité.....	94
Acchisu 5 – Sviluppà un'ecunomia durevule è sulidaria	99
Axe 5 – Développer une économie durable et solidaire	99
5.1. Prumove un'agricultura durevule è di vicinanza	99
Promouvoir une agriculture durable et de proximité	99
5.2. Prumove pratiche turistiche chi rispettinu l'ambiente.....	112
Promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement	112
5.3. Guidà l'azzione ecunomica à via di e transizione eculogiche è suciale di l'impresu	115
Orienter l'action économique vers les transitions écologique et sociale des entreprises	115
5.4. Sustene a pulitica di u travagliu è di l'impiegnu in Corsica	117
5.5. Prumove i prugetti sinematugrafichi è audiuvisivi chi rispettanu l'ambiente	118
5.6. Sviluppà l'ecunomia sociale è sulidaria in Corsica	122
5.7. Sviluppà una cumanda publica chi sia un mutore di e transizione è prumovi.....	126
l'accessu di l'impresu lucale.....	126
Développer une commande publique motrice des transitions et favorisant l'accès	126
des entreprises locales.....	126
Comment la Collectivité de Corse contribue-t-elle aux objectifs de développement durable ?	131

Intruduzione Introduction

C'est l'article L4425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit le cadre du rapport annuel de développement durable :

« Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret ».

Le présent rapport rend compte des actions les plus significatives de développement durable réalisées au sein de la Collectivité de Corse en 2023. Les actions recensées dans ce rapport ne sont pas exhaustives. Il a été demandé en effet aux services de présenter les principales actions nouvelles mises en place en 2023.

Il se décline autour des 5 finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique ;
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Développer une économie durable et solidaire.

Pour chacun des axes, il rend compte à la fois :

- Des politiques conduites par la collectivité qui contribuent au développement durable du territoire ;
- Des actions mises en œuvre dans la gestion et le fonctionnement interne pour tendre vers l'exemplarité et agir de manière plus responsable.

Enfin, pour faciliter la lecture de ce document, celui-ci dispose d'un double sommaire :

- Le premier, classique, liste les parties et sous-parties de ce document et en indique les numéros de page ;
- Le second, dans une approche développement durable et mise en lumière des actions de la Collectivité, liste pour chaque objectif de développement durable les actions menées et renvoie également aux numéros de page (sommaire situé à la fin du rapport).

A contribuzione di i programmi europei per accimà i scopi di u sviluppu à longu andà

La contribution des programmes européens pour l'atteinte des objectifs de développement durable

Les politiques de l'Union européenne (UE) ont pour objectif de favoriser la croissance et l'emploi dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, pour faire face à la crise et aux grands défis de l'UE. Cette stratégie européenne, signée en 2010, vise une croissance « intelligente, durable et inclusive » et fixe des objectifs en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté ou encore de climat.

Dans le cadre de l'élaboration des programmes européens¹, les autorités de gestion sont ainsi tenues d'établir une évaluation environnementale stratégique (EES) afin de s'assurer de l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux.

En particulier, le programme européen FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 approuvé par la Commission européenne le 2 décembre 2022 a été élaboré en tenant compte des incidences environnementales. Un objectif stratégique intitulé « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques » est dédié aux questionnements environnementaux et est décliné en interventions régionales sur lesquels les porteurs de projets peuvent déposer des projets.

De plus, dans la mise en œuvre du programme, des mesures d'accompagnement et de suivi sont prises afin d'assurer le suivi de l'EES. En complément, dans le cadre du plan de relance de l'UE, les programmes sont orientés de manière à faire appliquer le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » dit DNSH. Ainsi, les projets qui seront programmés au titre du PO FEDER-FSE+2021-2027 feront l'objet d'une analyse de tout préjudice important selon les critères environnementaux couverts par la réglementation.

En outre, le plan d'évaluation du programme européen prévoit d'évaluer l'impact du FEDER au travers de la mise en œuvre des opérations dédiées aux thématiques climat, énergie, environnement.

Parallèlement au FEDER, le FEADER dédié à l'agriculture met en œuvre des mesures dédiées au développement durable. Ainsi, le plan d'évaluation du PSN approuvé le 31 août 2022 prévoit de mener des évaluations portant sur les objectifs environnementaux et climatiques en analysant notamment :

- Les pratiques culturales et pratiques d'élevage,
- L'évolution des émissions de GES,
- L'évolution de la production durable d'énergie issue de l'agriculture et la sylviculture.

¹ A noter que les programmes 2014-2020 FEDER-FSE et FEADER sont encore en cours de mise en œuvre.

Au titre de l'année 2023, on dénombre 17 opérations programmées au titre du PO FEDER-FSE 2014-2020 sur les thématiques numériques, mobilité durable, risques naturels et cohésion sociale en lien avec les objectifs de développement durable.

A titre d'exemple, il s'agit du financement de travaux afin de lutter contre le risque inondation dans la ville d'Aiacciu, des travaux d'accessibilité des gares ferroviaires en Balagne, d'acquisition de bus propres, de la réalisation d'un réseau de chaleur et de climatisation alimenté par une centrale hydro-hybride pour une résidence éco tourisme à Sotta, de la création d'une base de données cartographique d'un Mode d'Occupation des Sols de la Corse (MOS), acquisition de matériel informatique et d'équipements de communication réseaux et WIFI ou encore création d'une restauration scolaire et d'une extension de l'école A.B. Defendini à Bastia.

Au titre du PDRC, il convient de souligner que 63% des crédits dédiés à la mise en œuvre du programme sont fléchés au titre du principe de non-régression environnementale.

On dénombre 245 opérations programmées en 2023 en lien avec les objectifs de développement durable pour les mesures dédiées aux investissements agricoles liés à la mise en valeur de l'espace agricole dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles, au développement des zones forestières et d'amélioration de la viabilité des forêts ou encore des investissements publics dans les zones naturelles, les sites Natura 2000 et les zones à haute valeur naturelle.

En outre, le FEADER prévoit des mesures dédiées à l'agriculture biologique au travers de deux types d'opérations, de compenser les surcoûts et le manque à gagner qu'entraîne le mode de production en Agriculture Biologique : la conversion (insuffisamment pris en charge par le marché) et le maintien. Pour la période 2014-2022 on comptabilise plus de 500 dossiers programmés.

In fine, les mesures surfaciques liées aux engagements agroenvironnementaux et climatiques (MAEC) et les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques ICHN représentent la part la plus importante de l'enveloppe FEADER et permettent de restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie².

Pour finir, la Collectivité de Corse a présenté une accréditation au programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes » avec comme ligne directrice la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse. Elle a été accréditée en janvier 2022. Il s'agit de la seule collectivité à avoir été accréditée et à bénéficier à ce titre d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la mise en place de ses activités de mobilité intra-européenne.

Outre la formation des agents et des acteurs de l'ESS, l'objectif est d'encourager sur la nouvelle programmation européenne une autre façon d'entreprendre et de poursuivre une démarche éthique et opérationnelle qui renforce les valeurs de service public de proximité, la localisation d'une économie vertueuse et la garantie d'une meilleure cohésion sociale. La mobilité internationale et la coopération européenne par l'échange de bonnes pratiques sont des atouts majeurs pour répondre aux nombreux défis auxquels la Corse est confrontée.

3 thématiques occupant 2 années de la programmation ont été identifiées comme objets de futures coopérations :

- L'économie circulaire 2022-2024 ;

² Pour en savoir plus : [Les résumés citoyens - Europa Corsica](#)

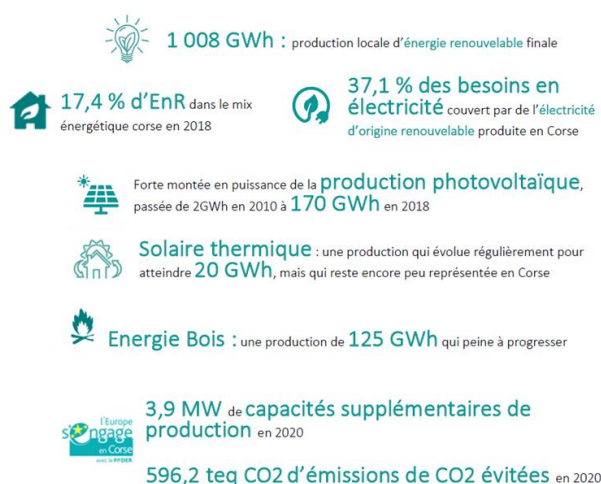
- La redynamisation du rural 2024-2026 ;
- L'application des sciences comportementales à la gestion des flux touristiques 2026-2028.

Bilan des évaluations d'impacts du PO FEDER-FSE 2014-2020 :

Ces évaluations ont été réalisées entre le second semestre 2020 et le premier semestre 2023. L'intégralité de ces évaluations est consultable sur le site www.europa.corsica dont voici une synthèse des thématiques liées directement au développement durable :

Energie

3 typologies d'actions ont été conduites en matière d'énergie :



Source : AUE – 2018- Synergie (FEDER – Oct 2020)

Tout d'abord, en matière **d'énergie renouvelable**, le FEDER a ciblé plusieurs secteurs tels que la biomasse, le solaire et l'hydraulique.

Les réalisations sont en nombre limité compte tenu de la complexité et de la lourdeur administrative de ce type d'opération mais on souligne l'émergence d'une nouvelle technologie : l'hydromaréthermie, un procédé innovant d'utilisation des courants marins pour la production d'énergie.

Ensuite, en matière **d'efficacité énergétique des logements**, le FEDER a permis :

- De réduire la consommation d'énergie dans les logements sociaux ;
- De contribuer à la réduction de la précarité énergétique et d'améliorer la qualité de vie.



Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des

bâtiments de 7 428 MWh avec le FEDER en 2020

Pour finir, en matière **de rénovation de l'éclairage public** communal, le FEDER a permis la rénovation de plus de 60 000 points lumineux et de 3 300 armoires de commande pour moderniser l'éclairage public et réduire les coûts communaux en matière d'éclairage et d'énergie.

Mobilité durable

Cette thématique vise à augmenter l'utilisation des transports collectifs et des modes individuels durables dans les zones urbaines d'Ajaccio et de Bastia ainsi que dans les zones couvertes par une stratégie territoriale intégrée.

La contribution positive du FEDER a permis la création d'une nouvelle offre de transport faible en émissions pour les citoyens avec :

- L'acquisition de 6 navettes électriques dans la ville de Portivechju à usage gratuit avec plus de 50 000 usagés en période estivale.
- Mais il a aussi permis le soutien de projets de voies vertes pour promouvoir les modes de transports doux et un meilleur accès aux villes :
 - D'Ajaccio, route des Sanguinaires ;
 - De Bastia avec le Spassimare et l'Aldilonda.

Risques naturels

- Il y a une triple ambition en matière de gestion des risques naturels :
 - Des travaux d'aménagements,
 - Des études de risques,
 - Des actions de sensibilisation.

Grâce au soutien du FEDER, des mesures ont été prises face aux trois risques suivants :

- Concernant la gestion du risque d'inondation on peut souligner :
 - Une hausse du nombre de citoyens protégés en zone inondable ;
 - Un renforcement des zones urbaines à risque d'Ajaccio et Bastia.
- Concernant l'érosion du littoral le FEDER a permis :
 - Une connaissance renforcée des fonds marins bordant l'île via des relevés scientifiques ;
 - L'analyse de 17 sites du littoral insulaire.
- Pour finir, au titre des risques de santé liés à l'amiante, le FEDER a permis :
 - La conception d'une cartographie des zones amiantifères ;
 - L'amélioration des connaissances pour les acteurs à risque sur l'amiante naturelle ;
 - A 48 communes de bénéficier de cette cartographie amiantifère.



3 TRI (Ajaccio, Grand-Bastia et Marana)
1 PAPI labellisé (Ajaccio)
1 PAPI d'intention (Grand-Bastia)



5 projets sur le risque **inondation**
2 projets sur le risque **érosion**
1 projet sur le risque **amiante**

Acchisu 1. Luttà contru à u cambiamentu climaticu

Axe 1 – Lutter contre le changement climatique

Les objectifs nationaux et globaux de lutte contre le changement climatique ne peuvent être atteints sans l'action et l'implication de tous et en particulier celle des collectivités, qui s'engagent au plus près des réalités.

1.1. Prumove u rinnovu energeticu di l'alloghji cullettivi è individuali

Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels

Agence de référence pour la transition énergétique et l'aménagement durable de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans ces domaines.

Une de ses missions vise à sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à 2050 fixé par le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et les actions qui en découlent, tel que prévu dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Adopté le 20 décembre 2013 par l'Assemblée de Corse, le SRCAE de Corse prévoit de s'appuyer sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique (2/3) des consommations d'énergie
- L'augmentation (1/3) de la production à partir d'énergies renouvelables vers le 100%.

Pour atteindre cet objectif, la PPE adoptée le 29 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse et révisée en mars 2023 prévoit notamment de réduire la consommation générale en réalisant +200% sur les gains en efficacité énergétique. Le projet de PPE définit un scénario « SRCAE compatible » dont les grandes trajectoires de rénovation et d'investissements font notamment apparaître une forte montée en puissance des rénovations globales performantes des logements avec un objectif BBC réno.

La PPE intègre également dans ses objectifs un volet « précarité énergétique » afin de répondre aux difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes face aux charges énergétiques croissantes, en cohérence avec le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 2016.

La PPE révisée adoptée par l'Assemblée de Corse en mars 2023, fixe un objectif à atteindre en 2028 par rapport à 2018 de + 600 GWhs de maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Pour cela la PPE révisée prévoit que l'AUE soit l'opérateur pour la mise en œuvre des actions de MDE.

La rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels permettra la réduction des consommations énergétiques de l'ensemble des ménages et en particulier ceux se trouvant en situation de précarité. La mise en œuvre du plan de rénovation constitue une réponse adaptée à des factures énergétiques élevées. Elle s'accompagnera également d'une amélioration conséquente du confort de vie, puisqu'afin de limiter le coût important des factures d'énergie de nombreux ménages se privent de chauffage.

Les services de l'AUE accompagnent notamment les bailleurs sociaux et les bâtiments tertiaires au travers d'appels à projets, et les ménages au travers du dispositif ORELI en

mobilisant pour l'ensemble de ces cibles des financements FEDER, CPER, CdC et CSPE (Contribution de Service Public de l'Energie via le cadre territorial de compensation).

À la suite du lancement des appels à projets en 2022 clos en avril 2023, les bailleurs publics et privés ainsi que plusieurs communes ont présenté des projets de qualité, principalement sur la thématique rénovation. Certains de ces projets sont d'ores et déjà finalisés, d'autres en cours de réalisation ou d'instruction.

Pour les particuliers, le nouveau parcours ORELI a proposé de manière coordonnée :

- Un accompagnement des ménages sur l'ensemble de leurs besoins liés à la rénovation énergétique, qu'il s'agisse de rénovations BBC, BBC-compatibles ou partielles.
- Des aides financières plus incitatives et performantes : jusqu' à 30 000 € cumulables avec tous les autres dispositifs tels que, Ma Prime Renov' Sérénité, Ma prime Renov'.
- Une palette complète de services destinés aux propriétaires de maisons individuelles et des conseils aux occupants locataires.
- Un guichet unique avec une plateforme téléphonique régionale
- Une assistance opérationnelle renforcée et déployée efficacement dans tous les bassins de vie de Corse avec la mobilisation d'un réseau d'experts sur l'ensemble du territoire.

En 2023, l'AUE a déployé le programme **SEIZE**, financé dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie et porté par EcoCO2. Il vise à sensibiliser aux économies d'énergies les entreprises et collectivités.

Il comprend 4 actions gratuites :

- Des ateliers de formation pour présenter le mix énergétique, les enjeux, la notion de MDE et les écogestes ;
- L'installation de kit de capteurs relevant la consommation électrique, ainsi que le confort thermique ;
- L'orientation vers les dispositifs d'aides à la MDE présents sur le territoire ;
- Une visite dans les locaux du bénéficiaire afin de déterminer ses possibilités d'actions.

Dans le but d'être le plus efficace possible, l'AUE a conventionné des partenariats avec le CAUE de Corse et la CCI pour qu'ils puissent dans leur domaine de compétence participer au déploiement du programme. Des animateurs régionaux ont été recrutés en décembre 2023 pour déployer les actions du programme sur les territoires.

Depuis 2022, l'AUE, coordinateur du groupement ORETEP (Outil de Rénovation du Tertiaire Public), en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Communauté de Communes Ile Rousse Balagne (CCIRB), la Communauté de Communes Sud Corse et le Parc Naturel Régional de Corse, a été lauréate de l'appel à projets **SEQUOIA 3** du programme ACTEE.

Les travaux engagés ont permis de structurer l'activité du réseau au sein des membres du groupement. Cette action coordonnée a permis la mise en place d'un premier travail d'inventaire des bâtiments publics tertiaires, via une sensibilisation des communes et des visites sur sites, ainsi que de poser une méthodologie de travail commune, avec la réalisation d'audits énergétiques.

En décembre 2023, l'AUE, en partenariat avec la CCIRB et en accord avec les membres du réseau ORETEP, a candidaté à la session 2 du fonds Chêne, nouveau programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), afin de poursuivre la démarche engagée, de renforcer l'accompagnement de l'ensemble des collectivités de l'île, dans leur programme de rénovation énergétique afin de mettre en œuvre un plan pour la massification de la rénovation énergétique du parc tertiaire public, conformément aux objectifs de la PPE de Corse.

D'autres Etablissements Publics de Coopération intercommunale ainsi que la Collectivité de Corse pourront également contribuer à ce programme, dans une logique d'essaimage et de massification, qui se traduira notamment dans le cadre des différentes sessions du Fonds CHENE jusqu'en 2026.



Financement de la réalisation de 4 logements sociaux à Bastelica (OPH Corse du Sud)

Les résultats sont significatifs :

- 1 359 logements sociaux ont été rénovés ou sont en cours de réalisation pour une surface totale de 119 159 m² et environ 13,2 M€ de dépenses totales. Cela correspond à 21 057 MWh/an d'énergie primaire économisés et à 12 027 t_{eq}CO₂/an évités.
- Concernant les maisons individuelles via le dispositif ORELI, en 2023, 115 maisons ont été rénovées et 178 projets sont en cours de réalisation, dont environ 50% éligibles à l'ANAH (ménages modestes et très modestes).
- En ce qui concerne l'axe tertiaire public, 2 projets BBC rénovation ont été déposés pour une surface cumulée de 1 200 m² et près de 2M€ de dépenses totales.
- Concernant le programme Seize :
 - 110 entreprises/collectivités sensibilisées lors d'ateliers
 - 70 entreprises/collectivités équipées de kit-capteurs
 - 65 entreprises/collectivités orientées vers des dispositifs d'aide
 - 10 entreprises/collectivités ayant bénéficiées d'une visite énergie
- Concernant SEQUOIA :
 - Création d'un réseau d'économes de flux et de référents techniques, dénommé ORETEP,

- Sensibilisation des communes à la rénovation de leurs bâtiments tertiaires,
- Approfondissement de l'inventaire des bâtiments tertiaires publics,
- Une cinquantaine d'audits énergétiques de bâtiments tertiaires ont été initiés

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

2 projets de rénovation de bâtiments publics tertiaires déposés dans le cadre des AAP ;

1 359 logements sociaux avec un niveau BBC rénovation ont été rénovés ou sont en cours de réalisation ;

109 maisons rénovées et 158 projets en cours de réalisation ;

La rénovation énergétique globale permet une diminution moyenne de la facture énergétique d'environ 3 000 € par an, par ménage pour les maisons individuelle ;

Une cinquantaine d'audits énergétiques de bâtiments tertiaires initiés dans le cadre de SEQUOIA 3

1.2. Ammaistrà a dumanda d'energia è sustene u sviluppu di l'energie rinnuvellevule

Maîtriser la demande en énergie et accompagner le développement des énergies renouvelables

Une des missions de l'AUE vise à sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à 2050 fixé par le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et les actions qui en découlent tel que prévu dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Les différentes contractualisations permettent à l'AUE et ses partenaires de doter l'île de dispositifs opérationnels d'accompagnement, financiers et techniques, des projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

L'objectif final étant d'atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui prévoient :

- l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 62% en 2028
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 36%
- la rénovation de la totalité du parc d'éclairage public
- une baisse des consommations du secteur tertiaire de 23%
- une baisse des consommations du secteur résidentiel de 18%

L'AUE a élaboré un « Guide des aides » comprenant tous les soutiens aux actions en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Adopté par l'Assemblée de Corse en 2016 et régulièrement actualisé pour répondre aux besoins de la Corse, il repose sur plusieurs sources de financement distinctes et complémentaires :

- Les crédits du PO-FEDER (Programme Opérationnel - Fonds Européen de Développement Régional) : Ces crédits visent à soutenir les actions qui permettent d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale et de

réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics.

- Les crédits de la Collectivité de Corse se rattachant au CPER (Contrat de Plan Etat-Région) : Il s'agit de soutenir les opérations visant à créer les conditions nécessaires à la croissance ou à l'émergence des filières, aux études de faisabilité, aux opérations exemplaires portées par des entreprises ou des collectivités, aux réseaux et relais qui permettent la diffusion d'une information gratuite et de qualité aux particuliers.
- Les crédits de la Collectivité de Corse : Ces aides sont attribuées aux particuliers, entreprises et collectivités pour soutenir l'achat de VAE (Vélos à Assistance Électrique), les projets de rénovation des maisons individuelles, les CESI (Chauffe-eau solaire individuel), et l'ensemble des actions EnR-MDE pour les collectivités et professionnels.

Dans ce cadre, l'AUE assure également un rôle d'information et de conseil sur les dispositifs d'aides, mais aussi d'assistance technique aux porteurs de projets.

Les résultats :

- Adoption par l'Assemblée de Corse du projet de PPE révisée sur la période 2019-2028
- 129 projets accompagnés
- 1 172 MWh économisés par an

Perspectives/axes d'amélioration :

- Renforcement de l'assistance opérationnelle apportée par l'AUE ;
- Animation des filières EnR et MDE
- Renforcement d'une approche transversale entre services ;
- Signature de la Charte de l'éclairage public et extérieur de la Corse ;
- Candidature de la Corse aux labels « Villes et villages étoilés » et « Réserve Internationale Ciel Etoilé ».

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

Bilan Mobilité : 44 dossiers VAE (+17 p/r 2022) et 2 études financées à hauteur de 57 846 € pour un investissement total de 145 114 €.

Ces opérations ont permis d'économiser 19,1 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 14,3 teqCO₂/an.

Bilan ENR thermiques :

- Bois énergie : 2 opérations (idem 2022) et 2 études financées à hauteur de 183 889 € pour un investissement total de 236 736 € ;
- Solaire thermique : 7 opérations (-13 p/r 2022) et 3 études financées à hauteur de 183 975 € pour un investissement total de 290 500 €. La surface totale de panneaux solaire thermique installée est de 242 m² qui permettent de produire 115 MWh d'énergie thermique ;
- Thèmes précurseurs : 1 opération et 1 étude financée à hauteur de 301 000 € (dont 67 800 € d'aide Agir Plus et 176 220 € d'aide ADEME) pour un investissement total de 573 200 €. Ces opérations ont permis de produire 559 MWh/an (+329 MWh p/r 2022) de chaleur finale et de réduire les émissions de 360,1 teqCO₂/an (+223 teq CO₂ p/r 2022).

Bilan ENR électriques :

- Hydroélectricité : 2 études financées (+1 p/r 2022) à hauteur de 59 868 € pour un investissement total de 85 525 €.

Bilan Efficacité énergétique électrique :

- Éclairage public : 11 opérations (+8 p/r 2022) et 18 études financées à hauteur de 2 691 362 € (dont 976 022€ d'aides de la CdC, 1 312 249 € d'aide Agir Plus et 266 399 € d'aide Fond Vert) pour un investissement total de 3 535 487 € ;
- Bâtiment neuf : 2 études financées à hauteur de 29 860 € pour un investissement total de 37 325 € ;
- Rénovation : 31 études financées à hauteur de 522 349 € (dont 34 700 € d'aide SEQUOIA) pour un investissement total de 729 366 €.

Ces opérations permettront d'économiser 1 172 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 892,4 t_{eq}CO₂/an.

Bilan Aides Particuliers

- VAE : 633 particuliers aidés en 2023 à hauteur de 278 869 € pour un investissement total de 1 216 207 €. Au total, depuis le début du dispositif, 5 217 VAE ont été financés ;
- CESI : 70 particuliers aidés en 2023 à hauteur de 89 450 € pour un investissement total de 375 506 €. La surface totale des capteurs est de 274 m² et permettent de produire 123 GWh/an d'énergie thermique ;
- ORELI : 96 études en cours ; 69 opérations en cours financées à hauteur de 1 265 000 € pour un investissement total de 3 243 244 € ; 109 opérations terminées financées à hauteur de 868 006 € pour un investissement total de 6 507 540 €.

1.3. Fà calà l'impronta ecologica di i casali d'insignamentu di a Cullettività di Corsica

Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments d'enseignement de la Collectivité de Corse

La Cullettività di Corsica est responsable d'un patrimoine immobilier important comprenant notamment 45 collèges et lycées soit environ 150 bâtiments.

La Direction des infrastructures d'enseignement souhaite disposer d'un outil d'aide à la décision et d'un Plan Pluriannuel d'Investissements sur le second semestre de l'année 2023, afin de piloter sa stratégie patrimoniale à court, moyen et long terme.

Ce plan d'actions permettra de répondre à la fois aux enjeux de performance énergétique soumis par le décret tertiaire mais aussi aux problématiques de vétusté et vieillissement naturel de ses bâtiments, pour réaliser les bonnes actions de maintenance au bon moment, au bon endroit.

Objectifs :

- Centraliser et uniformiser la connaissance du patrimoine énergétique afin d'exploiter vos données ;

- Calculer les années de références ;
- Cartographier la vétusté, la performance énergétique et le niveau de risque à date des bâtiments ;
- Disposer d'indicateurs et scénarios de maintenance permettant de piloter la performance énergétique et la vétusté ;
- Challenger et adapter dans le temps les orientations stratégiques et les orientations budgétaires ;
- Disposer d'indicateurs permettant de communiquer et arbitrer plus facilement et objectivement les besoins.

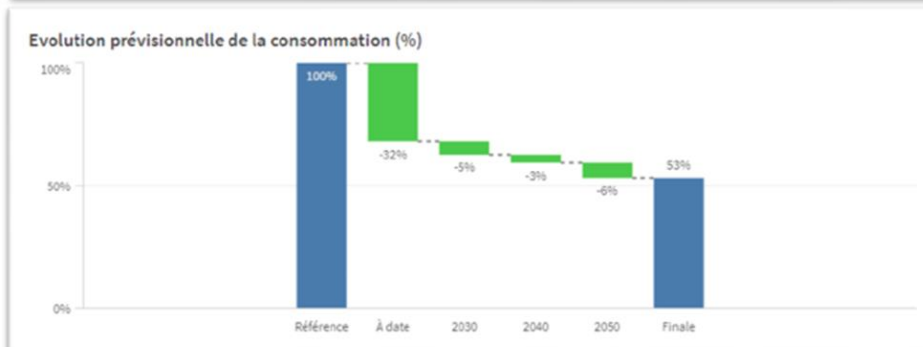
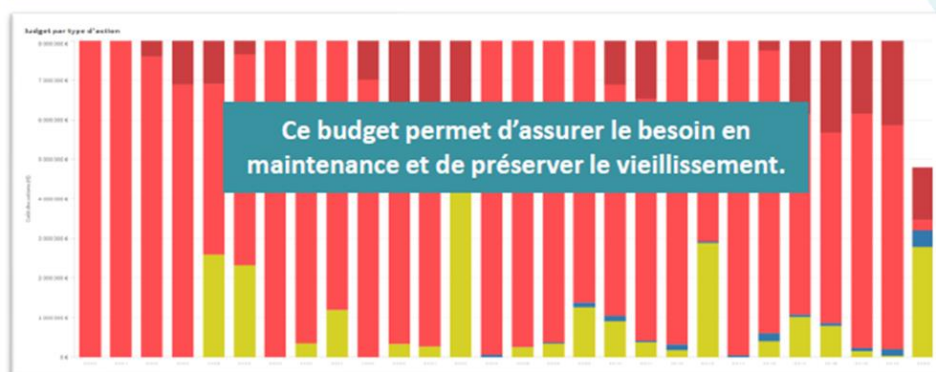
A cet effet, 4 scénarios d'évaluation du coût d'amélioration des performances énergétiques de l'ensemble du patrimoine bâti des EPLE de Corse ont été envisagés :

- Scénario avec gain énergétique maximaliste
- Scénario Décret Tertiaire sans contrainte budgétaire
- Scénario Décret Tertiaire avec contrainte budgétaire de 8 M€ / an
- Scénario Décret Tertiaire avec contrainte budgétaire de 6 M€ / an

Chiffres et résultats 2023

Nombre de sites	Nombre de bâtiments	Nombre de composants	Surface Globale (m ²)
45	164	1 466	324 347 m ²

Coût des actions (€)	Coût des actions énergétiques (€)	Economies énergétiques (€...)	Economies énergétiques to...
220 801 905 €	172 015 204 €	980 985	47%
Base : Année de référence (DT)			



U rinnovu di e caldaghje di i stabilimenti sculari

La rénovation des chaudières des établissements scolaires

Dans le cadre du Plan d'Amélioration des Performances Energétiques (PAPE) voté par l'Assemblée de Corse, la Collectivité de Corse procède à des travaux de rénovation de chaudières existantes et d'installation de nouvelles chaudières biomasses dans ses établissements scolaires.

L'objectif poursuivi est l'abandon de l'énergie fossile (en particulier le fioul) au profit d'énergies renouvelables, en l'occurrence la biomasse.

En 2023, trois collèges ont fait l'objet d'études de renouvellement de chaudières biomasse installées il y a trente ans.

- Collège de BALEONE
- Collège Albert FERRACCI (BUNIFAZIU)
- Collège Henri TOMASI (PENTA DI CASINCA)

L'objectif est une diminution de 30% de la consommation du matériau biomasse. Ces opérations seront suivies d'opérations d'amélioration énergétique du bâti (pour les EPLE équipés de chaufferie fioul ou gaz).

Ciffri essenziali/Chiffres clés :

9 EPLE de Corse sont maintenant équipés de chaufferie biomasse comme la cité scolaire du Fium'orbu ci-après :



1.4. Prumove l'intermodalità di i trasporti attraversu u sviluppu di i servizii ferruviarri **Favoriser l'intermodalité des transports par le développement des services ferroviaires**

L'action relève de la politique de développement des infrastructures et services de transport ferroviaire en vue de favoriser les échanges internes sur l'ensemble de la Corse.

Elle s'inscrit plus largement dans la politique d'intermodalité de la Collectivité de Corse, visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de transports terrestres intérieures

(routiers et ferroviaires) afin d'offrir une alternative au transport individuel par des services adaptés à la demande et aux différents territoires.

L'action vise plus particulièrement à :

- L'amélioration de l'accueil des voyageurs avec la modernisation des gares et des haltes du réseau,
- La modernisation de l'infrastructure
- L'augmentation de l'offre, notamment sur le périurbain avec l'extension de la commande centralisée pour voie unique (CCVU) et la réalisation de points de croisements
- Le déploiement du système d'information voyageurs.

La fréquentation et l'offre mesurées en 2023 dépassent les chiffres de l'année 2022.

Les investissements en cours permettent de surcroît de respecter les programmations inscrites au titre du PEI4, CPER, FEDER.

	Exemple de la réalisation du point de croisement du RICANTU dans le cadre du programme CCVU (CDC)		Exemple de la réalisation du point de croisement de BASSANESE dans le cadre du programme CCVU (CDC)
	Nouveau quai de MEZANA dans le cadre du programme CCVU (CDC)		Exemple de rénovation de bâtiments avec la gare de CALDANICCIA (CDC)
	Travaux d'ALACCIU gare (CFC)		Travaux de passage à niveau (PN) (CFC)

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Offre : Environ 1 000 000 km

Fréquentation : Environ 1 300 000 voyageurs

Crédits mobilisés : en fonctionnement 28 M€ et en investissement 22 M€

1.5. Sviluppo a mobilità attiva e elettrica

Développer la mobilité active et électrique

Les transports représentent 52% de la consommation énergétique globale sur le territoire. Ce secteur, principale source de dépendance aux énergies fossiles, a donc été identifié en priorité par la PPE pour atteindre l'autonomie énergétique.

Etant donné que 1 actif insulaire sur 2 vit à moins de 5Km de son lieu de travail, et que le trajet moyen constaté en Corse est de 10Km pour une durée de 21 minutes, l'objectif poursuivi consiste notamment à développer une politique en faveur de la mobilité active (marche, vélo, etc.) et de la mobilité électrique en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Maîtrise des déplacements notamment au travers de documents de planification de la mobilité (territoires, employeurs)
- Report modal vers les modes actifs (Marche, Vélo) et les transports en commun
- Meilleure utilisation de l'existant via notamment le co-voiturage et l'écoconduite
- Amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules
- Transition vers la mobilité électrique et hydrogène.

Dans ce cadre l'AUE apporte un soutien technique et financier notamment, aux schémas des liaisons douces et voies vertes, à la mise en œuvre d'itinéraires et services cyclables (location, vélo-école, stationnement, abri, etc.).

De plus, l'AUE anime et déploie depuis 2016 un dispositif d'aide à l'achat de Vélos à assistance électrique qui rencontre un engouement certain auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Enfin, un appel à projets à des destinations des EPCI a été lancé pour définir des programmes cohérents d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques pour l'ensemble des cibles publiques et privées afin de mailler le territoire d'un réseau adapté à ses besoins.

Afin d'encourager l'évolution des pratiques en matière de mobilité, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse octroie une aide à l'achat pour les Vélos à Assistance Électrique (VAE) à destination des particuliers, des collectivités et des entreprises. Au total, depuis la mise en place du dispositif (fin 2016), plus de 5173 particuliers et 142 entreprises/collectivités ont pu bénéficier du soutien de l'AUE. Au total, cela représente fin 2023, 5538 VAE soutenus et en service.

Dans le même temps, l'agence a soutenu financièrement en 2023 la réalisation de 2 études d'aménagement pour un montant de subvention total s'élevant à 35.540€. La première est une étude de pacification de trafic et de valorisation des mobilités douces, alors que la seconde est une étude pour la réalisation d'une voie douce.

L'AUE est également service instructeur pour le compte de la Collectivité de Corse au titre du PO Feder et du React EU. Sur la seule année 2023, l'agence a instruit 7 dossiers :

- Un dossier pour l'extension de la CCVU (Commande centralisée de voie unique) à l'ensemble du réseau de chemins de fer de Corse ;
- Un dossier pour la gare de Calvi ;
- Un dossier pour la gare de L'Isula ;
- Un dossier pour la gare du Ricantu ;
- Un dossier pour le regroupement de 3 haltes ferroviaires du Grand Bastia ;
- Un dossier pour la réalisation de la voie verte d'Asprettu ;
- Un dossier pour la réalisation d'une voie verte à Bunifaziu.

Enfin, l'agence a lancé en novembre 2023 un appel à projet AAP IRVE à destination des communautés de communes pour élaborer un schéma de déploiement opérationnel des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2023 :

Dispositif d'aide à l'achat de VAE :

- 633 particuliers et 28 VAE pour les entreprises et collectivités en 2023.
- Depuis 2016 : 5173 particuliers et 365 VAE pour les entreprises et collectivités
- + de 289 000€ de subvention sur 2023
- 68 % des particuliers ont achetés un VAE grâce au caractère incitatif de l'aide

Aide aux collectivités pour la réalisation d'études : 35 540 €



1.6. Rinnuvà i lumi publichi per riduce u frazu d'energia è a pulluzione luminosa Rénover l'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie et les pollutions lumineuses

La rénovation de l'éclairage public participe de la réussite de cet objectif. En la matière, l'ambition affichée par la PPE sur la période 2016-2018 était la rénovation de près de 30 000 point lumineux sur les 70 000 du parc.

L'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse en général et pour les communes en particulier. Il constitue une des premières sources de nuisances lumineuses et représente 30 à 50% de la facture énergétique communale. La PPE révisée adoptée par l'Assemblée de Corse en avril 2023 prévoit de rénover la totalité des 70 000 points lumineux de la Corse.

A la suite du diagnostic réalisé par l'AUE révélant un potentiel de rénovation de plus de 70 000 points lumineux et une facture communale de l'éclairage public estimée à 4,5 M d'euros /an, le lancement d'un appel à projets (AAP) a été décidé.

L'AAP lancé par l'AUE et ses partenaires pour soutenir et inciter les opérations de rénovations exemplaires dans une démarche « Eclairer juste » prévoit des exigences claires et précises pour garantir des économies d'énergie et financières à hauteur de 70% pour les

communes. Ainsi afin d'accompagner les décideurs dans leurs questionnements face à tout projet d'éclairage public, une Charte de l'éclairage public et extérieur de la Corse est élaborée par l'AUE en partenariat avec l'Agence du Tourisme de la Corse, l'Etat, EDF, les associations des maires de Corse, les syndicats d'énergie, le Parc Naturel Régional de Corse, de l'ANPCEN, du club ajaccien des amateurs d'astronomie et du Groupe Chiroptères Corse.

L'éclairage étant aussi un des véhicules de l'image d'un territoire, une opération de rénovation réussie sera pour la Corse un outil formidable de mise en valeur. Il s'agit d'un projet très ambitieux et d'une ampleur inédite qui permettra à la Corse d'envisager une labélisation de « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».



Rénovation de l'éclairage public sur la commune d'Aïacciu

RESULTATS :

Bilan des études : 226 communes ont lancé des études, contre 212 en 2022

- 15 études sont en cours
- 211 études ont été finalisées

Bilan des travaux : 201 communes sont en phase travaux, contre 160 en 2022

- 57 chantiers de rénovation sont en cours ou prochainement lancés
- 144 chantiers de rénovation ont été finalisés

Ainsi :

- 70 000 points lumineux à rénover, 43 500 rénovés ou en cours de rénovation dont 2585 en 2023
- 201 communes ont répondu à l'Appel à Projets dont 11 en 2023

Ce qui permet :

- 78% d'économie d'énergie en moyenne
- Un gain moyen de 390 kWh par point lumineux par an
- Coût total des rénovations : 55,7 M€ dont 34,6M€ d'aides
- 16,9 GWhs d'énergie finale économisée
- 13 000 tonnes de CO2 évitées

1.7. Migliurà l'efficienza energetica di i casali di a Cullettività è di l'agenze è uffizii *Améliorer les performances énergétiques des bâtiments de la Collectivité et de ses agences et offices*

Au cours de l'année 2023, la direction de la gestion de l'entretien et du suivi des bâtiments a poursuivi le relamping ou relampage des bâtiments administratifs, opération qui consiste à renouveler aussi bien le parc d'éclairage intérieur et qu'extérieur pour réaliser des économies d'énergie. Il s'agit d'un processus de modernisation du système d'éclairage.

A ce jour, pratiquement tous les sites dont la Collectivité est propriétaire sont équipés d'éclairage de type LED.

Ont également été entreprises des actions permettant l'amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment en remplaçant les menuiseries vieillissantes par des menuiseries double vitrage.

Le double vitrage permet d'améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment en réduisant les pertes de chaleur, en minimisant la condensation et en atténuant les bruits extérieurs. Cela se traduit par une consommation d'énergie moindre pour le chauffage et la climatisation, et un confort accru pour les occupants.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Les opérations significatives (pour un montant investi en 2023 de 120 000 €) concernent le Foyer Notre Dame à Aiacciu ; La Maison de services publics à Calvi ; la direction des routes à Casatorra

En ce qui concerne **l'Office hydraulique de la Corse et l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse**, un permis de construire a été déposé pour construire une centrale photovoltaïque en toiture et en ombrière de parking sur le bâtiment du siège. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt consistant en l'implantation de centrales photovoltaïques sur les parkings et toits du siège de l'Office de l'Équipement Hydraulique de Corse et de l'ODARC, qui est ainsi le maître d'ouvrage du projet.

Cet AMI lancé au mois de juillet 2022, s'inscrivait comme expliqué par le maître d'ouvrage dans le contexte suivant :

- Cadre européen : Paquet Climat-Énergie objectifs 2030
- Cadre national : Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte
- Cadre territorial : Objectif ambitieux de la PPE pour 2050, l'autonomie énergétique de la Corse.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- S'inscrire dans la démarche de transition énergétique en conformité avec les objectifs environnementaux de la Collectivité de Corse.
- Valoriser son foncier ainsi que celui dont la concession lui est octroyé par la Collectivité de Corse (Toitures de bâtiments administratifs ou techniques, parking, plans d'eau et microcentrales hydroélectriques).



Ce premier AMI a été remporté par la société CORSICA ENERGIA. Il permet une production de 643,95 MWh/an.

En 2024 seront lancés des AMI concernant l'ensemble du foncier bâti et non bâti de la concession de l'OEHC ainsi qu'une prospective pour le lancement de constructions de centrales photovoltaïques flottantes et de production d'électricité issue de la micro-hydraulique.

Effets induits par le projet :

Productible annuel estimé : 643,95 MWh/an

Performance économique du projet pour l'OEHC et l'ODARC : 425 000 € sur 25 ans.

Enfin, on peut citer la **rénovation énergétique et labellisation en BBC de la cinémathèque de Corse (espace Jean-Paul de Rocca-Serra à Portivechju).**

L'espace Jean-Paul de Rocca Serra, abritant la Cinémathèque de Corse, le Centre culturel communal et différents espaces partagés, fait actuellement l'objet d'une rénovation énergétique lourde. Cette rénovation et les travaux qui l'accompagnent sont en partie subventionnés par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et à une prime EdF/CdC dans le cadre du programme en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie.

Au niveau du calendrier, la maîtrise d'œuvre désignée en septembre 2020 a réalisé une étude préalable aux travaux qui ont débuté en décembre 2021, pour une durée totale de 18 mois (livraison du bâtiment prévue en juin-juillet 2023).

Acchisu 2 – Prutege a biudiversità, l'ambienti è e risorse

Axe 2 – Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

La Corse est indéniablement un territoire riche en biodiversité, qu'elle soit terrestre, aquatique ou marine, minérale, végétale ou animale. La Collectivité de Corse est consciente de l'enjeu que représente la préservation de la biodiversité et du rôle qu'elle joue dans la qualité de vie, l'attractivité sociale, culturelle et économique de l'île.

2.1. Guaranti a cunfurmità sanitaria di a pruduzione di l'acqua beitoghja in e cumune rurale

Garantir la conformité sanitaire de la production en eau potable dans les communes rurales

Richesse à mettre en valeur et ressource à préserver, la gestion de l'eau représente un enjeu majeur, conditionné par des contraintes fortes. En Corse, le poids croissant des activités économiques, touristiques et agricoles, mais aussi l'augmentation de la population résidente et estivale, ont un impact peut-être plus important qu'ailleurs. Les constats sont clairs : ils évoquent le tarissement probable de la ressource et une aggravation du risque sécheresse et inondations.

L'accord-cadre relatif au 11^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau a été signé en septembre 2019. Il fixe les modalités de partenariat entre l'Agence de l'eau et notre Collectivité pour les six ans à venir avec une enveloppe prévisionnelle dédiée à la Corse de 75 millions d'euros pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux.

En Corse, la solidarité en faveur des nombreux territoires ruraux insulaires défavorisés et le plan de bassin d'adaptation au changement climatique concentrent les priorités d'intervention.

Les bénéficiaires au titre de ce programme de la Collectivité de Corse sont les communes, leurs groupements et les EPCI compétents dans le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement.

Il est en effet nécessaire d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, tout en tenant compte de l'impact du changement climatique. De plus, l'Assemblée de Corse a voté, en date du 22 décembre 2020 par délibération n°20/229AC, une affectation d'un million d'euros au sein du programme 3144 afin de financer des opérations ponctuelles participant à garantir la conformité sanitaire de la production en eau potable dans les communes rurales.

Au vu du succès de cette opération, la Collectivité de Corse a pérennisé ce type de financement via le vote du 25 novembre 2022 (délibération n°22/174 AC) qui approuve le règlement des aides dans le domaine de l'eau et qui instaure deux appels à projets (gestion patrimoniale et régularisation de la ressource en eau).

Il conviendra également de renforcer les liens et d'assurer une meilleure coordination avec d'autres politiques portées par la Collectivité de Corse, essentiellement le Comité de Massif et à la marge avec les opérations financées au titre de la dotation quinquennale.

Au cours de l'année 2023, 5 rapports d'affectation ont été soumis au Conseil exécutif de Corse :

- Individualisation des aides en relation avec l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11ème programme d'un montant de 2 558 073 € concernant 22 opérations portées par 19 collectivités, CE du 11 avril 2023,
- Réinscription des aides d'un montant de 3 014 967,75 € concernant 29 opérations portées par 16 collectivités, CE du 21 avril 2023,
- Individualisation des aides en relation avec l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11ème programme d'un montant de 497 443 € concernant 5 opérations portées par 5 collectivités, CE du 11 juillet 2023,
- Réinscription des aides d'un montant de 1 399 594,16 € concernant 19 opérations portées par 10 collectivités, CE du 11 juillet 2023,
- Individualisation des aides dans le cadre du plan relance d'un montant de 278 482 € concernant 7 opérations portées par 10 collectivités, CE du 11 juillet 2023.

Pour 2023 :

Montant réinscription : 4 414 561,91 €

Montant individualisation 11ème programme d'intervention : 3 055 516 €

Montant plan relance : 278 482 €

Montant mandatement 2023 (CPI) : 8 115 879,18 €

Guaranti a sicurezza di e risorse idriche pè i rughjoni muntagnoli

La sécurisation des ressources en eau pour les territoires de montagne

Il ne peut être toléré que des territoires intérieurs entiers et encore nombreux n'aient pas d'eau destinée à la consommation humaine ou aient des problèmes lourds de ressources en eau.

Cette situation est révélatrice d'une fracture qui ne peut être admise à l'heure du développement durable, d'un tourisme qui se veut étalé dans le temps et l'espace, de la stratégie de valorisation d'une agriculture productive, de la reconquête des territoires de montagne.

L'action du SADPM (Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne) a pour objectif, dans une démarche de convergence des politiques et de mutualisation des moyens pour un meilleur financement des projets, d'apporter une contribution additionnelle et déterminante à la réalisation des investissements en faveur de l'adduction en eau potable et de l'assainissement pour les territoires de montagne.

En favorisant la complémentarité des dispositifs d'aides, le Comité de Massif a permis à plusieurs petites communes de s'inscrire dans une démarche de régularisation de leurs ressources en eau et de rationalisation de leurs investissements

Ciffri essenziali/ Chiffres clés :

Sur cette thématique, l'intervention du fonds montagne s'est élevée à 920 562 € et a porté sur 13 opérations d'investissement et 3 de fonctionnement représentant un montant total de projets de 1 497 438,05 €.

2.2. Prutege e risorse d'acque : L'azzione innuvativa di l'uffiziu idrolicu di a Corsica Protéger la ressource en eau : l'action innovante de l'office hydraulique de la Corse

Mise en œuvre d'une politique infrastructurelle en conformité avec les objectifs de développement durable

Pour augmenter le volume de stockage disponible sur l'île, l'OEHC a engagé une stratégie infrastructurelle en conformité avec le SDAGE ainsi qu'avec les principes de développement durable. En effet, les rehausses d'ouvrages existants sont priorisées car elles minimisent l'impact environnemental et favorisent l'acceptabilité sociale.

De plus, les études, notamment environnementales, sont raccourcies comparées à celles liées à la réalisation de nouveaux ouvrages.

Mise en œuvre d'actions en faveur des économies d'eau

L'OEHC a engagé un programme d'amélioration de l'efficacité des rendements des réseaux hydrauliques incluant une série de mesures visant l'augmentation des rendements sur plusieurs secteurs : le remplacement des points de comptage de technologie obsolète, la sectorisation améliorée du réseau d'eau brute notamment de la Plaine Orientale à des fins de gestion plus fine du rendement sur une zone très large et très dense et le renouvellement de certains de ses réseaux fuyards.

Mise en œuvre de la station de pompage turbinage innovante de Teppe Rosse

Deux stations de pompage sont présentes sur le site de Teppe Rosse :

- La station dite de Teppe Rosse I (TP1) construite en même temps que le barrage (1964) et désormais désaffectée.
- La station dite de Teppe Rosse II (TP2) construite en 1996 qui a remplacé fonctionnellement la précédente, tout en augmentant les capacités de desserte.

Les travaux projetés concernent la reconfiguration complète de la station de pompage dite de Teppe Rosse I en y ajoutant une nouvelle fonctionnalité de turbinage au remplissage.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Cet ouvrage permettra donc en distribution (période estivale) d'optimiser et de sécuriser le déploiement des réserves de Teppe Rosse et Bacciana et au remplissage (période hivernale)
- Il permettra une valorisation énergétique du remplissage gravitaire des barrages de Teppe Rosse et Bacciana,
- Éviter la perte d'énergie gravitaire dans un limiteur de pression au remplissage des ouvrages

La nouvelle fonctionnalité de turbinage au remplissage :

Il s'agit de procéder au turbinage du remplissage des deux réserves, de Teppe Rosse et Bacciana, à partir de la prise du Fium'orbu via le DN 700mm Sud en provenance d'Alzitone.

L'équipement devra préserver un niveau de pression satisfaisant sur le réseau se traduisant par le maintien d'une piézométrie de 95m NGF à proximité du site de Teppe Rosse. Ce critère en termes de piézométrie correspond d'après les simulations à un débit de remplissage de l'ordre de 600 l/s. La mise en place des systèmes de vannes précédemment définis permettra le remplissage des réserves par leur fond et non en surverse ce qui permettra de maximiser la hauteur de chute (contre pression en sortie de turbine égale à la hauteur effective du plan

d'eau dont le volume est reconstitué, et non hauteur de la crête de l'ouvrage faisant l'objet du remplissage).

Concernant le remplissage de Bacciana, la chute nette médiane sera de $95 - 51 = 44$ m, la cote 51m NGF correspondant à la hauteur moyenne du plan d'eau lors de la phase de remplissage. Concernant le remplissage de Teppe Rosse la chute nette médiane sera de $95 - 30.5 = 64.5$ m, la cote 30.5m NGF correspondant à la hauteur moyenne du plan d'eau lors de la phase de remplissage.

Il s'agit donc de mettre en place un dispositif de turbinage en ligne pour une chute variant entre 44 et 65 mètres pour un débit d'équipement de 600 l/s. Le productible annuel pour le site sera de l'ordre de 600 000 kWh pour une puissance hydraulique maximale de l'ordre de 400 kW.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

Nouvelle station de pompage d'une capacité de 700 l/s avec HMT de 145m NGF.

Coût total de la station de pompage et turbinage : 4,150 M€ dont 70 % financés par l'État au titre du PTIC et 30% par l'OEHC/CdC

Le site de Teppe Rosse avec ses 2 stations sera en capacité :

- . De mobiliser en période estivale le volume total des deux réserves du site soit 6.6 Mm3 (desserte spécifique par Teppe Rosse avec complément mobilisé pour l'alimentation de Casaperta), contre 3.6 Mm3 actuellement (desserte du secteur sans alimenter la station de Casaperta) soit une augmentation de 83% du volume total pompé en une saison,
- . De produire annuellement 600 000 kWh pour une puissance hydraulique maximale de l'ordre de 400 kW.

2.3. Prutege è valurizà l'ambienti naturali

Préserver et valoriser les milieux naturels

La Collectivité de Corse (CdC) est compétente pour la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. Cette politique a pour objet de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon certains principes.

La politique en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) contribue au développement durable en conciliant activités économiques (sports de pleine nature, agriculture durable, pêche traditionnelle etc.), culturels (découverte du patrimoine), sociales (bienfait des paysages) et éducatives (actions d'éducation à l'environnement et au développement durable) avec la préservation des milieux. Elle permet grâce à la maîtrise du foncier et par des actions de gestion, de concilier usages avec objectifs de préservation. Enfin, par l'instauration de zones de préemption au titre des ENS, elle contribue à préserver certains espaces des spéculations immobilières.

Le **schéma territorial des espaces naturels sensibles** (STENS) qui verra son achèvement en avril 2024, a pour objectif de fixer les orientations à moyen et long terme en matière de définition d'une stratégie foncière en tenant compte des enjeux de préservation. Celui-ci permettra de mettre en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement des sites, d'optimisation et de planification de la gestion en conciliant usages et préservation du patrimoine et des paysages. L'état des lieux de la politique ENS, la caractérisation d'un ENS et la proposition de 20 zones d'intervention pour le classement en ENS dans le cadre du STENS ont été réalisés en 2023.

1) La protection et la valorisation du patrimoine :

La CdC œuvre à la préservation des habitats naturels sensibles et protégés par des actions de gestion, d'aménagement, de surveillance et de suivis écologiques. Les actions mises en œuvre sont diverses :

- La gestion de près de 26 000 hectares d'espaces naturels sensibles terrestres et maritimes (propriétés du Conservatoire du littoral et de la collectivité) ;
- Actions d'entretien des espaces (sentiers, petit patrimoine bâti principalement), maintien en bon état de systèmes écologiques fragiles comptant nombre d'espèces protégées ;
- Suivi de la fréquentation des sites soumis à une forte pression comme l'Agriate ou Rocca Pina et des sites périurbains (Ricantu, Lido de la Marana, Revelata...) ; missions de police de l'environnement.

Quelques exemples :

Focus : Travaux de réhabilitation des aires de stationnement du Lido de La Marana. La CdC gestionnaire a engagé un programme de travaux afin de restaurer les aménagements réalisés par le Conservatoire du littoral aujourd'hui dégradés. Ces aménagements ont fait l'objet d'un projet paysager intégrant la préservation des espèces et du paysage. La restauration des aires de stationnements est indispensable à l'organisation de l'accueil du public et à sa canalisation. Les travaux permettent en outre de garantir la sécurité des biens et des personnes.



Avant travaux



Après travaux



Focus : Ouverture du grau d'Urbinu et de Palu par une dragueuse amphibie. Afin de maintenir une continuité avec la mer garantissant le bon fonctionnement de l'écosystème lagunaire, la CdC intervient en entretenant mécaniquement les embouchures des différents étangs de la plaine orientale (propriété du Conservatoire du littoral). Cette année, à titre expérimental, la CdC a fait intervenir une dragueuse amphibie permettant une action rapide et efficace.

Focus : Inauguration de la piste de Saleccia.

Le Président du Conseil exécutif de Corse, la Présidente du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral, la Directrice du Conservatoire du littoral, le Maire de Santu Petru di Tenda et le sous-préfet de Calvi, ont inauguré, le vendredi 21 juillet 2023, les travaux d'aménagement pour l'organisation de l'accès du public à la plage de Saleccia, en présence des partenaires et élus du territoire.

Cette opération, portée en co-maîtrise d'ouvrage par le Conservatoire du littoral et la commune de Santu Petru di Tenda, avec le soutien financier et opérationnel de la Collectivité de Corse, gestionnaire du site, s'inscrit pleinement dans la politique plus large de gestion et de sécurisation de la fréquentation des sites naturels sensibles, que mènent conjointement la Collectivité de Corse, le Conservatoire du littoral, l'Office de l'environnement de la Corse et le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Ce projet, dont le coût total s'élève à 3,22 millions d'euros, cofinancé par la Collectivité de Corse (1,7 M€), la commune de Santu Petru di Tenda (565 127 €), le Conservatoire du littoral avec le concours de France Relance (485 409 €) et l'Etat (495 095 €), comprend :

- Le déplacement de l'entrée dans un lieu sécurisé pour y aménager un point d'accueil pour informer le public et percevoir une redevance ;
- La requalification technique et paysagère de la piste sur 12 km afin d'améliorer son état et faciliter son entretien régulier ;
- L'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement de 120 places en arrière de la plage de Saleccia, d'un nouveau sentier d'accès à la plage et d'une halte équestre ;
- L'installation d'équipements de sécurité contre l'incendie le long de la piste (zones de regroupement, points d'eau et signalisation) ;
- La réhabilitation d'un ancien sentier communal de 11 km entre la RD 81 et le littoral pour offrir aux piétons un parcours patrimonial éloigné des véhicules ;
- L'instauration d'une éco-redevance de stationnement perçue à l'entrée de la piste pour couvrir les frais de gestion et d'accueil et assurer l'entretien de la piste, du sentier et des équipements de sécurité. A terme, ce dispositif permettra de réguler le nombre de véhicules empruntant la piste selon la capacité de stationnement. La gestion des espaces de stationnement et d'accueil étant déléguée à la commune.
- Des actions de police de l'environnement conjointes seront menées par les agents de la CdC avec les services de gendarmerie, de l'OFB, du Parc Naturel Marin du Cap Corse afin de relever les infractions les plus significatives.



- La gestion d'espaces protégés : Actions de préservation et étude de la Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia. Les actions concernant le suivi de la qualité du plan



Collaboration avec l'Université de Nîmes, diagnostic ONF sur les arbres du lido de la Marana et formation SAGIR

d'eau se sont également poursuivies avec une surveillance particulière du milieu notamment avec le contexte très fort de changement climatique. 2023, a vu le développement de collaborations universitaires, scientifiques et techniques avec en particulier : l'appui logistique aux études et suivis sur le crabe bleu menées par Stella Mare et l'OEC ; la collaboration avec l'Université de Nîmes sur les flux de polluants du canal du Fort, la réalisation par l'ONF d'un diagnostic dendrologique des arbres du lido de la marana à des fins de sécurisation de la route et l'intervention de la cellule élagage des forestiers sapeurs ; la formation de l'OFB dans le cadre du SAGIR pour la surveillance notamment de la grippe aviaire.

Focus : Suivis ornithologiques. Depuis 2020, une station de baguage a été mise en place sur la réserve naturelle de l'étang de Biguglia. Celle-ci permet grâce à des protocoles nationaux, de suivre la phénologie migratoire et le séjour des espèces sur le site reconnu comme zone d'importance internationale pour les oiseaux d'eau. Ainsi, plus de **27 000 oiseaux ont été capturés et 20 785 bagués**. La Collectivité accueille également des apprentis bagueurs en formation venus de toute la France.

En hivernage, plus de 20 000 oiseaux ont été recensés lors du comptage Wetlands. Ce recensement a permis de mettre en lumière que l'étang de Biguglia se classe dans le **top 10 national** des sites les plus fréquentés pour **9 espèces** et à la **1^{ère} place** pour le **fuligule milouin**. Deux hareldes boréales ont fréquenté la lagune ce qui est une observation très rare.



Harelde boréale (©De Barros Araujo) ; Fauvette épervière et panure à moustaches

La gestion des espaces protégés, à l'instar des autres espaces naturels, passe également par des actions d'aménagement et de dépollution (déchets issus des activités anthropiques) et de surveillance en collaboration avec les services de police de l'environnement.

- l'animation de 6 sites Natura 2000 dans le Pumont pour la mise en œuvre des actions prévues aux « DOCOB ».

Focus : la charte Natura 2000 pour le site FR9402012 « Capo di Fenu » situé sur les communes d'Aiacciu et de Villanova (1 485 ha) a été signée par les socio-professionnels du site fin 2023. Pour rappel, celle-ci a pour objet de mieux organiser la gestion des plages entre les différents acteurs et partenaires. Elle est également un outil pédagogique et de communication élaboré à l'attention des socio-professionnels et du grand public.

Focus : Participation de la CdC à la protection et le suivi de la ponte d'une tortue caouanne sur la plage de Capu di Fenu.



- l'appui financier et technique aux communes ou intercommunalités gestionnaires de Grands Sites (Conca d'Oru et Iles Sanguinaires – Pointe de la Parata) ou porteurs de projets d'OGS (Bunifaziu...) ou d'aménagements de sites classés en ENS en propre ou propriétés du Conservatoire du littoral.

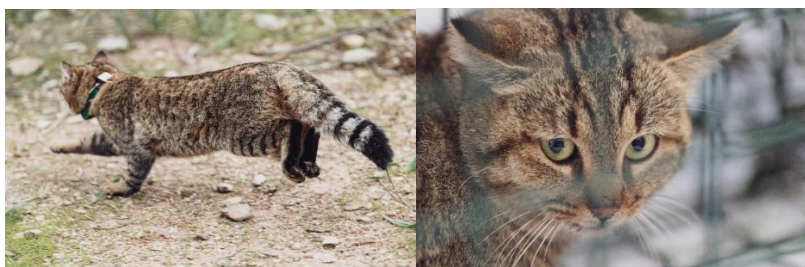
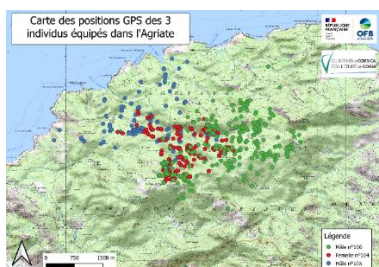
Participation au fonctionnement et à l'investissement des structures gestionnaires des grands sites.

Focus : engagement de la collectivité après du gestionnaire dans le cadre du renouvellement du label grand site pour une durée de 6 ans.

- Etudes scientifiques et travaux de restauration écologique et d'aménagements en Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Focus : Etude de fréquentation. Le préalable de la gestion des flux étant l'appréciation fiable de la fréquentation de chaque site au niveau temporel et spatial, la CdC gestionnaire des sites du Conservatoire du littoral a souhaité disposer d'un état des lieux global en matière de fréquentation estivale sur les sites de Tamarone, Mucchiatana et Ostriconi. Une étude de fréquentation dans le cadre d'une prestation de service a été réalisée en 2023 qui s'est appuyée sur des observations, des enquêtes de terrain et des données d'écocompteurs positionnés à des points stratégiques.

Focus : Participation de la CdC aux opérations de captures et de suivis « di u ghjattu-volpe », chat forestier de Corse. Depuis 2010, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé un programme de recherche scientifique en Corse afin d'étudier l'évolution des chats forestiers. La CdC y participe depuis 2020 en soutien logistique et opérationnel. De novembre 2020 à mars 2021, quatre sites de capture équipés de pièges photographiques et de cages pièges ont été installés sur le site de l'Agriate. Trois chats forestiers et un chat forestier hybride ont été identifiés. Après deux années d'efforts, une première capture a été réalisée en 2022. Au cours de la saison 2022-2023, trois individus (2 mâles et 1 femelle) ont été équipés de colliers GPS. Ce partenariat va être poursuivi sur 3 ans afin de mieux connaître le comportement de l'espèce sur le territoire de l'Agriate par la signature d'une convention en 2024.



Focus : Etudes de suivis des étangs de la plaine orientale (sites Natura 2000). La CdC, gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral dont les étangs de Palu et d'Urbinu et animatrice des sites Natura 2000 sur ces terrains, a souhaité, afin de mieux appréhender le fonctionnement écologique des étangs de Palu et Urbinu et de faciliter leur gestion, poursuivre ou initier un certain nombre de suivis scientifiques sur la « qualité des eaux » en 2023. Ces suivis sont notamment complémentaires des programmes menés sur les masses d'eau de transition au titre de la Directive Cadre sur l'Eau et aideront à l'appréciation de l'état de conservation de Palu en tant qu'habitat d'intérêt communautaire « lagune côtière » à l'échelle des sites Natura 2000. Sur chaque étang, des sondes à enregistrement en continu ont également été installées pour compléter ces mesures et un suivi des nutriments de la colonne d'eau a été effectué de façon bimestrielle, pour une période d'un an (juillet 2022 à juillet 2023). En parallèle, des échelles limnimétriques ont été installées et nivellées pour le suivi des niveaux d'eau. Un suivi de zones humides du Cap Corse (marais de Macinaghju, lagune de Barcaghju) est également en cours de mise en place.

- Compensation de l'artificialisation des sols :

Production d'avis environnementaux concernant les biens soumis au droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles mentionnés dans les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) réceptionnées par la Collectivité de Corse. Ces avis ont pour objectif d'éclairer les décisions de la Collectivité de Corse en matière d'acquisition foncière pour la mise en œuvre de la politique des ENS à l'échelle de la Corse. Au cours de l'année 2023, les avis environnementaux concernant ces DIA en espaces naturels sensibles ont concerné **61 parcelles** réparties sur 9 communes différentes, soit **21 DIA** représentant environ **171 ha**.

2) Sensibilisation au développement durable à l'école et grand public

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation environnementale et de valorisation des espaces naturels sensibles à destination des scolaires et du « grand public ». Dans ce cadre, **7 824 personnes** ont bénéficié en 2023 de sorties en milieux naturels. A savoir, **4 764 scolaires** et **3 060 visiteurs** « grand public » ont participé à des animations pédagogiques. La mise en place de 8 manifestations à thème de niveau national et international ont permis de sensibiliser **2 458 visiteurs** (soit 581 de plus qu'en 2022).

Certaines actions « grand public » ont été menées en **partenariat avec 9 communes du Cismonte** et des offices de tourisme intercommunaux (OTI) et des centres intercommunaux d'action sociale (CIAS).

Parmi les actions :

- Réalisation d'un **catalogue Sorties nature en Corse 2023/2024**, à la découverte de 29 sites d'exception à destination du grand public (soit 9 nouvelles sorties de plus qu'en 2022).
- Création d'un **catalogue 2023/2024** d'animations gratuites pour les scolaires hors Trophées du Développement Durable (TDD).

Ces 2 catalogues sont en ligne sur le site de la Collectivité de Corse :

- https://www.isula.corsica/Surtite-a-meza-natura-in-Corsica_a4309.html
- https://www.isula.corsica/docs/animations_environnement_CdC_2023-2024.pdf

- **Mise en place d'un partenariat avec les Accompagnateurs de Moyenne Montagne (AMM)** afin d'offrir à divers publics un programme d'actions d'éducation environnementale, renforcé d'octobre à juin, pendant les congés scolaires, les week-ends et les jours fériés.



Couverture du catalogue Sorties nature en Corse 2023/2024 « grand public » et carte des 29 sites du catalogue Sorties nature en Corse « grand public ».



Sorties « grand public » en pirogue sur le site de Mucchiatana (Venzolasca) et sur le Stabiacciu (Portivechju) et ateliers scolaires sur la biodiversité.

2.4. U retale d'osservazione di u liturale Le réseau d'observation du littoral

Les premiers suivis du trait de côte ont été initiés par l'OEC et le BRGM en 1999. Ce réseau a évolué au fil des années et l'expérience acquise a permis d'être reconnu au niveau national. Les données que la Collectivité peut fournir sont reprises dans les documents stratégiques nationaux.

Le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) a pour objectifs :

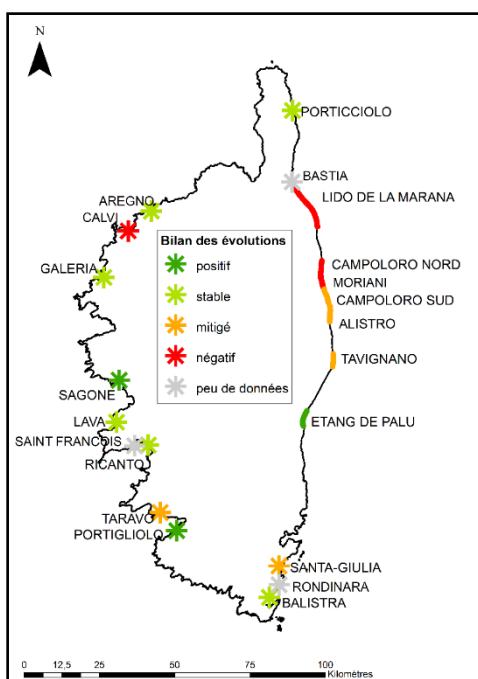
- D'être un outil de suivi du littoral : il a pour mission de valoriser et de compléter les informations existantes sur le littoral, de caractériser les évolutions des systèmes côtiers, d'évaluer les vitesses de recul du trait de côte, mais également la dynamique des morphologies sous-marines qui constituent le stock sédimentaire disponible. Cet outil a pour but de permettre à l'ensemble des acteurs d'évaluer l'état du littoral mais aussi les politiques de gestion mises en place. Ce suivi a également pour objectif de diffuser une information cohérente à un large public, facilitée par la mise en ligne du portail internet du ROL.

- D'être un outil de mutualisation et d'organisation de l'information : le réseau de suivi œuvre pour mutualiser les efforts de connaissance et d'acquisition de données d'évolution du littoral corse. Ainsi, le réseau d'observation répond aux recommandations d'homogénéisation des protocoles de collecte, de traitements, de diffusion des données et rend possible le porter-à-connaissance du public au travers de plateformes nationales de catalogage de données (Géocatalogue, Bosco, ...).
- D'être un outil de prospective : le réseau d'observation a pour objectif de développer des outils de compréhension et de prospective visant à anticiper les grands changements sur le littoral et permettant aux parties prenantes de disposer d'outils d'aide à la décision nécessaires à la définition et à l'adaptation des politiques publiques. Dans ce cadre, le réseau a une mission d'expertise et d'avis en soutien aux partenaires du projet.
- L'ensemble des données est valorisé au travers d'un web portail : <https://www.littoral-corse.fr/>

Les suivis du ROL reposent sur plusieurs types de mesures selon les sites, associés à une expertise de la morphologie des sites et de son évolution, à partir des observations de terrain (bermes, pied de dune etc.) :

- Mesures topographiques longitudinales à la plage, pour déterminer la position des traits de côte bas et éventuellement haut¹ au DGPS (1 fois par an) et par la technologie caméra sur les sites de l'Arinella et de Muriani (fréquence bimensuelle + évènement de tempête) ;
- Mesures topo-bathymétriques de profils transversaux à la plage (de la dune à une dizaine de mètres de profondeur qui est en général au-delà de la limite de l'herbier de posidonie situé sur l'avant-côte) ;
- Mesures topo-bathymétriques pour la production de Modèle Numérique de Terrain (MNT réalisation de levés selon un quadrillage de profils resserrés).

Des caméras ont également été installées sur les sites de Bastia et Moriani (Campuloru Nord sur la commune de San Nicolau) et sont opérationnelles depuis 2018 avec une acquisition d'images à une fréquence horaire. Dans le cadre du ROL, les images sont extraites à une fréquence bimensuelle et après les évènements de tempête marquants



Mesure du trait de côte



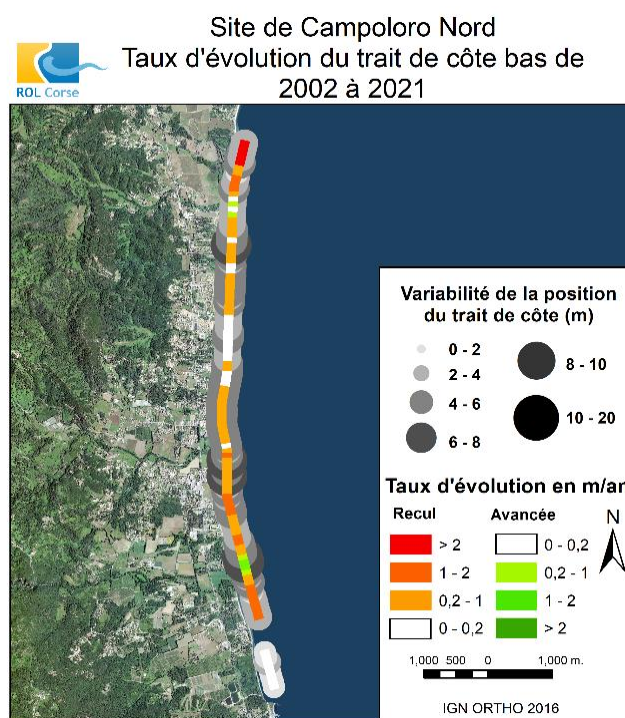
Pieds de falaises dunaires



Limite de végétation

Berme

Exemple de résultat



Ciffri essenziali / chiffres clés

Le ROL c'est : 20 sites suivis annuellement, 65 km de linéaire côtier, 48 profils de plage, 4 MNT

2.5. A gestione di e panchine di posidonie nantu à e marine

La gestion des banquettes de posidonies sur les plages

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, l'OEC a proposé en 2019 un document d'orientations territorial, qui décline cette stratégie au niveau du littoral corse. Par délibération (N° 19/465 AC) l'AC a demandé à l'OEC de coordonner l'ensemble des actions liées à la thématique « érosion du littoral » sur le plan technique et financier, en relation avec les autres partenaires institutionnels et le PO FEDER 21-27. Ce document met en évidence entre autres la nécessité d'étudier et de proposer des scénarii de gestion concernant la problématique des dépôts de banquettes de posidonie sur les plages, notamment en période estivale.

Une étude destinée à suivre le phénomène d'accumulation des banquettes sur 5 plages du littoral corse a ainsi été réalisée. Elle permet d'accompagner les acteurs locaux dans la gestion de ces formations, vis-à-vis de l'occupation de l'espace plage, des activités touristiques, ainsi que des problèmes de sécurité. Parmi ces 5 plages, 3 sont situées sur la côte ouest (Calvi, Galeria, Saone) et 2 sur la côte Est (Vignale, Pinarellu). Elles présentent des spécificités et des enjeux différents qui permettent d'appréhender la problématique des banquettes de posidonie sous toutes ses formes.



Ce suivi repose sur une méthodologie expérimentale développée par l'OEC en partenariat avec la STARESO.

Un appui de l'OEC auprès du PNMCCA (Parc Naturel Marin Cap Corse et Agriate) a également été mis en place. L'OEC collabore avec l'équipe du Parc naturel marin afin d'inspecter les plages du Cap Corse, choisies par le Parc, caractérisées par d'importantes accumulations de banquettes et par des conflits avec les sociaux professionnels qui aspirent à pouvoir réaliser leurs activités sur des plages dépourvues de banquettes. Cet appui concerne 8 plages du PNMCCA : Misincu, Meria, Petracurbara, Macinaghju, Tamarone, Olzu, Santa Severa

Importants dépôts de banquettes de Posidonie présents au sud de la plage de Macinaghju

Des panneaux d'information et de sensibilisation ont été réalisés afin d'être installés sur les plages de Corse présentant des accumulations récurrentes de banquettes de posidonies





RESULTATS :

Etude sur 5 plages de Corse.

Réalisation de 24 panneaux d'information.

U pianu territoriale di i percorsi di spassighjata è d'escursione *Le plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR)*

La Collectivité de Corse, dans ses missions de développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature, élabore et met un œuvre le Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) et les chartes d'utilisation de ses sentiers avec les organisateurs d'événements et manifestations liés à la pleine nature.



Pour ce faire, la direction, à travers ses 90 Agents de Protection de l'Environnement (APE) aménage, entretient et sécurise les sentiers, tout en veillant à préserver la biodiversité endémique. L'objectif est de réduire la fracture territoriale entre le Cismonte et le Pumonte en développant le linéaire des sentiers dans le Cismonte.

Sciffri essenziali 2023 /Chiffres clés 2023 :

Pumonte : entretien de près de 1 500 km de linéaire

Cismonte : entretien de 300 km de linéaire

2.6. Offre un'assistenza tecnica à e cumune è à l'EPCI pè a gestione di i mezi acquatichi è a privenzione di l'inundazione (GEMAPI)
Apporter une assistance technique aux communes et EPCI pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Conformément à l'article L. 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse (délibération 19/153 de l'Assemblée de Corse en date du 23 mai 2019) met à disposition des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, une assistance technique dans les domaines de la protection de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI).

Les objectifs poursuivis sont :

- Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, **d'apporter une ingénierie territoriale** aux collectivités locales qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour mettre en œuvre leurs compétences dans les domaines de l'alimentation en eau potable, de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
- De **répondre à l'intérêt général** en protégeant les personnes, les biens et les milieux naturels et être à la hauteur des exigences de plus en plus fortes des citoyens dans le domaine de l'environnement ;
- De **favoriser l'attractivité des territoires** en améliorant la gestion et la valorisation des milieux aquatiques et en préservant la ressource en eau ;
- De **privilégier une logique de projet de développement durable** sur une logique uniquement "équipementrière", au sein de démarches globales et concertées

Le bassin Corse comporte près de 1 000 km de côtes, un réseau hydrographique composé de 3 000 km de cours d'eau de faible longueur (80 km maximum), et 22 000 ha de zones humides (moins de 1 % du territoire).

La Corse compte près de 650 réseaux publics de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. En Corse, les collectivités utilisent plus de 1150 captages destinés à un usage alimentaire. Près des deux tiers d'entre eux ont fait l'objet d'une régularisation administrative.

RESULTATS :

Sur les 13 EPCI éligibles au dispositif d'assistance technique dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI), les 13 font l'objet d'un conventionnement avec la Collectivité de Corse. Ainsi, la CdC apporte son assistance technique dans le domaine de la GeMAPI sur 81% du territoire insulaire.

Fin 2023, 58 communes ont conventionné avec la Collectivité de Corse pour bénéficier de l'ingénierie territoriale dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

Fait notable, 2023 aura vu la mise en œuvre opérationnelle du premier système d'avertissement local aux crues en Corse ; sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Celavu-Prunelli avec l'assistance technique de la CdC à travers sa cellule de veille et de prévision de crues. Un second, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Fium'Orbu Castelli est en cours d'élaboration.

L'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'actions visant à réduire l'exposition des populations au risque inondation

Par délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2016, la CAPA a été désignée structure porteuse de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important (TRI) d'Ajaccio. Cette stratégie a été approuvée par le Comité de Bassin de Corse le 11 octobre 2017, puis par arrêté préfectoral le 15 décembre 2017.

Dans le cadre de sa politique de prévention des inondations (PAPI), la communauté d'agglomération du Pays ajaccien réalise un bassin de rétention sur le secteur situé entre la rue Nicolas Peraldi au sud, la rocade (boulevard Abbé Recco) au Nord et la route d'Alata à l'Ouest.

La mise en place de cet ouvrage absorbera ainsi le contexte hydraulique du secteur (crue centennale, gestion du risque pluvial) pour une protection efficace de la population la plus exposée aux risques.

Cette opération bénéficie du financement de l'état (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs+ fond vert) de la CDC (par l'OEC) et de l'Union Européenne (Po-Feder).



Bassin de rétention ALZU DI LEVA 1

La Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien s'est engagée dans une politique de gestion du risque inondation dans zones les plus exposées, afin de protéger les biens et les personnes sur son territoire. La zone urbanisée située à l'exutoire du bassin versant des Cannes subit de fréquentes inondations lors d'événements pluviaux significatifs. Sur le secteur d'Alzu di Leva, a été programmée la réalisation de trois ouvrages de rétention suivants : Alzu di Leva I d'une superficie de 1,6 ha, Alzu di Leva II d'une superficie de 0,6 ha (créé en 2012), Alzu di Leva III d'une superficie de 1,35 ha.

Ces ouvrages de rétention s'inscrivent dans une optique de régulation des débits, qui traverse la partie basse de la Ville d'Aiacciu avant de se rejeter en mer en aval du cours Prince Impérial. Les bassins Alzu di Leva I et Alzu di Leva II (déjà réalisé) permettront de garantir une protection pour une période de 25 ans en l'état actuel d'imperméabilisation. Le volume total des bassins Alzu di Leva I et Alzu di Leva II (Bassin réalisé en 2012) a été estimé à 14 000 m³.

Cette opération bénéficie du financement de l'état (Fonds de Prévention des Risques Naturels et de l'Union Européenne (PO-FEDER) par l'OEC.

Les travaux effectués dans le cadre de cette opération consistent à réaliser un bassin de rétention d'un volume approximatif de 9 500 m³. Un chenal de transfert des débits de temps sec et temps de pluie pour canaliser les écoulements à travers le bassin sera mis en place.

Bassin de rétention PERALDI

Les travaux d'aménagement comprennent principalement :

- des terrassements en masse en terrains meubles et en présence d'eaux de nappe, avec l'évacuation d'environ des déblais via la rue Peraldi et la route d'Alata,
- la reprise des ouvrages hydrauliques de l'Arbitrone sous la route d'Alata et le dévoiement des réseaux existants interceptés,
- la construction de différents ouvrages de génie civil (entrée et sortie de bassin, déversoir de sécurité) et d'un réseau de drainage,
- des aménagements paysagers : plantations ; pose d'une clôture, et renaturation du ruisseau d'Arbitrone qui avait été busé.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2023 :

Bassin de rétention PERALDI

Coût -total de l'opération : 4 801 756,00 € H.T

Participation UE : 1 872 685 €

Participation CDC (OEC) : 460 184 €

Participation Etat : 1 111 916

Capacité de rétention : 20 000 m³

Bassin de rétention ALZU DI LEVA 1

Coût -total de l'opération : 2 691 975 € H.T.

Participation UE : 1 475 762 €

Participation Etat : 677 839 €

Capacité de rétention : 9 500 m³

2.7. **Mette in opera una pulitica sicurezza sanitaria esigente : l'azione di i laboratorii** **Mettre en œuvre une politique de sécurité sanitaire exigeante : l'action des laboratoires d'analyses**

Les laboratoires d'analyses du Cismonte et du Pumonte sont l'élément essentiel dans la politique publique de sécurité sanitaire ; Ils font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires.

Le laboratoire d'analyse Cismonte assure la veille sanitaire et :

- Il réalise des analyses vétérinaires (santé animale), de l'hygiène publique et d'agroalimentaire (hygiène alimentaire et chimie agroalimentaire).
- Les analyses de santé animale, prophylaxie, recherche de trichine à la demande des services vétérinaires, contrôles des abattoirs de la Haute-Corse.
- Les analyses d'hygiène alimentaire et est mobilisé par les services vétérinaires en cas de TIAC (toxi infection alimentaire).
- La teneur en eau des végétaux pour la DRONF participant ainsi à la lutte contre les incendies en Haute-Corse.
- En matière de qualité de l'eau, ils ont en charge la réalisation des prélèvements et des analyses (eaux de consommation, recherche Légionnelles).

Perspectives :

- Donner au laboratoire le moyen de continuer son rôle de sentinelle, de sécurité environnementale et sanitaire en poursuivant l'accompagnement vers une meilleure structuration du service, mais aussi vers la recherche d'un équilibre financier soutenable.
- Conserver les agréments dans le secteur de la santé animale (brucellose, leucose bovine, tuberculose, fièvre catarrhale ovine et recherche de trichines) et dans celui de l'hygiène alimentaire avec l'agrément A (réalisation des analyses des zones de production de coquillages des toxi-infections alimentaires) et les accréditations COFRAC.
- Se préoccuper des analyses d'interféron et de la tuberculose en santé animale chez les animaux.

RESULTATS :

- Accréditation COFRAC (N°1-6511 N°6510)
- Agrément du ministère de l'environnement
- Agrément du ministère de l'agriculture.

Ciffrî essenziali / chiffres clés

43 000 analyses de santé animale

55 000 analyses d'hygiène alimentaire (microbiologie alimentaire, prélèvements de surface, analyses à la demande des services de l'Etat).

18 000 analyses d'hygiène publique

5 000 analyses de chimie agroalimentaire

Le laboratoire d'analyses Pumonte réalise :

- Les analyses du contrôle légal des eaux dans le cadre du marché passé avec l'ARS et ce pour la Corse du Sud.
- A la demande de la DDTM et de la CQEL (Cellule Qualité des Eaux Littorales), les analyses sur les eaux d'environnement (mer et rivières) et de rejet en Corse.
- Les autocontrôles de toutes les stations d'épuration de Corse du Sud et une partie de la Haute-Corse, ainsi que toutes les analyses du SATESE.
- Les contrôles des Centre d'enfouissement technique comme la SARL *Lanfranchi* et les contrôles à la demande du SYVADEC.
- Les analyses de santé animale, prophylaxie, recherche de trichine à la demande des services vétérinaires et les contrôles des abattoirs de la Corse du sud.
- Les analyses d'hygiène alimentaire et est mobilisé par les services vétérinaires en cas de TIAC (toxi-infection alimentaire).
- La teneur en eau des végétaux pour la DRONF participant ainsi à la lutte contre les incendies.
- Grâce aux astreintes du week-end, le laboratoire a la capacité de répondre à tout problème de pollutions et de risques sanitaires ; exemple lors de la pollution des eaux de mer à Aiacciu-Ricantu de fin décembre.

Perspectives :

- Donner au laboratoire le moyen de continuer son rôle de sentinelle, de sécurité environnementale et sanitaire en poursuivant l'accompagnement vers une meilleure structuration du service, mais aussi vers la recherche d'un équilibre financier soutenable.
- Conserver les agréments santé et les accréditations COFRAC.
- Se préoccuper des analyses des végétaux (possible uniquement si la structure évolue).

Ciffri essenziali / chiffres clés

18 300 analyses de sérologie animale
3 970 analyses d'hygiène alimentaire
2 630 analyses d'eaux de consommation humaine
2 210 analyses d'eau de baignade
2 105 analyses d'eaux de station d'épuration
699 analyses d'eaux d'environnement

RESULTATS :

- Accréditation COFRAC (N°1-6512)
- Agrément du ministère de la santé
- Agrément du ministère de l'environnement
- Agrément du ministère de l'agriculture.

2.8. Gestisce a frequentazione di l'isula Lavezù Gestion de la fréquentation de l'île Lavezù

Dans le cadre de la demande de l'Assemblea di Corsica (Délibération AC 21/185 du 28 octobre 2021), le service Aires Protégées de la Mer des Îles et du Littoral en charge de la gestion de la Riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu (RNBB), a mis en place une feuille de route sur la question de la gestion de la fréquentation anthropique sur les îles Lavezi.

Le plan d'action validé par le comité consultatif du 22 avril 2022 de la RNBB a été intégré au plan de gestion 2023-2032 de la réserve naturelle. Pour le gestionnaire, l'objectif commun est aujourd'hui acté et partagé : atteindre un quota défini à 2 000 personnes maximum présentes simultanément sur la partie terrestre de l'île et diminuer la fréquentation annuelle de l'île Lavezù dans les proportions de 200 000 visiteurs jusqu'en 2026 et de 150 000 visiteurs entre 2026 et 2030.

Le premier semestre de l'année 2023 a été consacré à la réalisation des travaux internes techniques qui ont mobilisé les équipes de l'OEC pendant cette période hivernale. La fermeture des sentiers a été finalisée au printemps 2023 et les 10 zones de tranquillité ont été effectives dès le début de la saison touristique qui a débuté pendant les vacances de Pâques.

Le gestionnaire a souhaité préserver les sites de nidification et d'apprentissage des oiseaux marins situés sur les îlots de l'archipel pouvant être impactés par un possible effet de l'augmentation de la fréquentation en fermant l'accès du public à la partie terrestre du nord de l'île et autour des îles de Ratinu, Sperduti et Purraggia afin de garantir la tranquillité des zones de reproduction ainsi que des reposoirs pour les oiseaux marins dans l'archipel des Lavezzi. L'arrêté 235/2023 du préfet maritime a été publié le 24 juillet 2023 pour une durée de 5 années.

Les résultats des suivis scientifiques menés depuis le début des années 1990 nous permettent de confirmer en 2023 la **tendance baissière** de 2022 après les pics enregistrés en 2015, 2018 et 2019 avec plus de 300 000 visiteurs. L'ensemble des mesures de gestion adoptées portent donc leurs fruits et permettent d'envisager un avenir serein et durable pour la protection de la nature sur l'île Lavezù.

Ciffrî essenziali / chiffres clés :



En 2023, l'estimation du pic journalier de la saison a été comptabilisé le **28/07** avec un **maximum de 1 764 visiteurs présents simultanément sur l'île** et de **1 725** le 10 août 2023. Le seuil de **2 000 visiteurs n'a donc pas été atteint cette année**. Les pics de fréquentation en 2015 étaient estimés à plus 3 400 visiteurs présents simultanément sur l'île et 3 100 en 2018. Pendant ces saisons estivales, les pics journaliers

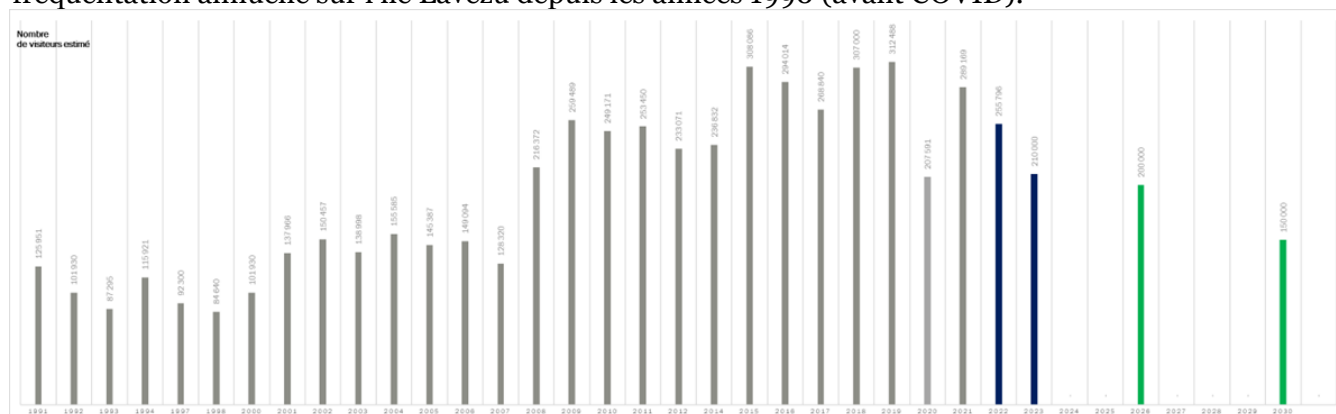


dépassaient très fréquemment le seuil de 2 500 visiteurs. Pour rappel, en 2022, le pic journalier de la saison a été comptabilisé le 24/08 avec 2 073 visiteurs présents simultanément sur l'île et le seuil de 2 500 visiteurs n'avait pas été atteint.

Le niveau de fréquentation nautique péri insulaire de l'île Lavezzi a également clairement baissé entre 2022 et 2023. Notre indicateur de variation inter annuel de la fréquentation nautique péri-insulaire en juillet et août (estimation de bateaux ancrés entre 13h et 16 h), utilisé depuis 1991 montre avec un total de 3 180 bateaux une **baisse de 29,4 % en 2023 par rapport à 2022**. Cette baisse est estimée à plus de 26,6 % en août et 33,8 % en juillet.

Un effort est fait chaque année pour améliorer la qualité des données (mise en place de pièges photos en 2022 pour la plaisance) en affinant toujours plus l'exploitation de l'ensemble des paramètres qui évoluent dans le temps avec les changements de pratiques des usagers et des activités commerciales. Avec une estimation d'environ **210 000 visiteurs en 2023**, nous notons une **baisse de 17,9 % par rapport à 2022** de la fréquentation totale annuelle de l'île (environ 256 000 visiteurs) et **37,7% depuis 2021** (environ 289 000 visiteurs). La fréquentation annuelle moyenne, estimée à environ 295 000 visiteurs

entre 2015 et 2019 peut être considérée comme le plateau maximum de fréquentation annuelle sur l'île Lavezzi depuis les années 1990 (avant COVID).



Evolution inter annuelle de la fréquentation totale de l'île Lavezzi depuis 1991 (Bateliers, charters, bateaux restaurants, loueurs, nautisme diurne) En vert orientations de gestion

Focus nantu à a gestione di a Riserva naturale di u massicciu di Ritundu

Focus sur la gestion de la Réserve naturelle du massif du Monte Rotundu

La Réserve naturelle de Corse du Massif du Monte Ritundu a été créée par délibération n°17/299 AC de l'Assemblée de Corse, en date du 22 septembre 2017. C'est la première réserve classée à l'initiative de la Collectivité de Corse, et la première réserve naturelle de Corse dédiée à la protection du milieu montagnard.

La mise en œuvre d'un plan de gestion est une obligation. Il doit préciser, pour une période donnée, les grands objectifs, dégager des moyens d'actions pour y parvenir et hiérarchiser les priorités.

La programmation de ce plan est fixée à 7 ans pour ce premier plan de gestion sur la période 2024-2030. Ce document a été élaboré selon la trame, les préconisations et le sommaire exposés dans le guide méthodologique des plans de gestion d'espaces naturels, commun aux réserves naturelles et aux sites NATURA 2000, fruit d'une collaboration entre l'Office Français de la Biodiversité et Réserves Naturelles de France.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

Le plan de gestion 2024-2030 a été validé par le conseil scientifique et le comité consultatif de la réserve en novembre 2023, autour de 5 Objectifs à Long Terme :

- Maîtriser la fréquentation et les usages, en particulier sur le secteur Melu/ Capitellu
- Maintenir les populations d'espèces faunistiques et floristiques à forte valeur patrimoniale et leurs habitats
- Sensibiliser les visiteurs, acteurs et partenaires à la biodiversité du territoire
- Améliorer la connaissance du site et promouvoir la recherche appliquée à la gestion
- Administrer la réserve

Ces objectifs sont déclinés en 25 objectifs opérationnels regroupant 109 opérations de gestion.

Au cours de leurs missions quotidiennes de prévention et de sensibilisation, les agents assurent aussi le ramassage et le tri des déchets collectés aux abords des lacs et sur les sentiers. Ces déchets sont redescendus en fin de journée et déposés dans les bacs correspondants. On y retrouve principalement des emballages de nourriture en plastique ou en carton, ainsi que des mouchoirs en papier.

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2023 :

Une présence quotidienne a été assurée du 15 juin au 15 septembre 2023 aux abords des lacs de Melu et Capitellu afin de sensibiliser le public aux règles à respecter comme l'interdiction de baignade.

Les rondes sur les autres secteurs de la réserve ont nécessité 105,5 HJ, la surveillance des lacs en période de dégel 51 HJ.

3 journées ont également été consacrées à la surveillance de la pêche sur Melu en compagnie des services de la brigade de la Gendarmerie Nationale de Corti et de l'ONF.

Les suivis scientifiques ont mobilisé un total de 74 HJ sur la réserve, dont 11 HJ pour le suivi de la qualité de l'eau, 28 HJ pour les suivis ornithologiques et 1 HJ pour l'accompagnement de spécialistes des orthoptères en collaboration avec l'OCIC.

2.9. Luttà contr'à e spezie esotiche vegetale è animale

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, animales et végétales, constitue une action prioritaire de la gestion des aires protégées.

En 2023, deux nouvelles actions ont été menées sur le domaine du Conservatoire du littoral géré par l'OEC : L'arrachage de *Carpobrotus edulis* (griffes de sorcières) pour la préservation de *Limonium bonifaciense* (statice de Bunifaziu), espèce endémique de Corse, sur le littoral du site de Fenu (commune de Bunifaziu) et l'expérimentation du contrôle de la population de *Callinectes sapidus* (crabe bleu) dans la lagune de Santa Ghjulia (commune de Portivechju).



Prospection et capture d'un individu de crabe bleu *Callinectes sapidus* dans la lagune de Santa Ghjulia.

La totalité des individus de *Limonium bonifaciense*, présents sur les terrains du Conservatoire du littoral, a été recensée en collaboration avec le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC). L'arrachage des pieds de *Carpobrotus edulis* a permis de protéger les individus menacés par le développement de l'espèce. L'opération sera reconduite annuellement sur une période de 5 ans.

Pour la première année une présence importante de *Callinectes sapidus* a été observée dans la lagune de Santa Ghjulia. Deux opérations de prélèvements menées en septembre 2023 ont permis de capturer un total de 129 individus et de réaliser un état des lieux de la présence de l'espèce sur ce site, notamment sa répartition dans la lagune et la caractérisation des individus (sexe, taille, maturité...). L'opération sera reconduite annuellement en cas de nécessité.

Ciffrì essenziali / Chiffres clés :

L'opération a concerné plus de 100 individus de *Limonium bonifaciense*.

3 m³ de *Carpobrotus* ont été arrachés.

Environ 1000 m² de surface traitée.

129 individus de *Callinectes sapidus* prélevés (73 femelles, 49 mâles, 7 indéterminés)

Taille des spécimens comprise entre 14 et 19 cm (largeur de la carapace)

Individus majoritairement mûres. Aucune femelle grainée

Episode de mortalité important (moitié des crabes déjà morts au moment des prélèvements)



Arrachage des pieds de *Carpobrotus edulis* menaçant l'espèce endémique *Limonium bonifaciense*.

Mise en œuvre et clôture du second projet européen ALIEM, ALIEM APOSTROPHE, sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Le projet ALIEM APOSTROPHE (ou ALIEM : Action pour Limiter les risques de diffusion des espèces Introduites Envahissantes en Méditerranée) associe 5 régions (Sardaigne, Toscane, Ligurie, Var et Corse) et a été financé dans le cadre du cinquième appel à projets du programme Italie France Maritime.

Le projet, piloté par l'OEC en tant que chef de file, s'est adapté au contexte sanitaire (dématérialisation maximale) et propose une traduction opérationnelle de la stratégie transfrontalière élaborée dans le cadre du premier ALIEM.

Un Plan d'Actions Conjointes Transfrontalier Enrichi (PACTE), rédigé par la Sardaigne, constitue un élément phare du projet, et servira de base pour la mise en œuvre opérationnelle du troisième projet, ALIEM VIGIL, dont le démarrage devrait intervenir au premier trimestre 2024.

Compte tenu des nouvelles compétences de la Corse en matière d'EEE, la mise en œuvre de ce troisième projet constituera un atout indiscutable pour notre action sur la problématique des EEE, notamment d'insectes.

Les résultats :

Digitalisation des outils déjà disponibles et renforcement de notre action via la production de nouveaux outils centralisés par la plateforme transfrontalière (<https://aliem-network.eu/>), qui évolue en véritable centre d'information et d'alerte à l'échelle de la zone du programme Marittimo, afin « d'apostropher » plus efficacement encore les publics cibles, y compris les acteurs du territoire.

Pour cette action, limitée dans la durée (décembre 2023), l'OEC a disposé d'un budget total de l'ordre de 500.000€ (pour 425.000€ de FEDER mobilisable, soit un financement à 85%).



2.10. Mette in anda una strategia di cunservazione di i vegetali

Mettre en place une stratégie de conservation de la flore

La Corse est un hotspot de biodiversité. La flore de Corse est remarquable. A ce jour sur 1800 taxons indigènes étudiés, plus de 500 nécessitent la réalisation d'actions de connaissance ou de conservation. A ce stade, 2 agents du CBNC sont dédiés à cette action, qui nécessite un renfort afin d'être menée à bien.



258 taxons nécessitent des actions de conservation.

A ce jour 8 taxons bénéficient de mesures.

8 taxons sur 128 bénéficient d'un bilan stationnel. Il reste 121 bilans stationnels à réaliser

244 nécessitent des actions d'amélioration des connaissances, réalisées pour 4 taxons

243 nécessitent une simple surveillance

Autre action, l'inventaire de la fonge de Corse est un inventaire stratifié par milieu qui :

- Intègre les espèces au sein de leur habitat ;
- Met en relief l'originalité du milieu ;
- Permet d'extrapoler le cortège fongique à l'échelle de tous les milieux de l'île ;
- Renouvelle l'intérêt des partenaires associatifs.



2023 a permis l'inventaire des sapinières de Corse en lien avec l'observatoire mycologique de Corse qui fédère l'OEC et les 4 associations mycologiques insulaires. L'OMYCO est animé par le CBNC.

CHIFFRES CLES 2023 :

- 696 données produites correspondant à 376 taxons identifiés
- 370 échantillons conservés dans l'herbier du CBNC reconnu au niveau international.

Des données importantes pour la gestion forestière rappelant l'importance de conserver les forêts mûres :

- Des espèces spécifiques absentes des boisements jeunes ;
- Des espèces rares du fait de la rareté des forêts mûres ;
- Des espèces sensibles, incapables de perdurer en cas de perte de leur habitat ;
- Des espèces exigeantes, à l'installation/réinstallation lente lorsqu'elle est possible.

Amélioration de la connaissance générale de la fonge, avec 84 taxons nouveaux pour la Corse (22%).

Le développement de la marque Corsica Grana



La marque Corsica Grana, déposée par l'OEC, est une marque qui vise le développement de la production de plantes produites localement. Cette action permet de favoriser la formation, l'emploi local et la préservation de l'environnement insulaire fortement sensible à l'introduction de pathogènes.

Au-delà de l'ornement, cette marque constitue un outil qui doit permettre la restauration écologique et la mise en place de mesures adaptées en agro écologie notamment.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre du règlement européen de la restauration écologique voté en 2023.

RESULTATS ET AXES D'AMELIORATION :

1/3 des pépiniéristes impliqués (10 sur 30), mais manque de main d'œuvre formée et disponible

Difficultés pour le déploiement de la production de semences : Permettre une réflexion sur des mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) adaptée notamment à la production de semences pour les bandes enherbées ou les ligneux pour les haies.

Nécessité d'un jardin de conservation pour la mise en place de pieds mère.

2.11. *Guarantisce una vigilanza ecologica* *Assurer une veille écologique*

Les suivis ornithologiques menés sur le périmètre de la Riserva Naturale di l'Isule di Capicorsu (RNICC) : Focus sur le Cormoran huppé de Méditerranée

L'Uffiziu, en tant que gestionnaire de la RNICC, dispose d'une équipe de surveillance présente au quotidien sur la pointe du Capicorsu assurant une veille écologique sur cet espace très riche et apportant une attention toute particulière aux suivis et observations ornithologiques au gré des saisons. Tous les travaux scientifiques sont validés, et souvent pilotés par le pôle scientifique du service Aires Protégées de la Mer, des Iles et du Littoral (APMIL) de l'Uffiziu. Chaque année, les suivis des espèces d'oiseaux nicheurs fréquentant la zone s'effectuent suivant un calendrier détaillé prévoyant des sorties terrain aux différentes étapes de la nidification : inventaire des oiseaux nicheurs, contrôle de la couvaison, contrôle des éclosions, pointage des jeunes à l'envol...Ainsi, plusieurs espèces sont étudiées comme le Puffin de Scopoli, le Goéland d'Audouin, le Balbuzard pêcheur, le Goéland leucophaea, le cormoran huppé de Méditerranée...

Les cormorans sont présents sur trois des cinq îles que compte la RNICC, à savoir l'île Finuchjarola, la Giraglia et l'île de Capense. Ils nichent dans des nids qu'ils ont eux-mêmes construits (amoncellement de débris végétaux) ou dans des nids artificiels installés au fil des années par les équipes de gestion. L'espèce, qui se nourrit de poissons, mollusques et crustacés, est monogame et s'installe en petites colonies. La ponte unique de 3 œufs est déposée à partir de mars, l'incubation dure 1 mois et les jeunes s'envolent à l'âge moyen de 53 jours.



RESULTATS :

Les données récoltées depuis plus de vingt ans permettent de suivre précisément l'évolution du nombre de couples nicheurs de Cormoran huppés sur les îles du Capicorsu.

L'effectif principal est toujours établi sur Finuchjarola avec 12 couples, comptage effectué le 20 mars 2023 avec un suivi de tous les nids. Il est à noter que 17 jeunes ont été recensés en 2023 sur la partie Est de la Giraglia. 5 nids ont été occupés, pour 3 jeunes à l'envol. Sur Capense, 5 nids ont été recensés dont 3 avec des jeunes capables de voler. 2 autres nids avec 3 et 2 œufs ont également été comptabilisés.

La diminution des effectifs constatée l'an passé semble s'être inversée en 2023 avec un passage de 19 à 22 couples nichant sur le périmètre de la réserve naturelle (cf. tableau).

Les nids artificiels sont occupés à 50% et il est à noter que 3 nouveaux nids naturels sont apparus. Il est à noter des variations importantes d'effectifs connus pour cette espèce, avec une tendance qui semble être à la baisse générale pour toutes les colonies de Corse.

Un suivi de quelques nids par pièges photographiques contribue à mieux comprendre certains phénomènes.

Iles/années	2002-2003	2009-2010	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Finuchjarola	18	22	14	12	12
Giraglia	3	1	4	5	5
Capense	13	10	7	2	5
TOTAL	34	31	25	19	22

Le programme de surveillance du Balbuzard pêcheur de la façade maritime occidentale de la Corse

La situation du Balbuzard pêcheur en Corse fait régulièrement l'objet d'attentions médiatiques en début de saison touristique, notamment dans le secteur de Scandula. Afin de disposer de chiffres actualisés et incontestables sur l'évolution de cette population d'oiseaux l'OEC a relancé une coordination du suivi de la reproduction de cette espèce depuis 2020 en collaboration avec le Parc naturel régional de Corse. Grâce à 3 unités nautiques basées à

Galeria et Portu avec 8 agents permanents OEC/PNRC, il est possible de connaître la situation du balbuzard sur le secteur de Calvi à Carghjese en 3 heures par mer calme. Un point d'actualisation est réalisé chaque semaine de début mars jusqu'à l'envol des jeunes (juin-juillet en principe). Les résultats sont communiqués aux services de l'Etat et les données transmises au niveau national (plan national d'action). Pour certains nids, des systèmes de prise de vue (pièges photographiques ou caméras) ont été installés permettant un suivi très précis du déroulement de la reproduction.

Résultats :

Ces dernières années la population pour la Corse s'est établie à 30-35 couples dont une vingtaine sont reproducteurs avec ponte, répartis en trois noyaux : Capi Corsu, Calvi-Carghjese et Aiacciu. Entre 10 et 15 jeunes s'envolent chaque année. Bien que le succès reproducteur



(nombre de jeunes à l'envol) reste faible, la population reproductrice reste stable voire en légère augmentation. Sur les 20 couples ayant pondu en 2023, 12 jeunes à l'envol ont été répertoriés sur 9 nids. 8 de ces nids concernent le secteur Calvi-Carghjese dont 1 dans la réserve naturelle de Scandula. Tous les nids du Cap Corse ont échoué dont 2 en raison des conditions météo (orage) pendant l'élevage des jeunes au nid. 2 couples ont abandonné le nourrissage des jeunes provoquant leur mort au bout de quelques jours, sans que cela puisse être attribué à un dérangement humain (analyse pièges photos).

Plusieurs couples ont échoué durant l'incubation dont certains en raison probable de dérangement par voie nautique (1 près d'Aiacciu et 2 dans le secteur de Portu). Il y a également eu plusieurs cas de mortalité de poussins au nid en raison probable des fortes chaleurs courant juin.

Les mesures de protection réglementaires ont concerné l'instauration de 15 zones de quiétude par arrêté de la préfecture maritime avec interdiction de navigation 250 m autour des nids, soit tous les nids avec ponte sur le secteur Calvi-Carghjese, complétant les 7 arrêtés de protection de biotope mis en place ailleurs en Corse (Cap Corse et secteur Aiacciu). Les zones de quiétude sont visualisables sur l'application mobile Nav&Co de l'Office Français de la Biodiversité.

Le suivi du balbuzard sur le secteur Calvi-Carghjese a nécessité 41 missions de terrain cumulant 108 journées agent OEC/PNRC

2.12. Studià l'ADN ambientale

Etudier l'ADN environnemental

L'UNESCO a lancé un projet mondial d'ADN Environnemental (ADNe) pour étudier la vulnérabilité des espèces face au changement climatique dans les sites marins inscrits au patrimoine mondial. Ce projet vise à étudier la vulnérabilité des poissons, tortues et mammifères marins face au changement climatique dans 25 sites du patrimoine mondial marin, dont celui de Portu-Piana-Scandula géré par l'Office de l'Environnement de la Corse. Il intègre également une composante pédagogique qui, en invitant les jeunes à participer à la collecte d'ADNe, vise à inspirer et sensibiliser la prochaine génération de chercheurs océanographiques. Les enfants et les enseignants de l'école d'Ota ont ainsi été associés à cette opération et figurent en illustration de la plaquette du programme élaborée à partir de la

campagne pilote réalisée en 2022 en Corse, valorisant les enfants de l'école d'Ota au niveau international. L'opération a également été marquée par la visite exceptionnelle de la directrice générale de l'UNESCO, Mme Azoulet, le 15 mars 2023 à l'occasion de la journée de prélèvement avec les enfants (cf. : <https://www.unesco.org/fr/edna-expeditions>)

RESULTATS :



Les résultats scientifiques sont en cours d'analyse au niveau international par un laboratoire spécialisé basé en Belgique. La phase de restitution sera pilotée par l'UNESCO et relayée localement dans le courant de l'année 2024.

Les analyses de traces d'ADN Environnemental dans les eaux douces ou marines représentent une des méthodologies de pointe en matière de connaissance et de suivi de la biodiversité animale présente dans ces milieux avec de réelles potentialités de réalisation en routine ces prochaines années.

20 prélèvements réalisés en 2023 sur 5 localités réparties sur le périmètre du site du patrimoine mondial

2.13. Prutege u mare è sfruttà e so risorse in modu durevule Protéger la mer et exploiter durablement ses ressources

L'OEC gère dans le sud de la Corse la plus grande Réserve Naturelle marine de Corse et métropolitaine, créée par le décret du 23 septembre 1999. La Riserva Naturale des Bucchi di Bunifaziu (RNBB) se caractérise par un patrimoine écologique majeur et une fréquentation humaine grandissante depuis de nombreuses années. Le premier plan de gestion de la RNBB a été officiellement adopté en 2008 par l'Assemblea di Corsica. Le plan de gestion de la RNBB 2023-2032 se décompose quatre grandes parties : l'évaluation du précédent plan de gestion, l'état des lieux, les enjeux et objectifs et le programme d'actions. Il a été acté le suivi-évaluation *in itinere* de ce plan de gestion par le groupe de travail dédié au sein du Conseil Scientifique. Il permettra d'innover dans l'évaluation des plans de gestion en associant directement l'ensemble du Conseil Scientifique en évitant une auto-évaluation, ce qui renforce le dispositif d'évaluation des politiques publiques.

Le plan de gestion a été validé à l'unanimité des membres du conseil scientifique de la RNBB le 27 octobre et approuvé par le comité consultatif le 22 novembre. Il sera soumis à l'approbation finale de l'Assemblea di Corsica au premier trimestre 2024.

Type d'action	Code TA	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2023-2032
Surveillance du territoire et police de l'environnement	SP	3 588	4 096	4 026	3 868	3 868	3 848	3 878	3 898	3 848	3 848	38 766
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	CS	1 164	1 961	1 992	1 476	1 166	1 148	1 332	1 934	1 566	1 119	14 858
Prestations de conseil, études et ingénierie	EI	174	300	264	161	201	136	172	312	224	136	2 080
Interventions sur le patrimoine naturel	IP	2 256	2 994	4 032	4 035	3 977	3 985	3 957	3 985	3 957	3 985	37 163
Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	CI	2	80	210	210	62	2	2	2	2	2	574
Management et soutien	MS	262	292	292	312	262	242	232	242	232	292	2 660
Participation à la recherche	PR	321	551	686	701	601	589	421	609	468	353	5 300
Prestations d'accueil et d'animation	PA	94	152	94	112	94	142	104	112	94	152	1 150
Création de supports de communication et de pédagogie	CC	210	320	290	230	230	230	230	230	230	230	2 430
Total général		8 071	10 746	11 886	11 105	10 461	10 322	10 328	11 324	10 621	10 117	104 981

Evaluation en jours de travail par agent (J.H) du service APMIL consacrés à la RNBB par type d'action et par an.



L'enjeu Biodiversité compte trois objectifs à long terme, déclinés en 20 objectifs opérationnels et 105 opérations évaluable. L'enjeu « Usages Durables » compte 5 objectifs à long terme, déclinés en 21 objectifs opérationnels et 46 opérations évaluable. L'enjeu « Bucchi di Bunifaziu » compte 3 objectifs à long terme, déclinés en 12 objectifs opérationnels et 15 opérations évaluable. 66 facteurs clés de réussites (annexe 3) sont également décrits afin d'influencer l'ensemble des enjeux de conservation (pédagogie à l'environnement : communication, sensibilisation, contexte politique, relations avec les partenaires socio-économiques, gestion administrative, maintenance des équipements, police de l'environnement et missions transversales).

CHIFFRES CLES ET INDICATEURS 2023 :

Type d'action	Code TA	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2023-2032
Surveillance du territoire et police de l'environnement	SP	3 588	4 096	4 026	3 868	3 868	3 848	3 878	3 898	3 848	3 848	38 766
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	CS	1 164	1 961	1 992	1 476	1 166	1 148	1 332	1 934	1 566	1 119	14 858
Prestations de conseil, études et ingénierie	EI	174	300	264	161	201	136	172	312	224	136	2 080
Interventions sur le patrimoine naturel	IP	2 256	2 994	4 032	4 035	3 977	3 985	3 957	3 985	3 957	3 985	37 163
Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	CI	2	80	210	210	62	2	2	2	2	2	574
Management et soutien	MS	262	292	292	312	262	242	232	242	232	292	2 660
Participation à la recherche	PR	321	551	686	701	601	589	421	609	468	353	5 300
Prestations d'accueil et d'animation	PA	94	152	94	112	94	142	104	112	94	152	1 150
Création de supports de communication et de pédagogie	CC	210	320	290	230	230	230	230	230	230	230	2 430
Total général		8 071	10 746	11 886	11 105	10 461	10 322	10 328	11 324	10 621	10 117	104 981

168 fiches actions

Un plan de gestion pour les 10 prochaines années pour la plus grande RN marine métropolitaine

A sorveglianza scientifica in a Riserva Naturale di e Bocche di Bunifaziu

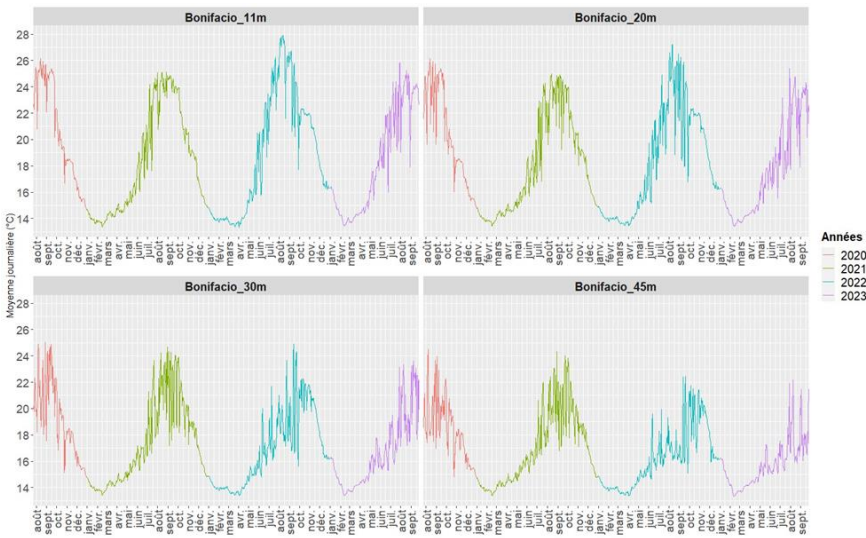
Les suivis scientifiques dans la RNBB

Le suivi de la température de l'eau de mer a été initié en 2003 dans la RNBB. Quatre sites de référence sont équipés de capteurs de température sur des filières allant de 11m, 25m, 35m et 42 m de profondeur. Ces sites de référence sont situés à Bunifaziu et dans l'archipel des Lavezzi, baignés par des eaux intermédiaires, dans l'archipel des Cerbicale à l'Est dans les eaux tyrrhéniennes plus chaudes et plus salées qu'à l'ouest de la RNBB au niveau de la station de l'archipel des Bruzzi-Monacchi. Le suivi a été renforcé en 2018 dans le cadre du projet MPA-ADAPT (INTEREG Med) notamment sur le site de Bunifaziu par un dispositif mesurant la température de l'eau tous les 5m jusqu'à 45m de profondeur.

La RNBB compte aujourd'hui 22 capteurs en immersion permanente permettant au gestionnaire de disposer de séries de données sur une période de 20 ans. Les informations relevées chaque année sont stockées sur la plateforme méditerranéenne T-MedNet et font l'objet d'analyses périodiques en lien avec l'évolution de plusieurs espèces sensibles au réchauffement climatique comme les colonies de gorgones pourpres en fonction de la profondeur des différentes stations échantillonnées dans la réserve naturelle.

Ciffri essenziali/ Chiffres clés :

Les températures moyennes journalières relevées ces trois dernières années ont été significativement plus élevées durant l’été 2022 à 11m et 20m de profondeur avec une tendance comparable aux canicules de 2003 et 2009. En août 2022, l’analyse des pics de température présentée ci-dessous, montre sur la station de Bunifaziu, plusieurs phénomènes extrêmes avec des températures dépassant 27°C à 20m de profondeur (max 28,5 °C le 10/12/2022) durant 13 jours entre le 03/08/2022 et le 18/08/2022, période précédant la violente tempête qui s’est abattue sur la Corse le 18/08/2022 suivie d’une chute brutale des températures.



Evolution de la température moyenne journalière entre 2020 et 2023 sur une sélection de capteurs positionnés sur la station de Bunifaziu (11 m, 20 m, 30 m, 45 m).

En 2023, l’analyse des capteurs de température situés à 11 m de profondeur permettent de relever 67 jours durant lesquels la température a été supérieure à 23°C contre 88 jours en 2022 et 83 jours en 2021. Ce nombre de jours cumulé est un indicateur témoignant de l’augmentation de l’occurrence des phénomènes extrêmes, supérieurs aux canicules de 2003 (80 jours) et de 2009 (86 jours).

Année	Nombre de jours T ≥ 23 °C (11 m)
2020	62
2021	83
2022	88
2023	67

U seguitu scientificu di a pesca d’asgiu in a RNBB

Le suivi scientifique de la pêche récréative dans la RNBB

Dans un objectif de connaissance globale des activités de pêche maritime et du suivi de la ressource halieutique en collaboration avec les usagers, la pêche récréative fait l’objet d’un suivi scientifique réalisé depuis 18 ans dans la RNBB. Cette activité de loisir, déjà réglementée dans le cadre du décret de création de la réserve naturelle dès 1999 est soumise à un arrêté préfectoral depuis 2012. La réglementation en vigueur dans la RNBB consiste en

l'instauration d'une déclaration de pêche obligatoire pour chaque pêcheur désirant pratiquer cette activité dans l'espace protégé, la mise en place d'un quota de 5kg par pêcheur et par jour ainsi que par la mise en place de 2 zones interdites à la pêche de loisir et soumise à dérogation pour un maximum de 400 pêcheurs par an (rendu d'un relevé de capture obligatoire). Au-delà des aspects strictement réglementaires ayant pour objectif la régulation de la pression de pêche dans l'espace protégé dont certains sites sont classés parmi les spots de pêche les plus prisés en Corse, ce système permet aujourd'hui au gestionnaire de disposer de données déclaratives de l'effort et des captures pour ce compartiment de pêche. Le suivi scientifique est complété par un échantillonnage opportuniste réalisé en mer auprès des pêcheurs en action de pêche sur l'ensemble de la RNBB.

Les informations collectées en cette fin d'année 2023, témoignent d'une diminution du nombre de pêcheurs récréatifs dans la RNBB avec un total de 2 184 déclarations de pêche réalisées auprès du responsable de la surveillance. Ce phénomène pourrait être lié à la crise du carburant actuelle.

Evolution interannuelle des déclarations de pêche dans la RNBB

Années	2013	2014	2015	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de déclarations	1 553	1 977	3 406	2 229	2 528	3 282	3 607	2 794	2 184

L'ensemble des données collectées en mer et des données déclarées ont fait l'objet de nombreuses publications scientifiques et notes de synthèses communiquées aux pêcheurs. La saisie, la vérification et la centralisation des données est réalisée chaque année n+1 à la suite du rendu des relevés de capture de l'année en cours. Les données collectées en 2022 ont donc pu être traitées en 2023 mettant en évidence les quatre techniques de pêche les plus représentées dans la RNBB, la traîne, la palangrotte, la chasse sous-marine et la pêche du bord.

La biomasse moyenne prélevée chaque année dans ces zones est estimée entre 5,5 et 6 tonnes par an sur une surface de 9 849 ha. Les engins de pêche utilisés en majorité sur ces zones sont la traîne (59% des sorties), la palangrotte (20%) et le jig (3%). La catégorie « Autre » regroupe les techniques plus marginales, les sorties où les techniques ne sont pas clairement identifiées.

Les 4 espèces majoritairement déclarées dans les carnets de captures (tous types de pêche confondus dans les zones soumises à autorisation) sont la sériole (2,2t en 2018, 2,3t en 2019, 1,7t en 2020), le denti (1,5t en 2018, 1,6t en 2019, 2,2t en 2020), le serran (0,3t en 2018, 0,3t en 2019, 0,4 en 2020) et le pagre (0,3t en 2018, 0,3t en 2019, 0,4t en 2020).

En 2023, à l'instar des données de la pêche professionnelle, les données biologiques ont été mises à contribution de la "Data Collection Framework" pour les captures de denti, de façon à améliorer la représentativité de ce compartiment de pêche auprès des instances européennes.

Biomasse et nombre de poissons prélevés par technique de pêche dans les zones soumises à dérogation (2018 à 2022)

Technique de pêche	Nombre de sorties déclarées	Moyenne annuelle des biomasses déclarées (tonnes/an)	Moyenne annuelle des captures déclarées (individus/an)
Trainee	3817	4,06	984
Palangrotte	1259	0,60	4 028
Jig	193	0,18	95
Autre	1161	0,88	1 583
Toutes techniques	6 430	5,72	6 690

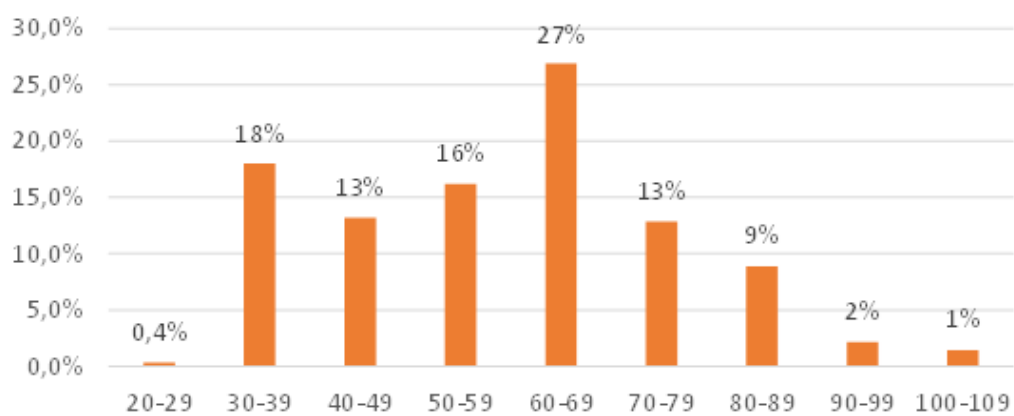


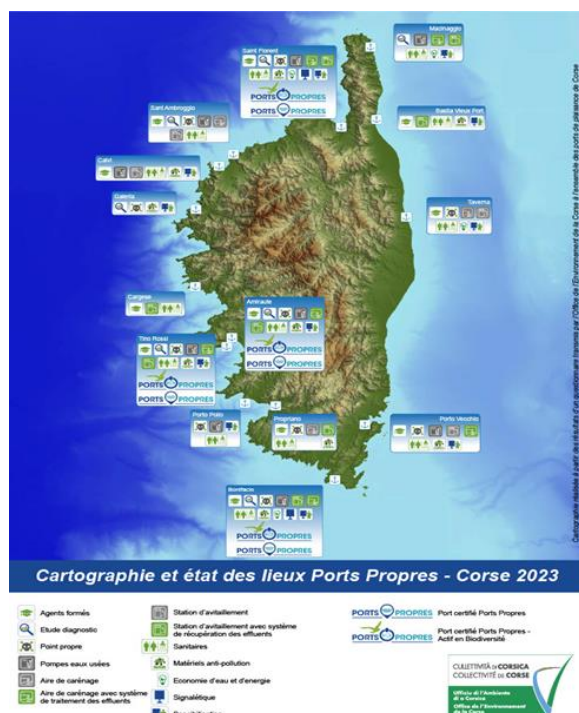
Fig: Distribution des tailles des *Dentex dentex* à la trainee de 2018 à 2020 (n=833)



A certificazione Porti Puliti

La certification ports propres

« Ports Propres » est la certification de bonne gestion environnementale des ports de plaisance.



De nombreux ports de plaisance se situent au niveau d'espaces remarquables et vulnérables, qui concentrent une importante biodiversité marine. Souvent, ces ports sont à proximité de zones de baignade où la qualité des eaux est primordiale. La dimension économique, avec l'accueil du tourisme très important en haute saison ainsi que la dimension sociale (la professionnalisation, la qualification et la pérennisation des métiers) sont inséparables de la dimension environnementale.

Les impacts générés par l'activité des ports et de leurs plaisanciers (même s'il s'agit de petites quantités de polluants), sont répétitifs et affectent le milieu marin qui compte des écosystèmes aussi riches que fragiles. On constate par ailleurs que ces impacts sont fortement accentués en période estivale par l'importante fréquentation de plaisanciers le long de nos côtes et dans les ports.

La certification Ports Propres tend à réduire considérablement cette pression, en répondant favorablement aux prérogatives du Plan d'Actions pour le Milieu Marin, pour atteindre le bon état des masses d'eau, conformément aux objectifs fixés par la Directive 2008/56/CEE sur la Stratégie pour le Milieu Marin. En effet, Ports Propres s'inscrit dans une dimension d'excellence environnementale, en accord avec les exigences du développement durable. Cette certification traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de ports de plaisance de prendre des engagements concrets pour œuvrer en faveur de la préservation écologique des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines, à travers des points obligatoires.

Un deuxième échelon : « Ports propres actifs en biodiversité »

La certification Ports propres actifs en biodiversité est une étape supplémentaire vers l'exemplarité après l'obtention de la certification européenne Ports propres. Elle valorise l'engagement des gestionnaires de port qui agissent en faveur de la biodiversité locale.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

15 opérations traitées en 2023

4 ports certifiés Ports propres dont 3 avec la certification supplémentaire « actifs en biodiversité ».

Prumove una pesca durevule

Favoriser une pêche durable

L'OEC contribue également à une pêche durable et à la conservation des ressources biologiques aquatiques afin de :

- Renforcer les activités de pêche durable sur le plan économique, social et environnemental ;
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 en remplaçant ou en modernisant les moteurs des navires de pêche ;
- Contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.



RESULTATS :

Cet objectif spécifique contribue à l'atteinte des objectifs de la Politique Commune de la Pêche (PCP) en assurant la viabilité économique et la durabilité environnementale des entreprises de pêche, des infrastructures et équipements collectifs dont elles ont l'usage ; la préservation des ressources à travers le respect des rendements maximum durables ; la mise en œuvre de la gestion des pêcheries basées sur des approches éco-systémiques, en évitant la dégradation de l'environnement marin par les activités de pêche et d'aquaculture, en éliminant graduellement les rejets via la réduction et le débarquement des captures non désirées.

Ciffri essenziali / Chiffres essentiels :

14 dossiers FEAMPA traités en 2023

12 dossiers sélectionnés et programmés

2.14. Migliurà a cunniscenza di i flussi diversi di scarti

Améliorer la connaissance des différents flux de déchets

L'Office de l'Environnement de la Corse assure le suivi annuel de l'exécution du plan de prévention et de gestion des déchets dans le cadre de son Observatoire Territorial des Déchets de Corse. L' Observatoire Territorial des Déchets de Corse (OTDC) doit mettre à jour régulièrement les données sur les flux de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés), DAE (Déchets de l'Activité Economique) et BTP, ainsi que les DD (Déchets Dangereux) qui sont produits aussi bien par le tissu économique que par les ménages. Les données collectées via plusieurs sources, sont plus ou moins accessibles. L'observation étant un outil d'aide à la décision, l'amélioration d'un retour de la donnée reste primordiale pour les différents Observatoires de Région.

PRESENTATION DU BILAN DECHETS 2020/2021



L'Observatoire Territorial des Déchets

Plusieurs sources de données coexistent et sont croisées afin d'essayer d'avoir une observation des flux le plus large possible.

- Les DND (Déchets Non Dangereux) de nos DMA ont comme source de données principales les collectivités, avec un transfert de leur données relatives à la gestion de leur service public de collecte qui est jugé fiable. La saisie de ces dernières sur la base de données SINOE (Ademe) évoluera en fonction des nouvelles prérogatives liées à la nouvelle version en 2024.

- Les tonnages de DND issus de la base BDREP (base de données du registre des émissions polluantes), dans laquelle, la Corse a 50 déclarants, sont quant à eux beaucoup moins fiables. Les données de déclaration annuelles sont disponibles à N+3 (corrections de l'année N+1 et N+2).

Deux pistes d'améliorations importantes :

- La simplification des bases de données en amont, notamment pour éviter les erreurs de saisie de la part des déclarants,
- L'obligation de déclarer pour tous les acteurs quel que soit leur mode de déclaration (autorisation, enregistrement, déclaration) et leur gestion de site (temps de transit...). En effet, des producteurs qui jouent un rôle important dans la collecte des déchets insulaires ne sont pas soumis à la déclaration sur GERE (volume non atteint, durée de conservation des matières courtes ...).
- Les données en possession du secteur privé, tout type de flux confondus, DND, DBTP, DD, collectées via des enquêtes spécifiques restent très compliquées à obtenir.

Les pistes d'amélioration à mettre en application en 2024 sont les suivantes : meilleure adaptation des enquêtes, visite des interlocuteurs, mise en synergie des acteurs institutionnels afin d'optimiser la remontée de l'information et de mettre en commun les données, à obtenir et obtenues...

- Les données transmises par les REP sont quant à elles beaucoup plus cohérentes, mais restent hétérogènes d'une filière à l'autre, un travail collaboratif entre filières et ADEME pour avoir un rendu plus exploitable sera finalisé en fin d'année 2023-début 2024. Les données devront avoir le même ordre de grandeur, elles seront différenciées en fonction du secteur source (quantitatif provenant du secteur économique, quantitatif provenant du secteur public), le type de valorisation et le tonnage correspondant devra être précisé pour chaque filière.

Ciffri essenziali / chiffres clés :

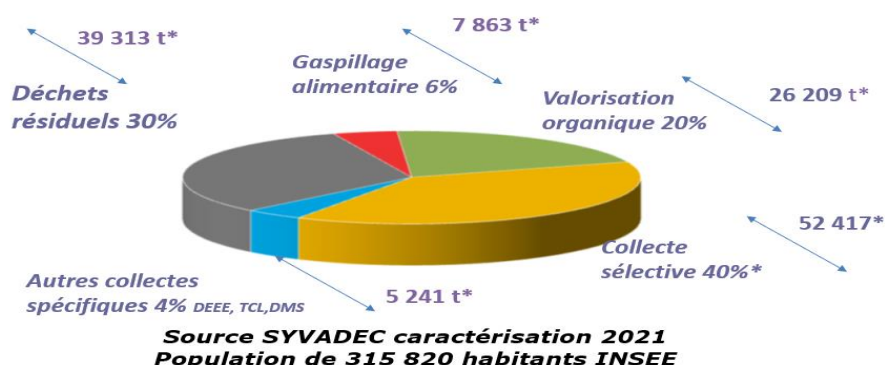
Evolution DMA (Objectif Réglementaire : Réduire de 15 % les DMA produits par habitant entre 2010 et 2030)

Année	2010	2022	-7,48%
Kg/hab./an	747	695	

Evolution DD (SOURCE BDREP)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Tonne	6129,37	4715,83	4269,79	5606,74	5516,10

Le potentiel valorisable restant dans nos poubelles (caractérisation de 2021) :



2.15. Prumove l'ecunumia circolare è riduce a pruduzione di rumenzule Favoriser l'économie circulaire et réduire la production de déchets

A la lumière des orientations prescrites par l'OEC au sein du Plan Territorial d'Economie Circulaire, et des conclusions du séminaire Economie Circulaire d'Octobre 2022 un partenariat initié avec la CCI Régionale a été organisé pour **accélérer la transition vers l'économie circulaire dans les entreprises et les territoires afin :**

- D'accompagner et de sensibiliser les filières d'activités économiques (dont agroalimentaires, BTP, Commerces et Tourisme, Collectivités locales (EPCI) aux obligations de la loi AGEC et ses applications via la promotion de bonnes pratiques.
- D'accompagner et de sensibiliser les entreprises de services, et de production à l'écoconception ; mais également les Collectivités locales (EPCI et Communautés d'agglomérations) via l'outil majeur de la commande publique (aménagements urbains, écoconceptions d'espaces et de sites, restructurations de bâtiments)

- De promouvoir et agir sur les perspectives d'écoconception, de valorisation et de réduction des déchets dans l'agroalimentaire et le BTP par des solutions et préconisations adaptées à la situation locale (Verre, Plastiques, Matériaux issus du BTP, produits issus de l'agriculture et de la pêche.)
- De promouvoir les filières de valorisations locales avec les artisans, et autres acteurs du BTP (palettes, verre, déchets et matériaux issus du BTP et de la déconstruction., etc.)
- De créer du lien entre les territoires, les acteurs économiques et les acteurs de l'ESS pour réduire les déchets, réutiliser, réemployer, réutiliser
- De créer du lien entre les territoires, zones d'activités et les acteurs du territoire pour dynamiser les réseaux et optimiser les échanges (approche et connaissance des flux ; promotion et sensibilisation aux projets d'EIT)
- De présenter les outils de soutiens d'ingénierie et financiers existants au niveau de la CdC et des Offices et Agences pour garantir cette transition
- De disposer d'une veille dynamique afin de comprendre et d'observer les évolutions des entreprises et des collectivités locales dans l'activation de cette transition vers l'économie circulaire par des indicateurs de moyens et de résultats ; mais aussi la détermination de feins et de leviers favorables à ces initiatives.

En 2023, une conférence sur la Loi AGEC a été organisée afin de promouvoir ses applications et modes d'emplois dans les entreprises et les territoires.

Le plan d'actions défini se poursuivra en 2024 via des actions territorialisées et ciblant des filières d'activité. Un plan d'actions micro régionalisées est programmé en 2024.

Par ces actions, il s'agit d'accélérer le passage de l'économie linéaire à une économie circulaire à l'échelle de la Corse.

Un calendrier des travaux des interventions territorialisées est prévu afin de diffuser l'information sur les aides financières, mais aussi les informations techniques et accompagnements envisageables.

Trois exemples pour améliorer la valorisation :

U sviluppu di u settore di gestione di i scarti di a custruzione

Le déploiement de la filière de gestion des déchets du bâtiment

L'OEC a organisé le 21 septembre 2023 une journée d'information sur le déploiement de la nouvelle filière de gestion des déchets des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB). Cette manifestation était également accessible en webinaire.

Elle a permis d'informer les acteurs économiques (promoteurs, fournisseurs de matériaux de construction, syndicats professionnels, chambres consulaires, collectivités...) de cette nouvelle organisation.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du PTPGD en cours d'adoption et répond aux objectifs environnementaux insulaires.

Fort de son expérience et de ses compétences pour l'élaboration de stratégies régionales de gestion des déchets, l'OEC, avec son Observatoire territorial des déchets, accompagne le déploiement de cette filière en Corse. L'OEC confirme ici sa capacité à mettre en œuvre des solutions techniquement et financièrement pérennes.



Ciffri essenziali / Chiffres clés :

- Le bâtiment est un des principaux employeurs insulaires avec 9 000 emplois.
- On estime la production de déchets à 200 000 t/an ainsi répartis :
 - o 64 % d'inertes soit 128 000 t/an,
 - o 27% de DIB (Déchet Industriel Banal) soit 54 000 t/an,
 - o 9% de DIS (Déchet Industriel Spécial) soit 18 000 t/an.

Cette action permettra de :

- Mieux connaître le gisement de déchets du bâtiment ;
- Diminuer le coût de gestion de ces déchets ;
- Diminuer le tonnage de déchets entrant en décharge ;
- Favoriser la disparition des incivilités et des décharges sauvages.

Prumove l'iniziativa : a raccolta è a riqualificazione di u pulistirene

La collecte et le recyclage du polystyrène

La société Corstyrène (producteur d'isolant...) a mis en place une activité de recyclage du polystyrène sur son site industriel. Elle collecte du polystyrène expansé (ou PSE) propre (sans cartons, étiquettes, plâtre, etc...) chez ses clients mais aussi auprès des grandes surfaces, déchetteries, etc...

Ce polystyrène une fois arrivé sur son site, est broyé et compacté puis envoyé sur le continent afin d'être revalorisé en matière plastique.

Un cofinancement OEC-ADEME a permis de financer les machines dont dispose Corstyrène pour développer la filière.

Depuis le début de la collecte, plus de 4000 sacs ont été recyclés, soit 6000 m³, ce qui représente 32 000 kg de polystyrène détournés de l'enfouissement.

Corstyrène souhaite conventionner avec les communautés de communes et d'agglomérations, pour développer des bornes PSE. Certaines sont déjà identifiées, comme la Communauté de communes du Centre Corse qui souhaite mettre en place des bornes de collecte dédiées sur son territoire. Une borne PSE est déjà en place sur la place d'Aleria depuis décembre 2021.

L'appui de certaines structures est recherché pour aider à développer des points de collecte centralisés sur le territoire insulaire. Notamment les déchetteries publiques comme celles du SYVADEC qui pour l'instant ne récupère pas le polystyrène.

Soutien du SYVADEC – Déchèterie mobile territoire du Grand Aiacciu

Le SYVADEC dispose d'un maillage de déchèteries réparties sur l'ensemble de la Corse. De nombreuses collectivités lui ont exprimé le besoin de compléter le réseau en offrant un service de proximité en allant au plus près des usagers et ainsi faciliter le captage des déchets, notamment encombrants.

C'est dans ce contexte que l'Office de l'Environnement de la Corse a soutenu l'acquisition de déchèteries mobiles par le SYVADEC, pour le secteur du Grand Aiacciu.

La nécessaire densification de l'offre de déchèteries dans l'île a également été identifiée comme un des objectifs à poursuivre dans les travaux d'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets.

Les déchetteries mobiles sont des installations temporaires, mises en place dans secteurs généralement éloignés des déchèteries fixes et qui permettent ainsi de proposer une offre régulière de dépose des déchets encombrants de plus grande proximité pour les usagers du service.

Cet équipement sur camion permet de visiter plusieurs territoires suivant un planning défini et sur un espace contenu.

En novembre 2020, le SYVADEC a mis en service sa première déchèterie mobile destinée au grand Bastia, déjà financé par l'OEC.

En 2023, le SYVADEC a sollicité le soutien de l'Office de l'Environnement de la Corse dans son souhait de mettre en œuvre ce service sur le territoire du Grand Aiacciu.

Les flux collectés sont les suivants : Meubles, D3E en mélange, cartons, végétaux, métaux, tout venant, DOS, piles (bac rangé dans le camion), lampes, néons (bac rangé dans le camion), cartouche d'encre (bac rangé dans le camion).



Montant de l'opération : 400 000 € HT

⇒ Soutien OEC : 30%, soit 120 000 € HT

Acchisu 3 – Rinfurzà a cusioni suciale, a sulidarità trà i territorii à trà e generazioni

Axe 3 – Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations

Il est nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les générations et entre les territoires pour lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. La Collectivité de Corse consciente de ces problématiques n'a cessé de mettre en œuvre et développer ses interventions dans ce domaine.

3.1 Rinfurzà a pulitica à ghjuvure di a lingua corsa à via di un bislinguisimu apertu nantu à u plurilinguisimu

Renforcer les politiques en faveur de la langue corse vers un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme

La politique linguistique portée par la Collectivité de Corse s'articule selon deux axes majeurs qui sont, d'une part, l'éducation et la formation, et d'autre part, la promotion et la diffusion de la langue corse dans la société. Aussi, l'objectif global de cette politique est d'étendre les dispositifs d'enseignement et de formation en direction du grand public et des scolaires afin de rendre accessibles les ressources en langue corse dans tous les domaines.

Le contexte de la mise en œuvre de la politique linguistique est triple :

- territorial, du fait des compétences de la Collectivité ;
- national, par rapport à l'enseignement des langues régionales en France (cf. réforme lycée) ;
- européen (participation de la Direction Lingua Corsa de la Collectivité au NPLD - Network to Promote Linguistic Diversity).

L'objectif est de poursuivre le développement de dispositifs à destination des scolaires et du grand public sur l'ensemble du territoire insulaire. Il s'agit de développer un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme en soutenant les actions de promotion de la langue corse et en langue corse, et en développant et pérennisant une offre immersive de qualité sur chaque territoire et pour tout public, tout en améliorant la diffusion de la langue corse au sein de la société.

Dans le cadre de la future contractualisation avec l'Etat, le doublement des crédits dédiés à la langue corse financera notamment le soutien à l'équipement des filières bilingues, la production de ressources pédagogiques, la diversification de l'offre immersive, et le plan de formation des enseignants du premier et du second degré. Le CPER 2021-2027 a également comme ambition d'intégrer un volet sociétal en déclinant certaines des mesures présentées à destination du grand public, telles que la production de ressources pédagogiques et la formation par immersion.

Concernant le volet éducatif, il s'agit d'une part, de porter assistance aux nouveaux sites d'écoles immersives afin de pérenniser et encourager ce modèle d'enseignement, et, d'autre part, de mettre en exergue le développement des centres immersifs courts et longs séjours, ainsi que la création de nouveaux centres en partenariat avec le schéma de massif montagne afin de parvenir à une offre équitable sur le territoire, notamment en termes d'accessibilité, les frais de transport restant souvent un frein pour certaines écoles et établissements.

Par ailleurs, l'autre axe vient renforcer l'aide à la diffusion de la langue corse au sein de la société. En effet, le soutien accru à la création audiovisuelle et numérique en langue corse, mais également aux associations est la clé de voûte de la politique linguistique portée par la CdC en lien avec la diffusion sociétale. A cet effet, le plan « Media & Lingua Corsa » sera poursuivi et étendu à de nouveaux médias, et un effort particulier sera apporté aux collectivités publiques toujours plus nombreuses à nous solliciter en matière d'aide à la signalétique en langue corse.

Un nouvel appel à projets « Case di a Lingua 2023-2024 » a été lancé afin de faire émerger et pérenniser des initiatives d'immersion en langue corse de qualité tout en incitant des pratiques immersives collégiales, à travers l'émergence ou la consolidation de réseaux d'acteurs dynamiques.

Enfin, la mission essentielle du Cunsigliu Linguisticu favorise la production d'équipements linguistiques et d'outils modernes en faveur de la transmission de la langue corse. Ce centre d'expertise, conduit par la direction Lingua corsa est un lieu de réflexion dans lequel évoluent des groupes de travail spécifiques et thématiques (littéraire, toponymique, terminologique et scientifique) revêtant un objectif d'observatoire linguistique.

En outre, plusieurs événements de promotion de la langue sont dans ce cadre organisés par la Collectivité de Corse : A Festa di a lingua, Linguimondi ou les Premii (Fazi, Libru), permettant d'élargir encore davantage l'action de la direction et d'assurer un maillage annuel, territorial et varié de la politique de promotion linguistique menée par la Collectivité de Corse. Un soutien systématique à toutes les manifestations et initiatives en faveur de la langue est également assuré.

Résultats :

Valoriser l'enseignement de la langue corse via les filières bilingues et l'apprentissage par la méthode immersive en poursuivant les dispositifs au bénéfice des scolaires. Initier la création d'un nouveau centre immersif

Plus spécifiquement au niveau de l'enseignement, l'objectif sera de poursuivre une stratégie volontariste en faveur d'une généralisation de l'offre d'enseignement bilingue dans le double but de transmission de la langue corse et du développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves. L'enseignement bilingue devra aussi inciter les élèves à l'apprentissage d'autres langues, en particulier du latin et des langues romanes, et les ouvrir aux cultures méditerranéennes.

Concernant les mesures en lien avec l'immersion, le prochain contrat de plan Etat Région devra permettre de soutenir également la création de deux nouveaux centres de séjour et d'études corses (un centre long séjour et un centre à la journée), dont l'un au moins en zone urbaine et destiné en priorité aux élèves scolarisés en milieu rural et de montagne.

En effet, plus qu'un dénominateur commun, l'immersion est aujourd'hui une des clefs de voûte de la politique linguistique portée par la Collectivité de Corse. On la retrouve dans les deux principaux champs d'intervention que sont, d'une part, l'éducation et la formation, et, d'autre part, la promotion et la diffusion de la langue corse dans la société.

Aussi, le choix des actions et dispositifs mis en œuvre et soutenus par la Collectivité de Corse sera conditionné par la réalisation de deux objectifs généraux à savoir :

- L'amélioration de la pratique linguistique chez les apprenants, notamment en développant des dispositifs d'apprentissage originaux tels que l'immersion ;
- L'accroissement de la présence de langue corse dans la société, en portant la focale sur la création et le développement d'espaces de corsophonisation.

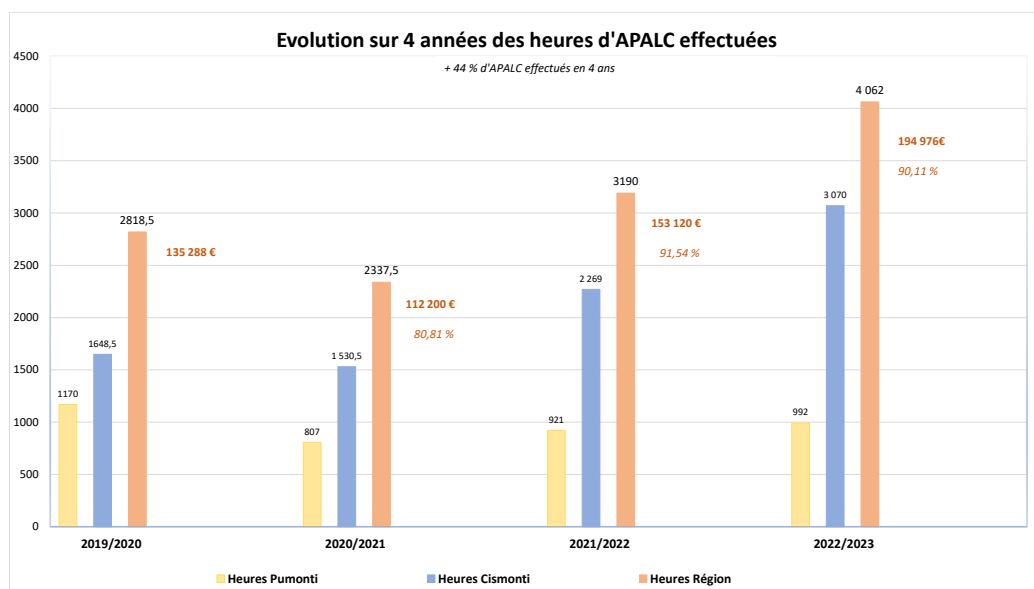
Toujours dans le domaine de l'immersion à destination du public scolaire, la Collectivité de Corse a également cherché à voir comment certaines structures existantes pourraient être mises au service de l'immersion. Ainsi, afin de soutenir et développer des actions pédagogiques en immersion centrées autour des thématiques éducatives environnementales et de pleine nature, un nouvel appel à projets a été élaboré puis lancé en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Corse. Le PNRC dispose en effet, d'une part d'animateurs parfaitement corsophones capables d'animer des ateliers en immersion linguistique, et, d'autre part, possède des structures d'accueil dédiées aux thématiques environnementales : a Casa di a Natura à Vizzavona, a Casa Marina de Galeria, a Casa di u Mele de Murzu, a Casa Paoletti de Nucariu.

Intitulé « Lingua Corsa è Natura », cet AAP est destiné aux élèves des écoles élémentaires et des collèges. Là encore, outre la plus-value éducative et la transversalité linguistique, ces structures du PNRC auront également vocation à devenir des espaces de corsophonisation qui pourraient également être dédiés à d'autres actions en immersion, autres que dans le domaine de l'éducation.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

Dans le cadre du grand plan de formation des enseignants en langue corse : 6 stages (professeurs et formateurs), 83 enseignants ont été formés, 27 habilitations ont été délivrées (75%) et 42 stagiaires ont obtenu un niveau entre A2 et B1.

Les élèves du premier degré ont pu bénéficier de 4062 heures d'ateliers de pratique artistique en langue corse cette année, soit une augmentation de 44 % en 4 ans.



Dans le second degré, 3 ouvertures de filières bilingues et près de 200 000 € de soutien de la direction lingua corsa aux élèves du premier et du second degrés.

15 actions CANOPE soutenues à hauteur de 300 000 €.

Concernant l'enseignement immersif associatif, 140 enfants environ sont scolarisés depuis septembre sur les 4 sites et les 7 classes créées pour 11 niveaux.

3.2. Rinfurzà a presa in cunsiderazione di u sviluppu à longu andà in l'operazione relative à l'acquisti fundarii è à a purtera di i prugetti

Renforcer la prise en compte du développement durable dans les opérations d'acquisitions et de portage

Les opérations d'acquisition menées par l'Office Foncier de la Corse (OFC), le déroulement des portages et la rétrocession aux communes sont des activités s'inscrivant dans la stratégie de développement durable de la Collectivité de Corse.

Pour rappel, l'OFC est sollicité pour réaliser l'acquisition et le portage de foncier bâti ou non bâti pour le compte des collectivités locales afin que ces dernières puissent réaliser à l'issue de la durée de portage (2 à 5 ans) des projets d'intérêts publics :

- Logements,
- Infrastructures publiques,
- Développement économique.

L'OFC est un outil intervenant en appui, la Collectivité restant maîtresse et financeur de son projet.

L'Office Foncier intervient majoritairement dans le cadre de projets de création de programmes de logements locatifs sociaux, communaux voire d'accession à la propriété sociale ou libre.

1. **En développant le projet d'un Règlement d'Attribution et un Cahier des Charges :**

C'est l'accession libre à la propriété qui pose aujourd'hui la question de sa maîtrise notamment lorsqu'il s'agit pour les collectivités de créer des lotissements communaux.

Il a donc été proposé d'encadrer la création des lotissements en soumettant **un cahier des charges cohérent, juridiquement sécurisé et applicable** aux collectivités, aux opérateurs qui réaliseront les projets et in fine aux futurs accédants à la propriété sur l'ensemble du territoire insulaire.

La rédaction de ce cahier des charges fait l'objet d'une démarche partagée au sein d'un **groupe de travail** réunissant dans un premier temps les membres du conseil d'administration de l'Office Foncier de la Corse. Une première réunion a été organisée le 16 décembre 2022 et a permis de croiser les informations, les savoirs et les idées de chacun, de décider d'un calendrier de travail, de prendre plus conscience des possibilités qu'offrent les acteurs du territoire.

A l'instar de ce que propose aujourd'hui comme conditions le règlement des aides de la Collectivité de Corse « Una casa per tutti, una casa per ognunu », il a été proposé trois volets à ce cahier des charges :

1- ***Un volet anti-spéculation :***

Dans le cas où une commune souhaite acquérir un terrain, pour une accession à la priorité, jusqu'où peut-elle aller dans les garanties à prendre ? Le premier groupe de travail a soulevé un certain nombre d'idées à développer :

- Dispositif 10 ou 15 ans de non-revente ;
- Abattement d'imposition sur la transmission ;
- L'interdiction de revente ;
- Le droit de préemption : faire en sorte que la Commune ait toujours le moyen d'acheter
- Les lotissements communaux : règlement d'attribution ;
- Pouvoir sanctionner ;
- Des clauses simples ;
- Faire venir autour de la table les banques : des accords pour privilégier la primo accession.

2- **Un volet intégration architecturale** : proposer des initiatives dès le départ d'un projet urbain, en développant :

- Partenariat CAUE/OFC ;
- Assistance des services du Patrimoine de la CdC, de l'AUE, de l'Office de l'environnement, du GIRTEC ;
- Prise en compte du Zéro Artificialisation Net (ZAN).

3- **Un volet développement durable et énergie** : réaliser des préconisations en matière d'économie d'énergie, de consommation d'eau etc... L'idée est que les bâtiments soient le moins consommateurs possibles :

- Mobiliser le *Corsican Business Act* qui favorise les entreprises en circuit court ;
- Demander à l'AUE de produire une doctrine pour la sortie de la précarité énergétique ;
- Orienter le CAUE et le Conseil des Architectes vers une éco-conditionnalité des ouvrages ;
- Recenser l'ensemble des aides dédiées aux collectivités locales : ADEME, EDF...

Il a été proposé d'élargir la réflexion et d'ajouter un 4^{ème} volet à ce groupe de travail lors des prochaines rencontres :

4- **La priorité à l'achat de l'ancien** : une réflexion et une meilleure connaissance de la fiscalité sur le bâti ancien est à ébaucher.

Enfin ce cahier des charges pourra également prévoir un **renforcement du contrôle** de l'Office Foncier de la Corse et de la Collectivité de Corse à posteriori, sur la réalisation du projet conformément aux engagements pris par la collectivité initialement.

L'Objectif est de renforcer les ambitions de l'Office Foncier de la Corse, tout en gagnant en agilité dans l'accompagnement des collectivités.

Le bien-fondé de l'action de l'OFC est d'aider les collectivités dans une terrible complexité à laquelle elles ne savent pas faire face seule : produire, vite, produire plus et moins cher... et produire de qualité.

Pour autant, cette posture aidante qui fait partie de l'ADN même de l'Office Foncier de la Corse, n'est pas antinomique avec un **balisage des conditions de succès et de sortie des opérations**. Bien au contraire puisqu'il s'agit d'identifier les risques et de travailler avec les collectivités en pleine connaissance de ceux-ci.

Pour exemple : l'acquisition pour la commune d'Olmi è Cappella de la parcelle F325 à l'est de la ville qui a pour projet un programme de vente de terrains à bâtir dédiés aux primo-accédants et l'installation d'activités commerciales ou artisanales. Ou encore l'acquisition pour la commune de Currà, des parcelles B342, B343, B344 et B345, dont le projet est une opération de logements destinés à la résidence principale. Dans ces exemples, pendant la durée de portage, sera proposée à la commune l'adhésion au cahier des charges, portant sur l'accession à la propriété, par voie d'avenant à la convention de portage.

2. **En réinvestissant le bâti vacant**, l'Office Foncier crée la possibilité pour une Commune de valoriser des terrains disponibles en dent creuse, des immeubles sous-occupés, des friches inutilisées entre deux parcelles etc... Nous en avons des exemples concrets avec l'immeuble de la Poste à Sartè : la mise à disposition de la parcelle à la Commune permettra des travaux pour créer des locations communales. La mise à disposition de la résidence Quarcetta à Portivechju permet le logement de jeunes travailleurs en saison ; celle de la maison Borgu à Curbara à loger des familles de réfugiés ukrainiens, dont l'intégration est exemplaire.

Les projets de réhabilitations de bâtis vacants ne manquent pas dans les opérations de l'Office Foncier. Ils participent au développement durable des Communes et à la modernisation pérenne des villages. Le foncier mobilisé est ainsi prêt à être recyclé par la Commune.

3. **Dans la gestion des biens acquis par l'Office Foncier**, il s'agit aussi de privilégier le développement durable. Le choix des prestataires est orienté en ce sens. Les travaux de grande envergure étant prévus pour l'après-rétrocession, l'Office n'engage pas de lourds travaux mais des réajustements et des réparations très précises sur les biens pour ne pas impacter les lieux inutilement.

Chaque projet de gestion est minutieusement étudié. Pour exemple les travaux menés sur le bâtiment Le Cézanne à Bastia (recherche d'artisans locaux pour du cas par cas), ou encore ceux effectués sur l'immeuble de la Poste à Sartè (éviction du chauffage au fioul trop polluant pour un nouveau système plus moderne), l'installation d'un compteur à affichage modulaire pour l'électricité d'une villa à U Petrosu.

4. **Partenariat avec le CAUE et l'AUE : faire société est un fondamental du développement durable.**

L'Office Foncier compte développer à l'avenir avec les architectes et urbanistes, les diagnostics de territoires, et enrayer les enjeux propres au foncier corse : la pression foncière, la carence en documents d'urbanisme par exemple, font que la consommation foncière était jusqu'à aujourd'hui peu économe.

Fluidifier le fonctionnement du marché en recyclant le foncier mobilisable et en le rétrocédant vers des bailleurs sociaux par exemple, est une démarche vertueuse et engagée. C'est ce que fait déjà l'Office Foncier avec des opérations telles que l'immeuble de l'avenue Franchini à Aiacciu qui sera rétrocédé à ADOMA, et la parcelle AE24 à Portivechju qui sera rétrocédée à ERILIA.

3.3 Facilità l'accessu à u Fundiariu è a l'Alloghju pè e famiglie Favoriser l'accès au foncier et au logement des ménages

Dans le cadre des interventions de la CdC en faveur du logement, le règlement des aides « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a permis en 2023 de soutenir les projets portés par le bloc communal et les bailleurs sociaux, dont l'Office public de l'habitat de la CAPA, en matière de production de logements locatifs sociaux ou de réhabilitation d'ensembles immobiliers. Par exemple :

- Le soutien aux communes du rural pour l'aménagement de terrains à vocation d'accueil de résidences principales, conditionné au respect d'une intégration architecturale, aux aspects de développement durable et privilégiant la primo accession à la propriété, à LAVATOUGHJU et U MUCALE, qui ont bénéficié d'un volume d'aide de 716 486 € pour un coût total d'opération de 1,768 M€ ;
- Les projets de construction de logements locatifs sociaux à CORTI (80 logements), à LUCCIANA (40 logements) et à AIACCIU (60 logements dont une pension de famille), ont bénéficié d'un volume d'aide de 1 175 000 € pour un investissement total de 24,136 M€.

Sur le plan notamment de la rénovation énergétique des bâtiments ou bien de l'accessibilité, la collectivité soutient également les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat menées sur le territoire insulaire. Celles-ci se sont développées, en 2023, et ce sont ainsi 921 527€ d'aides directes aux propriétaires occupants, bailleurs ou aux copropriétés dégradées qui ont été attribuées et versées au titre du règlement des aides.

Le volume des aides attribuées et notamment celles en faveur du logement communal à vocation sociale, ainsi que le nombre d'opérations soutenues, atteste du besoin auquel le règlement « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a pu répondre.

Son évaluation, prévue dès 2024, permettra la mise à niveau ou l'adaptation de certaines mesures.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés 2023 :

Montant des AP affectées : **11 991 066 €**

Montant des CPI mandatés : **10 689 702 €**

3.4 Mantene l'equilibriu trà i territorii per prumove l'accessu à a salute per tutti Maintenir les équilibres des territoires pour favoriser un accès à la santé pour tous

L'aide aux communes, intercommunalités et territoires est une politique publique essentielle de la Collectivité de Corse, largement développée sur le fondement de la clause générale de compétence.

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires.

Le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019, met à la disposition des communes et EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Les dispositifs sont les suivants : la dotation quinquennale, la dotation école, le fonds de solidarité territoriale, le fonds intempéries et le fonds de territorialisation, ceci dans un souci de solidarité territoriale permettant de mobiliser les moyens nécessaires pour les territoires les plus fragiles.

Un des objectifs majeurs est de poursuivre l'effort financier envers les communes et EPCI dans le cadre du règlement d'aides aux communes, en maintenant une étroite collaboration via différentes politiques sectorielles de la Collectivité et en mettant en place une porte d'entrée unique des demandes de soutien financier transmises par les Maires et Présidents d'EPCI. Le développement de l'équité territoriale, en passant notamment par la contractualisation avec les territoires qui permettront d'améliorer le lien avec les territoires et de favoriser une territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse, est également primordial.

Le Règlement d'Aides aux Communes finance par le biais de la dotation quinquennale, du Fonds de Solidarité territoriale ou encore du Fonds de Territorialisation la création de cabinets médicaux, de maisons de santé, mais également l'acquisition de matériels afin d'assurer un bon fonctionnement de ces établissements

Ciffrî essenziali / Chiffres clés 2023 :

Le montant des opérations financées en dotation quinquennale sur l'année 2023 au titre de l'accès à la santé est de 303 123 €.

A titre d'exemple la commune de Sartè a bénéficié d'une subvention d'un montant de 132 500 €, calculée sur une dépense subventionnable de 530 000 €, pour la création d'une maison de santé pluri-professionnelle.

Une subvention d'un montant de 9 579 € a été octroyée à la commune d'Oletta, sur une dépense subventionnable de 15 965 € pour l'achat de mobilier à destination de la maison de santé.

3.5 Prumove l'azione di furmazione in leia cun l'ambiente è u sviluppe à longu andà **Promouvoir les actions de formation liées à l'environnement et développement durable**

Dans le cadre de ses compétences sans cesse réaffirmées par les différentes lois de décentralisation, la Collectivité de Corse se doit de participer à la formation tout au long de la vie.

A ce titre, elle définit et met en œuvre la politique territoriale pour les jeunes et les adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

Afin d'organiser au mieux l'exercice de ses compétences, et adapter son action aux besoins des différents publics et de l'économie des territoires, la Collectivité de Corse a lancé un accord cadre en veillant au respect d'un développement équilibré des territoires, et en permettant à tous les publics demandeurs d'emploi d'accéder à la formation ou à un premier niveau de qualification au travers d'actions de qualité.

Cet accord cadre concerne l'achat de formation au bénéfice des publics du Programme Régional de Formation (PRF), pour le compte de la Collectivité de Corse.

Il comporte 34 lots portant sur divers secteurs et territoires et a mis l'accent en 2023 sur le secteur de l'environnement et du développement durable à travers les lots 29 et 30 concernant les formations suivantes :

- Assainissement et traitement des déchets
- Valorisation et recyclage des déchets
- Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel
- Gestion des risques majeurs
- Filière durable
- Management environnemental

Une fois les formations mises en œuvre dans le Pumont et le Cismonte, il s'agira d'évaluer leur attractivité ainsi que le taux d'insertion des publics visés.

3.6 Rinfurzà l'attrattività è u sustegnu à i territorii di l'internu è di a muntagna Renforcer l'attractivité et le soutien aux territoires de l'intérieur et de la montagne

L'intervenzione di u Cumitatu di a Muntagna corsa

Les interventions du comité de massif

- **Per l'infrastrutture di retale (fibra)** / En matière d'infrastructures de réseau (fibre) :

Le soutien en faveur de l'adressage constitue entre autres un élément essentiel du déploiement de la fibre car il permet d'identifier précisément les logements à raccorder (localisation d'habitations ou de locaux).

Il est donc nécessaire de disposer très rapidement de données fiables et normalisées, à très court terme pour ce déploiement, mais au-delà, pour la vie quotidienne des usagers sur les territoires, notamment pour les services d'aide à la personne, d'aide sociale, de courrier et de transport, de sécurité civile et incendie, etc...

Un Appel à Projets spécifique a ainsi été proposé aux communes qui exercent cette compétence.

Le soutien proposé porte sur les trois phases de réalisation allant de la constitution d'un plan d'adressage, à la mise en place d'une signalétique et à la communication en direction des tiers (usagers et services).

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Sur l'année 2023, l'intervention du Comité de Massif a permis à près de 66 communes de réaliser leur adressage et signalétique.

L'intervention du fonds montagne dans le cadre de cet AAP a été de 649 127,47 € sur un montant total de projets de 840 247,35 €.

- **Pè a salute** / En matière de santé :

Le Comité de Massif, à travers le Schéma d'Aménagement, de Développement, et de Protection de la Montagne (SADPM), a choisi d'appuyer la stratégie définie par les services de la Santé en accompagnant des projets en territoires de montagne.

Le cadre opérationnel retenu se décline dans le règlement des aides mettant en œuvre le SADPM à travers une fiche « Santé » qui s'inscrit dans l'Axe - 2 du Schéma d'« Amélioration de l'accès aux services de base ».

De plus, un appel à projets visant à encourager les initiatives qui favorisent l'organisation des parcours de soins ainsi que le renforcement et l'accompagnement des dispositifs de soins et de premiers secours a été lancé.

Ce dernier propose de favoriser les initiatives, d'une part en élargissant la typologie des actions, et d'autre part, en rendant recevables les demandes portées par des opérateurs qui n'étaient pas éligibles dans le cadre du Règlement des Aides de mise en œuvre du Schéma Montagne (associations notamment).

Sur l'année 2023, l'intervention du Comité de Massif en faveur de l'offre de soins a concerné notamment le remplacement du système de sécurité incendie du site de Tatto, des travaux sur toiture de la maison de santé de Livia, des travaux d'extension de la caserne de Vicu.

Dans le cadre de l'AAP Santé, le Comité de Massif a participé au projet d'extension et de réaménagement de l'établissement MARIS STELLA implanté sur le territoire rural du Nebbiu et à la création d'une résidence autonomie sur la commune de Corti.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Le coût total des projets d'investissement s'élève à 636 503,93 € avec une participation du fonds montagne de 405 387,14 €.

Dans le cadre de l'AAP santé, le fonds montagne est intervenu à hauteur de 200 000 €.

o Per l'autunumia alimentare / En matière d'autonomie alimentaire

La problématique alimentaire étant au cœur de ses préoccupations, le Comité de massif et l'ensemble des acteurs de l'intérieur et de la Montagne ont souhaité répondre aux questions de vulnérabilité par un soutien accru aux initiatives en faveur d'un regain d'autonomie alimentaire.

Sur l'année 2023, une intervention du fonds montagne a permis la réalisation de plusieurs opérations pour la mise en œuvre de :

- 1 complément pour le Projet alimentaire territorial de la commune de Vintisari
- L'installation d'un bassin de rétention d'eau brute en vue de la création de jardins familiaux sur la commune d'Urtaca
- 1 jardin partagé à Prunelli di Fiumorbu
- La création d'un bassin et de réseaux d'irrigation pour la commune de U Salge.
- 1 diagnostic agro pastoral pour la CC du Spelunca Liamone
- Une étude sur la faisabilité d'ateliers d'abattage fermiers.
- Une étude Préalable en vue de la rénovation, réfection, reconstruction des bergeries avec modernisation et reconstruction de fromageries d'estive sur la commune de Lozzi.
- Aménagement et mise en valeur des jardins de l'ASL A CHJUSELLA afin de relancer la production fruitière et maraîchère en circuit court

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Le coût total des projets s'élève à 707 395,60 € dont 575 095,60 € en investissement et 132 300 € en fonctionnement.

La participation du fonds montagne s'élève à 502 269,04 € dont 396 429,04 € d'investissement et 105 840 € en fonctionnement.

3.7 Migliurà u ritale stradale Améliorer le réseau routier

La Collectivité de Corse dispose d'un réseau routier très important, de plus de 5000 kms de linéaire, situé pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Il dessert par ailleurs des centres urbains enclavés.

L'objectif d'amélioration du réseau routier vise à offrir aux usagers un réseau sûr et efficace dans le respect des enjeux environnementaux de réduction des émissions de gaz polluants et de limitation et compensation de l'impact environnemental des travaux routiers.

Deux axes d'amélioration sont poursuivis : le désenclavement des aires urbaines et la fluidification du trafic, d'une part, l'accessibilité de l'ensemble des territoires, d'autre part.

Cette action a été poursuivie en 2023 selon deux angles d'intervention :

1. La réalisation et la programmation d'aménagements routiers structurants
2. La maintenance du patrimoine routier en vue d'assurer la qualité et la sécurité du réseau, la conservation et l'amélioration du patrimoine

RESULTATS :

Aux abords des villes d'Aiacciu et Bastia en vue de désenclaver les agglomérations :

- Achèvement des travaux et mise en service du Giratoire de la Gravona,
- Approbation du bilan de la concertation publique pour l'opération de requalification de l'ex-RD 31 et de l'ex RT22 sur la commune de Sarrula
- Poursuite de la Voie verte des Sanguinaires (réalisation du tronçon Trottet-Cimetière et poursuite des études Scudu – Parata),
- Poursuite de la Voie verte Fond de baie-A Bastilicaccia,
- Poursuite du projet de la pénétrante d'Aiacciu,
- Poursuite des travaux de la Voie nouvelle Bastia-Furiani,
- Poursuites des études de la dénivellation du Giratoire de Tragone,
- Poursuite des études de l'opération de rénovation du tunnel de Bastia,

Sans pour autant délaissé les autres axes routiers :

- Rectifications de virages,
- Régénération des sections affectées par les intempéries Domingos et Ciaran, notamment lancement d'études en urgence dans les secteurs de la Restonica (exRD 623) et Ota-Portu (ex-RD81, ex-RD84, etc ...)
- Lancement des études et travaux pour diverses opérations de création de créniaux de dépassement : entre Ponte Novu et Casamozza sur l'ex RT 20 et à Punt di I Muri à l'aval du col de Vizzavona, ainsi qu'à San Ghjorghju, Tavera et Casalabriva,
- Sécurisation des carrefours : approbation de l'opération de sécurisation de trois carrefours sur la commune de Talasani (ex RT20), approbation de l'opération de sécurisation du carrefour d'U Sulaghju (ex RT10/ex RD545),

- Aménagement des traverses de villages en coopération avec les Communes : finalisation de l'opération d'aménagement des traverses de Quenza et Agnareda, ainsi que de la 1^{ère} tranche des traverses de Livia et Bucugnà, finalisation des études et démarrage des aménagements des traverses de Sartè, Carghjese, Auccia, approbation des opérations d'aménagement des traverses de Livia hors hypercentre, d'Aiacciu fond de baie, de Santa Lucia di Muriani et de Biguglia.
- Poursuite des études de déviations (Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju, Figari),

Cette action globale est menée dans le respect des exigences d'information, de consultation et de concertation du public et s'attache à limiter, réduire et compenser les impacts environnementaux des projets routiers.

L'amélioration du réseau doit se poursuivre par le développement des axes secondaires en vue de donner la meilleure accessibilité à tous les territoires et par l'harmonisation de la qualité du réseau dans l'ensemble de l'île.

CHIFFRES CLES 2023 :

86 Millions d'euros investis sur le réseau routier pour l'année 2023.

3.8 Istitui un sustegnu multiprofessionale pè e famiglie vulnerevule

Mettre en place un accompagnement pluri-professionnel auprès des familles vulnérables

24 % des enfants insulaires vivent dans un ménage pauvre, soit 3 points de plus qu'au plan national (Etude Insee 2021 commandée par la Collectivité de Corse en association avec l'Etat afin de mesurer les conséquences sociales de la crise sanitaire).

L'état des lieux produit en mars 2021 dans le schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille fait état d'un territoire dynamique sur le plan démographique mais avec des disparités territoriales, malgré des indicateurs de natalité et de fécondité faibles, l'augmentation du nombre d'enfants de 0 à 6 ans étant liée à la migration résidentielle de jeunes actifs.

Ce dynamisme général cache des disparités entre littoral et zone de montagne et entre zones urbaines et zones rurales ; ces éléments tendent à mettre en tension les dispositifs d'accueil d'enfants.

On observe une surreprésentation de familles monoparentales dans la population, qui se présente aussi de façon inégale sur le territoire et un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne française (supérieur de 4 points), une plus forte population non diplômée avec un retard scolaire à l'entrée au collège.

Les récentes études portant sur la santé des enfants mettent en avant que la précarité ne doit pas être le seul élément à prendre en considération : l'accès à la santé, à la culture ou la mobilité, (...) sont autant d'éléments à prendre en compte ; ceux-ci ont d'ailleurs permis de

déterminer, dans l'étude sur la vulnérabilité spécifique à la Corse, des zones prioritaires d'intervention.

Concernant le taux de couverture des modes d'accueil, on relève 41,5 places pour 100 enfants, soit 14 points de moins que la moyenne nationale et un écart significatif entre le Cismonte et le Pumonti ; cependant, des places d'accueil individuel restent inoccupées. Plus spécifiquement pour les places en accueil collectif, on mesure 21,1 places pour 100 enfants ce qui est proche de la moyenne nationale mais la disparité nord-sud est également notable.

L'étude Insee de mai 2021 réalisée à la suite de l'épidémie de Covid montre une aggravation du taux de précarité puisqu'elle fait de la Corse la région métropolitaine la plus touchée.

L'objet de cette démarche est de mettre en place une équipe pluri professionnelle adaptée au territoire, auprès des familles vulnérables, avec un interlocuteur pivot qui peut être un agent de la PMI ou autre ; il s'agit là de l'interlocuteur privilégié de la famille, qui suivra l'enfant durant les 1 000 premiers jours, et qui activera selon les besoins les différents professionnels. Une concertation avec l'ensemble des professionnels impliqués se tiendra de façon régulière.

La direction a fait appel à un cabinet d'études pour accompagner le repérage de la vulnérabilité sur les différents territoires de la PMI, mettre en relation les partenaires impliqués sur ces territoires, élaborer des outils de diagnostics et les diffuser.

Un territoire est aujourd'hui pourvu, il s'agit de la Balagna. Il s'agit maintenant de maintenir la dynamique impulsée par les partenaires, et activer l'équipe pluriprofessionnelle dans l'accompagnement des familles vulnérables.

Deux nouveaux territoires sont en cours de mise en œuvre de la démarche : le Pays ajaccien, l'Extrême sud.

Et deux territoires devraient démarrer fin 2023 et début 2024 : la Plaine orientale et le Grand Bastia.

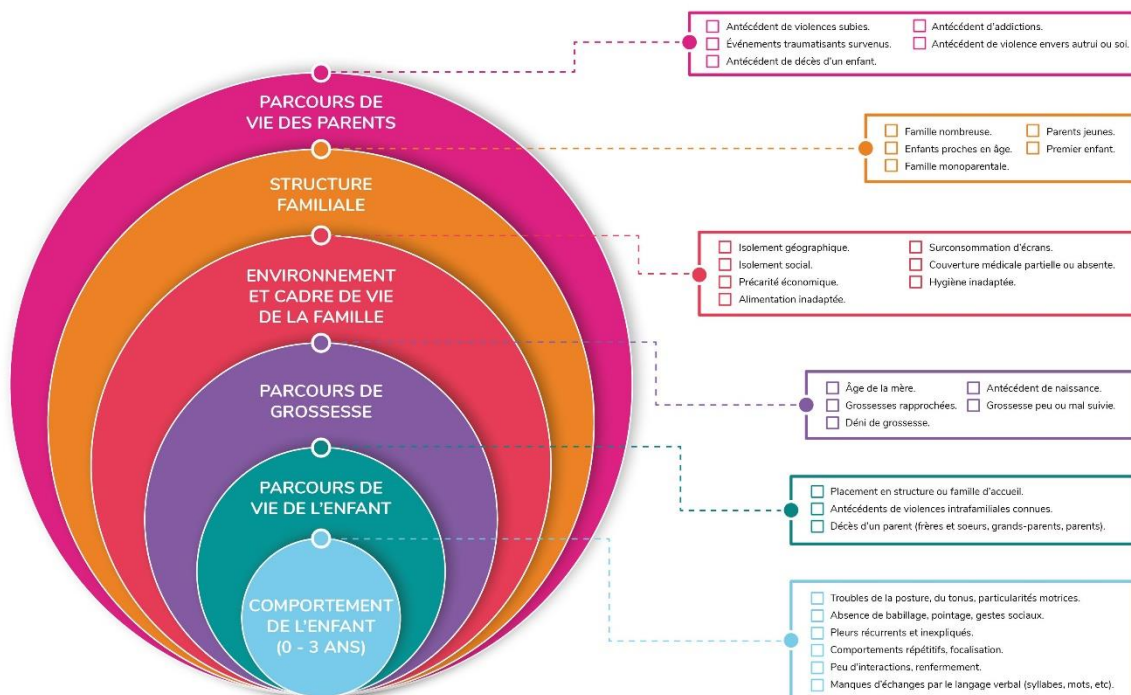
Une formation spécifique à la prise en charge de l'enfant de 0 à 2 ans par l'équipe pluriprofessionnelle est prévue début 2024 sur le territoire balanin afin de maintenir la dynamique en cours, et préciser l'organisation de cette équipe et ses objectifs (réalisation d'une charte de coopération et de confidentialité du partage de l'information, Équipe pluridisciplinaire du repérage de la vulnérabilité des enfants de 0 à 6 ans).



Présentation du dispositif aux professionnels de santé du territoire de Balagne

GRILLE DE CRITÈRES DE REPÉRAGE PARTAGÉE : L'ENFANT DE 0 À 3 ANS

(Éléments connus, audibles, ou observables, pouvant être indicateurs, facteurs, causes ou conséquences d'une situation de vulnérabilité de l'enfant.)



Déroulé de l'action :

Démarrage sur le territoire de Balagne par le biais d'entretiens et d'ateliers de co-construction avec les acteurs du territoire :

- Repérage des parties prenantes actrices du développement de l'enfant
- Création du guide d'entretien et phase d'entretiens ;
- Mise en forme d'une cartographie du maillage des parties prenantes ;
- Ateliers de co-construction avec les acteurs du territoire et l'équipe pluriprofessionnelle pour construire les premiers outils ;
- Co-construction organisation et fonctionnement de l'équipe pluriprofessionnelle ;
- Conception des prototypes ;
- Expérimentation in situ ;
- Retour d'expérience des prototypes d'outil et présentation aux professionnels du libéral ;

Réplicabilité de la démarche sur les territoires du Pays ajaccien, l'Extrême sud et la Plaine orientale :

- Repérage des parties prenantes et conception d'une cartographie des acteurs ;
- Modification et enrichissement des outils proposés par le territoire de Balagne ;
- Co-construction organisation et fonctionnement de l'équipe pluriprofessionnelle ;
- Modification et expérimentation des prototypes,
- Retour d'expérience, bilan et déploiement.

Résultats :

- Elaboration d'un guide de repérage partagé et commun, de situations de vulnérabilité à l'usage des membres de l'équipe pluridisciplinaire et des acteurs du médico-social ;
- Création d'une affiche indicatrice de bien-être de l'enfant : à destination des structures test de l'affichage afin de sensibiliser les parents et le grand public sur le bien-être de l'enfant ;
- Réalisation d'une charte de coopération et de confidentialité du partage d'informations ;
- Confection d'un Flyer destiné aux équipes testeuses de l'affichage afin d'expliquer le projet, le rôle de l'équipe pluriprofessionnelle ;
- Constitution d'une équipe pluriprofessionnelle spécialiste de la petite enfance
- Organisation d'une réunion avec les partenaires de tous les territoires en janvier 2024 afin d'échanger, de partager un retour d'expérience et de coconstruire l'outil destiné au grand public

Axes d'amélioration :

- Un manque de personnel et donc de temps pour répondre au téléphone et accompagner les équipes ;
- Le besoin d'échanger de vive voix avec les appelants, nécessité d'un numéro vert ;
- Pas de moyen financier à déployer pour l'expérimentation ;
- Mobilisation des équipes projet auprès des différents partenaires pour faire connaître le dispositif ;
- Sensibilisation du grand public.

Les enjeux :

- Intervenir précocement pour prendre en charge les situations de vulnérabilité au plus tôt et limiter leur impact ;
- Permettre à chaque professionnel de renseigner des observations pertinentes et utilisables dans l'objectif d'améliorer les accompagnements et les parcours des familles en situation de vulnérabilité dès la grossesse ;
- Aider les professionnels du territoire et les familles à repérer une situation de vulnérabilité avérée ou risquant de se développer ;
- Conseiller les professionnels et/ou familles qui entrent en contact avec l'équipe pluridisciplinaire ;
- Faciliter la circulation des informations récoltées en les mutualisant ;
- Orienter précocement vers la/les structures les plus adaptées à chaque situation ;
- **Incarner une identité identifiée comme référente et ressource** sur les problématiques liées à la vulnérabilité de la famille et de l'enfant.

Acchisu 4 – Aiutà u spannamentu di tutti l'essari umani

Axe 4 – Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains

Cet axe présente une ambition majeure pour la Collectivité qui a su, par son action toujours renforcée, mettre en place et développer de nombreux outils et dispositifs à disposition des personnes les plus fragiles notamment.

4.1. Educà à u sviluppu à longu andà

Eduquer au développement durable

Dans le cadre de sa politique menée en matière d'éducation, la Collectivité de Corse soutient et accompagne les initiatives visant à transmettre à chaque élève, citoyen et décideur de demain, les connaissances et compétences nécessaires au développement durable de l'île. L'opération annuelle « Les trophées scolaires du développement durable - I trufei scularii di u sviluppu à longu andà » à destination des écoles maternelles et primaires mais aussi des collèges et lycées insulaires, s'inscrit dans cette perspective d'action.

Cet appel à projets a pour objectif de permettre aux élèves accompagnés par leurs professeurs de porter des projets pédagogiques en lien avec ce thème et en entrant notamment dans le champ des 17 objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015.

L'appel à projets « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable » initié il y a plus de 10 ans en Haute-Corse en collaboration avec l'Éducation nationale est ouvert à tous les établissements scolaires publics ou privés de Corse. Le règlement de ce dispositif ainsi que les formulaires de candidature sont disponibles en téléchargement sur le site de la Collectivité de Corse en début d'année scolaire. Les projets soutenus doivent notamment permettre d'aider les jeunes à découvrir leur environnement proche et d'appréhender les enjeux liés par exemple au changement climatique et à la préservation de la biodiversité. Ils peuvent aussi favoriser la découverte des métiers et des activités sociales et économiques liées à l'environnement. Les candidatures sélectionnées bénéficient également d'un appui technique des services de la collectivité de Corse et des structures insulaires compétentes (PNRC, CPIE, OEC, université de Corse...) sur diverses thématiques. Les ateliers proposés combinent des visites de terrain (sites naturels, équipements techniques...), des rencontres avec les acteurs de l'environnement et du travail en salle.



aux ateliers mis en place par les animateurs du Parc Galea.

Cet AAP connaît un succès grandissant chaque année : 36 classes ont ainsi participé à l'édition 2022/2023. Les projets soumis à l'examen du jury de ce concours sont en règle générale de grande qualité. Cette année la journée de cérémonie de remise des récompenses en présence des 15 classes lauréates a été organisée le 6 juin 2023 au Parc Galea. Durant cette journée, les élèves et leurs professeurs ont eu le plaisir de participer

Les 5 premiers prix ont également bénéficié d'un séjour éducatif à la Casa di a natura ou à la Casa Marina dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Parc naturel régional de Corse. Durant ces séjours, les élèves ont pu aussi découvrir des espaces naturels remarquables comme la réserve naturelle de Scandula.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

36 classes. 700 élèves. Travail sur les 17 ODD.

AU PARC GALEA

I premiati di u quintu cuncorsu « Sviluppo à longu andà »



L'école de Santa Lucia di Tallà peut aussi être fière de son premier prix.

PHOTOS JACQUES PAOLI

Les trophées scolaires du développement durable, opération portée par la Collectivité de Corse, en collaboration avec l'Éducation nationale et les partenaires institutionnels et associatifs insulaires, ont vécu leur journée de récompenses.

Les classes lauréates ont été honorées lors d'une journée organisée au parc Galea, site engagé, s'il en est, sur les problématiques du

développement durable et de la biodiversité.

Au total, 35 projets ont été visualisés par le jury, qui a salué la qualité du travail des élèves et l'investissement des équipes pédagogiques. Les quinze classes récompensées et leurs professeurs ont reçu leurs prix au terme d'une cérémonie très protocolaire, orchestrée par Vannina Chiarelli-Luzi, conseillère à l'As-



Le collège Pascal-Paoli de Corti a reçu le premier prix.

semblée de Corse. Une remise des prix qui s'est doublée pour ces écoliers, collégiens et lycéens, d'une découverte du parc Galea, avec ses jardins, ses ateliers pédagogiques et un spectacle de contes. Une parfaite évasion, qui à elle seule, a presque suffi à récompenser les écoles primées, venues de toute la Corse.

La mare temporaire créée à l'école primaire de Santa Lucia

di Tallà a reçu le premier prix du cycle 2. Une mare conçue dans les règles de l'art, dans le souci du respect de la biodiversité, dont l'idée a germé après la visite de l'étang de Palu. Ce projet met en lumière de façon très touchante, l'envie d'apprendre des enfants, de faire et de transmettre, et leur attachement à la nature avec un grand « N ».

JACQUES PAOLI

Dà a parolla à i ghjovani : l'Assise di a ghjuventù 2023

Donner la parole aux jeunes : Les assises de la jeunesse 2023



Inscrites au sein de l'objectif 1 du plan d'actions du **Pattu di a Ghjuventù**, les « Assise di a Ghjuventù » de la **Collectivité de Corse** ont vocation chaque année à donner la parole aux jeunes, en explorant de nouvelles thématiques avec eux. Cette année, les Assises ont eu pour mission de sensibiliser les jeunes Corses à leur histoire, aux valeurs et aux engagements de celles et ceux qui ont combattu pour défendre la liberté, leur terre et leurs idéaux.

Elles se sont déroulées dans le Giussani, à **Pioggiola**, au sein du théâtre de l'**Aria**, « a **Stazzona** ».

Au travers de différents ateliers et témoignages, les jeunes ont pu approfondir leurs connaissances sur le passé et l'Histoire de la Corse. Ils ont réfléchi sur ce qu'est être citoyen de nos jours. Les débats se sont orientés autour de la **transmission des savoirs anciens, l'innovation et l'engagement dans et pour le rural**. Il a été également question de la **Résistance corse pendant la seconde guerre mondiale et des 80 ans de la Libération de la Corse**. Enfin, les élèves ont pu évoquer la république paoline, avec ses enseignements du point de vue de la citoyenneté

Près de 200 jeunes collégiens et lycéens ont participé à ces Assises, 90% d'entre eux issus du rural.

Plus de 60% ont exprimé leur entière satisfaction en termes d'apprentissage des notions essentielles, d'écoute et de valorisation de leurs travaux.

L'objectif « donner la parole aux jeunes » a été atteint sur l'ensemble des ateliers et grâce au mur d'expression, fresque créée par les jeunes avec l'artiste Piombu.

Ciffrì essenziali /Chiffres clés :

200 jeunes participants dans le rural

Tous ont pu participer aux 3 ateliers

80% des jeunes ont pu en apprendre plus sur les 3 thématiques abordées : la république Paoline, l'engagement dans le rural, la résistance et la libération de la Corse en 43.



Dà a parolla à i ghjovani : l'inchiesta « Parità trà donne è omi ind'è l'11-30 anni »

Donner la parole aux jeunes : l'enquête égalité femmes/hommes chez les 11-30 ans

En 2022, la Collectivité de Corse a retenu la thématique de l'égalité femmes-hommes pour mener une enquête sur le ressenti des jeunes et leurs propositions d'actions. Cette problématique sociétale à laquelle la jeunesse corse est particulièrement sensible est inscrite dans le Plan d'actions égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le Plan d'actions égalité femmes-hommes dans les politiques publiques votées par l'Assemblée de Corse le 25 février 2021.

Objectifs de l'enquête égalité femmes-hommes menée auprès des jeunes corses :

- Recueillir les expériences et le ressenti des jeunes sur le sujet,
- Préconiser des actions pour répondre aux inégalités femmes-hommes et agir de manière efficace sur les comportements et les stéréotypes et/ou ajuster les actions déjà proposées grâce au recueil de la parole des jeunes,
- Porter ces actions en partenariat avec les acteurs de terrain.

Parmi les 2 748 jeunes de 11 à 30 ans ayant participé à l'enquête :

Les trois-quarts des jeunes interrogés pensent que tous les métiers peuvent être exercés autant par les femmes que par les hommes. Plus de 80 % pensent qu'il est très important que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'accès aux métiers et d'évolution de carrière.

Pratiquement un jeune sur deux aimerait s'engager en faveur d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes

Points préoccupants :

Un tiers des jeunes interrogés déclare s'être déjà senti personnellement discriminé (50 % des filles et 11 % des garçons, 27 % des 11-15 ans et 58 % des 26-30 ans)

Pratiquement 93 % des personnes interrogées ont déjà entendu parler des violences sexistes et sexuelles, mais plus de 50 % des collégiens et lycéens ne savent pas quoi faire s'ils en sont témoins ou victimes.

Axes d'amélioration :

- 1 – Coordonner les actions de prévention et de sensibilisation
- 2 – Amplifier et diversifier les actions d'information et de prévention pour déconstruire les stéréotypes

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Plus de 2 700 jeunes ont répondu au questionnaire.

Cette enquête a pu être diffusée à l'ensemble des partenaires institutionnels et un groupe de travail est constitué afin de développer les actions prioritaires à mener sur le territoire pour améliorer l'information, la prévention et coordonner les multiples actions.

4.2. Sensibilizà à tutt'ognunu nantu à e quistione chi toccanu à l'eculugia è a u svilupp u à longu andà

Sensibiliser les individus aux problématiques de l'écologie et du développement durable

L'azione di u FRAC / L'action du FRAC

Deux expositions ont été organisées : L'Atlante di e Meraviglie de Matteo Rubbi et Zeyn Joukhadar et Cautère de Caroline Poggi et Jonathan Vinel

Les objectifs poursuivis sont la sensibilisation à l'urgence climatique et à l'affirmation d'un autre rapport à l'environnement.

Deux expositions programmées par le FRAC peuvent être comprises comme des outils pour sensibiliser au réchauffement climatique et à la nécessité d'une nouvelle approche environnementale.

Dans l'exposition *Cautère*, l'œuvre de Claire Fontaine représentait la carte de la Corse à partir d'allumettes brûlées. Cette installation pouvait être interprétée comme un cri d'alarme vis-à-vis du réchauffement climatique qui entraîne la multiplication des incendies sur de nombreux territoires. En outre, l'un des films de Caroline Poggi et Jonathan Vinel traitait explicitement de cette question à travers le récit d'une jeune femme pyromane et l'utilisation de nombreuses séquences de feu enregistrées par des témoins et diffusées ensuite sur les réseaux sociaux.

La poésie de Matteo Rubbi et Zeyn Joukhadar autour du ciel étoilé et des constellations pouvait être pensée comme une tentative de trouver une alternative à notre rapport utilitariste à la nature. Face à la pollution lumineuse des grands centres urbains, redonner une place primordiale au cosmos est une façon en soi de prendre à revers la modernité et de chercher à affirmer une nouvelle sensibilité. Cette exposition qui s'appuyait sur des ateliers auprès d'élèves de primaire et de lycéens permettait aussi une approche pédagogique fondamentale dans le changement des mentalités sur ce sujet.

La bonne visibilité de ces deux expositions (1300 pour L'Atlante di e meraviglie et 6000 pour Cautère) permet d'espérer qu'elles ont permis un questionnement du public sur ces orientations.

L'azione di e Mediateche / L'action des Médiathèques

- Les Médiathèques territoriales disposent de fonds d'ouvrages adultes et jeunesse qui abordent les différentes thématiques liées au développement durable. A ces fonds s'ajoutent des fonds multimédias, et également des expositions sur panneaux accompagnées de matériel pédagogique. De plus les médiathèques mettent en œuvre une politique d'animation sur l'ensemble du réseau, avec un volet axé sur la stratégie du développement durable
- Objectifs poursuivis : Sensibiliser les usagers (adultes et jeunesse), aux problématiques liées au développement durable. Promouvoir le livre et la lecture à travers ces fonds spécialisés. Travailler en réseau avec les différents services de notre Collectivité, ainsi qu'avec des partenaires extérieurs. Participation aux différentes manifestations nationales (Fête de la science, Fête de la Nature...) et régionales (Fêtes du printemps, A fiesta di a lingua, trophées du développement durable...). Promouvoir la Culture, grâce à ces actions, favoriser le lien social.
- Actions sur l'ensemble du réseau de lecture publique, sur le territoire, en direction des usagers des médiathèques mais également des primaires, collèges, et lycées. A cet effet : expositions, conférences, ateliers ludiques, interventions d'organismes liés à des actions dans la politique de l'écologie et du développement durable (Syvadec, office de l'environnement, etc...). Collaboration et travail en réseau avec des actions proposées par d'autres services de la Collectivité (étang de Biguglia, éducation à l'environnement etc...)
- Résultats : Plus de 1500 enfants scolarisés de la maternelle au lycée ont pu bénéficier de ces actions, ainsi que l'ensemble des usagers des médiathèques associé à du public non captif (c'est-à-dire ne fréquentant pas les structures, mais qui ont participé à ces actions)
- Perspectives / Axes d'amélioration : La mise en place du nouveau schéma de lecture publique devrait permettre d'harmoniser et de développer ces actions. Intensifier le travail en réseau avec les différents services de la Collectivité, ainsi que les offices, et les organismes, et associations qui œuvrent dans ce domaine

L'azione di i musei / L'action des musées :

- De l'Alta Rocca : Financée grâce au projet européen RACINE, la construction d'une réplique de maison de l'âge du Bronze répond à des besoins de recherche (par l'expérimentation), d'accueil (abri pour les ateliers scolaires) et de didactique (visites guidées dédiées au thème des habitations préhistoriques). Le chantier n'a employé que des matériaux locaux (pierre, argile, chêne, pin, frêne et liège), ce qui s'inscrit dans une démarche écologique de réduction des bilans carbone pour l'acheminement des matériaux.
- D'Archéologie de la Corse : 2 expositions

Un mois artisan est une action de médiation qui fait le lien entre des pratiques ancestrales dont témoignent les collections du musée et une activité artisanale contemporaine. Cette action destinée à tous les publics maintient et valorise des pratiques traditionnelles, pérennise des savoirs faire ancestraux dans une société contemporaine et participe au développement d'une équité intra générationnelle.

« Alida, rites funéraires et expressions du sacré » est une exposition qui met en scène les pratiques funéraires depuis les premiers peuplements de la Corse jusqu'à l'Antiquité. Elle développe les propos sur l'histoire des premiers peuplements de la Corse dans le parcours permanent. Sa réalisation a permis la création de richesses patrimoniales avec l'entrée d'œuvres majeures au musée. Elle participe à la préservation, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique constitutif d'une identité culturelle.

Les perspectives d'expositions futures s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et de protection de l'environnement et des écosystèmes à partir de la faune et son interaction avec l'humain depuis la préhistoire jusqu'à nos jours ainsi que dans une démarche participative et inclusive de la population insulaire.

Les actions réalisées au musée d'archéologie de la Corse dans le cadre d'un processus de développement durable se sont révélées très attractives auprès des différents publics sollicités.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

Nombre de visiteurs : Public scolaire 1033, Tout public 2049

- Paoli à Merusaglia : Par le biais d'animations organisées entre le musée, le couvent de Merusaglia et les artisans de Castagniccia, permettre aux scolaires de découvrir la richesse patrimoniale du village de Merusaglia, mettre en valeur les collections du musée et le patrimoine immatériel du territoire. Promouvoir les artisans participant à cette action en leur faisant fabriquer, de manière artisanale, des objets qui sont mis en vente à la boutique du musée.
Une augmentation de la fréquentation du musée par le public des scolaires a été constatée ; cela a permis également une diversification de l'offre des objets issus du territoire en vente à la boutique du musée et la valorisation des collections du musée.

4.3. Facilità l'accessu à un accompagnamentu per tutti i benefiziari di u Rivenutu di Sulidarità Attiva (RSA)

Permettre l'accès à un accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA

Présentes sur 9 territoires, les équipes pluridisciplinaires assurent leurs missions d'orientation, de suivi et d'accompagnement au plus près des bénéficiaires. Afin de renforcer l'accompagnement de proximité, des permanences sont organisées de façon régulière, notamment dans le cadre de partenariat avec différentes communes. Ainsi, les travailleurs sociaux du service interviennent dans plusieurs communes et effectuent des permanences hebdomadaires dans chacune d'entre elles.

Afin de réussir cette politique sociale, le service de l'insertion sociale n'a cessé de développer son action territorialisée en faveur des bénéficiaires du RSA et apporte ainsi un accompagnement de proximité à chacun d'entre eux.

L'orientation du bénéficiaire du RSA est réalisée dans le mois qui suit l'ouverture de ses droits. Chaque usager bénéficie d'une information sur les droits et devoirs liés au RSA (droit à un revenu minimum, droits aux aides sociales et professionnelles, obligations de contractualisation avec la CDC ou PE...). Ainsi, un accompagnement individuel adapté à chaque situation est proposé à chaque bénéficiaire en fonction du diagnostic socio-professionnel réalisé. Cet accompagnement est réalisé soit :

- par le service d'insertion sociale de la CDC quand des problèmes sociaux font obstacles temporairement ou de façon définitive à une reprise d'emploi,

- par le service insertion professionnelle de la CDC lorsque les revenus de l'activité du bénéficiaire sont insuffisants,
- par France Travail (ex-Pôle emploi) si le bénéficiaire a la capacité de rechercher un emploi.

Les bénéficiaires du RSA, nouveaux entrants, ont bien été orientés vers un accompagnement adapté à leur situation.

Un travail important est porté par les équipes pluridisciplinaires afin de maintenir le droit au RSA et de veiller au maintien des obligations liées au versement de cette aide.

Pour l'année à venir, il conviendra de développer des actions collectives en faveur de l'insertion socio-professionnelle (Projet culture en cours d'expérimentation, favoriser l'émergence de porteurs de projets...)

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

En 2023 :

-les coordinatrices plateforme ont orienté 2808 nouveaux bénéficiaires du RSA sur l'intégralité du territoire afin que ces derniers bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel adapté à leur situation comme suit :

- Nombre d'orientations vers un référent social CDC 724
- Nombre d'orientations vers un référent travailleurs indépendants CDC 456
- Nombre d'orientations vers les services de Pôle Emploi 1 628

Dans le cadre du maintien des obligations liées au bénéfice du RSA, 1220 sanctions de réduction du droit et/ou de radiation du dispositif, ont été prises par les équipes pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire.

453 bénéficiaires ont également fait l'objet d'une réorientation vers un nouveau référent à la suite d'un changement de situation.

4.4. Facilità u ritornu à l'impegnugrazia à l'accumpagnamentu **Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement**

Dispositif Accompagnement global Collectivité de Corse/Pôle Emploi (aujourd'hui France Travail) :

La Collectivité de Corse et Pôle Emploi mettent en commun leurs ressources, dans un engagement renouvelé pour l'exercice 2023, afin de favoriser et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'ordre social et professionnel, qu'ils soient allocataires du RSA ou pas. Dans la poursuite de la lutte contre la pauvreté et l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus fragilisées, qui constituent une priorité partagée, une convention de coopération renouvelée entre la CDC et PE a permis à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel délivré par un binôme conseiller Pôle Emploi/référent social de la CDC, pour favoriser un retour à l'emploi.

Actuellement, 5 ETP de référents sociaux CDC couvrent l'ensemble du territoire en binôme avec 5 conseillers Pôle Emploi et accompagnent plus de 500 personnes sur l'année.

Dispositif expérimental Plateforme de l'autonomie Collectivité de Corse (DA/DIL) / Corse solidaire :

Une expérimentation est mise en place sur les territoires d'Ajaccio et de Bastia, d'orientation et de construction de parcours professionnel afin de valoriser et sensibiliser les bénéficiaires du RSA aux métiers de l'autonomie et leur permettre d'accéder rapidement à un emploi dans ce domaine en tension. L'objectif est de :

- Maîtriser les notions de parcours professionnel
- Savoir se positionner dans l'environnement
- Valider un projet professionnel
- Découvrir différents métiers de l'autonomie

Dispositif Boost emploi Collectivité de Corse/AFPA) : Orientation du public RSA vers le dispositif Boost Emploi proposé par l'AFPA. Ce dispositif au format de 3 semaines, s'adapte aux contraintes des usagers (garde d'enfant par exemple) et propose plusieurs petites périodes d'immersions professionnelles très encadrées. L'objectif de ces périodes d'immersion est à la fois de faire découvrir des métiers et de favoriser la reprise d'emploi. Nous accompagnons les usagers sur la levée des freins sociaux connexes.

Les améliorations à envisager

Dispositif accompagnement global :

Développer cet accompagnement partagé qui permet la levée des freins sociaux et le retour à l'emploi pérenne en passant à 7 le nombre d'ETP dédiés à ce public.

Dispositif expérimental Plateforme de l'autonomie

Etendre et déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire.

Dispositif Boost emploi :

Consolider le partenariat pour l'exercice 2024 et prioriser les publics cibles : Développer l'action et les liens partenariaux avec l'AFPA sur l'exercice 2024. Mieux définir les contours de nos actions communes. Anticiper afin de travailler sur des entrées spécifiques selon la typologie des bénéficiaires (femmes isolées avec enfants, jeunes...)

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Dispositif accompagnement global : Au terme de cette année d'exercice, 542 ont pu bénéficier d'une orientation sur ce dispositif, soit 25% de plus que l'année précédente. Plus de 60% de ce public est retourné vers l'emploi.

Dispositif expérimental Plateforme de l'autonomie : 30 personnes ont bénéficié d'une orientation vers ce dispositif. 15 d'entre elles ont adhérées. Evaluation à réaliser au terme de cet exercice.

Dispositif Boost Emploi : En collaboration avec l'AFPA, orientation de 6 à 10 bénéficiaires sur le territoire d'Ajaccio et de 5 à 6 bénéficiaires sur le territoire de Portivechju. Action en cours.

Altri dispositivi pè i beneficiari di u RSA / Autres dispositifs pour les bénéficiaires du RSA :

- L'aiutu alimentare / L'aide alimentaire : Les problématiques alimentaires sont renforcées sur le territoire et constituent une priorité pour l'année d'exercice. Aussi, face à ces préoccupations, différents types d'aides sont mobilisés en faveur des RSA répondant aux obligations liées au versement de l'allocation.

Un grand nombre de foyers suivis par le service ne connaît pas seulement des difficultés de fin de mois, mais un manque d'argent permanent.

Pour manger, ces usagers ont eu recours à l'aide alimentaire distribuée par des associations sur la base d'orientations réalisées par le service (Restos du cœur, Secours Populaire, Croix Rouge...). La population suivie (personnes isolées ou familles) déclare ne pas pouvoir, pour des raisons financières, manger de la viande, du poisson ou des légumes tous les deux ou trois jours.

Une aide ponctuelle en cas de coups durs sous forme de chèque d'accompagnement personnalisé (CAP) pour des achats de première nécessité peut être distribuée à raison de 4 fois par période de douze mois aux personnes qui en ont le plus besoin. Le montant de cette aide varie en fonction de la composition familiale.

Des familles sont également aidées dans le cadre du dispositif d'Aides à l'Insertion (AI). Ces familles bénéficient d'aides alimentaires spécifiques à l'insertion (aides au paiement des factures cantines pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire, prise en charge des frais de repas en cas de reprise d'activité ou de formation...).

Les résultats :

Si elle fournit aujourd'hui un secours essentiel aux personnes ne disposant pas suffisamment de moyens pour se nourrir, l'aide alimentaire demeure une réponse palliative, dont l'objectif est d'assurer à chacun un accès minimal à l'alimentation.

D'autres initiatives alternatives doivent être développées pour dépasser progressivement cette logique. Un changement de paradigme serait nécessaire : passer d'un modèle essentiellement distributif à un modèle prévoyant la coexistence de l'aide alimentaire et de formes d'accès durables à l'alimentation. La lutte contre la précarité alimentaire devrait aller au-delà des actions d'aide alimentaire traditionnelles en soutenant des initiatives comme les groupements d'achats ou les épiceries sociales et solidaires.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Plus de 250 foyers accompagnés par le service de l'insertion sociale ont bénéficié d'une aide alimentaire sous forme de CAP à une ou plusieurs reprises pour un montant global qui dépasse les 42 000€ sur l'année d'exercice. Le montant des aides octroyées varie entre 130€ pour une personne isolée et 340€ pour un couple avec 4 enfants à charge.

Concernant les Aides d'Insertion (AI) la dépense globale dépasse les 53 000€ tous axes confondus (social et professionnel), 20% d'entre elles sont consacrées à de l'aide alimentaire.

- **A salute** /La santé

Infirmières RSA : Déjà présentes sur le Cismonte, le service s'est récemment doté d'une infirmière RSA pour le territoire du Pumonte.

L'infirmière RSA joue un rôle d'évaluation, de prise en charge et d'orientation, voire de dépassement des difficultés d'ordre sanitaire individuel ou familial qui constituent un frein à l'insertion sociale ou professionnelle des bénéficiaires rencontrés.

Cette prise en charge sanitaire permet de :

- Favoriser l'accès aux droits (Complémentaire Santé Solidaire)
- Eviter le non-recours au soin
- Assurer à des personnes en difficultés d'insertion un retour consolidé, pour une vie personnelle et sociale adaptée à leur demande et leurs capacités en les accompagnant dans leurs démarches de soins et/ou les orientant vers des dispositifs plus adéquats (AAH, invalidité, RQTH...)
- Contribuer à la nécessité du service de poursuivre sa mission auprès des usagers et de retrouver des perspectives d'action.

Psychologue RSA : Les allocataires du RSA peuvent bénéficier d'un soutien par la psychologue du service, uniquement sur le territoire du Cismonte. Cette dernière intervient pour faciliter l'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires, sur orientation des travailleurs sociaux ou des infirmières.

Les difficultés sociales, professionnelles, économiques ou financières rencontrées par les bénéficiaires du RSA peuvent amener à un mal-être nécessitant un soutien psychologique.

Association A Murza : Dans le cadre du Programme Territorial d'Insertion, le prestataire A Murza accompagne également sur la base de nos orientations des personnes rencontrant des problématiques de santé, afin qu'elles puissent bénéficier de droits liés à la reconnaissance du handicap.

Les résultats :

Une partie importante des bénéficiaires, éloignées des soins faute de moyens, n'avaient pas de médecin traitant et pouvaient être dans le déni d'une problématique de santé. Or, de tels obstacles rendent d'autant plus long et complexe le retour vers une réinsertion professionnelle et sociale. Les infirmières déployées sur l'ensemble du territoire rencontrent ces usagers et les accompagnent dans leur parcours santé et aide dans la résolution les problèmes de santé qui constituent un frein à leur insertion.

Les institutions en santé psychique saturent et ne sont pas présentes sur les microrégions. Les bénéficiaires du RSA peinent à trouver un espace de parole.

Le soutien psychologique proposé aux allocataires au sein du service permet une prise en charge rapide et répond aux difficultés personnelles ou professionnelles que rencontrent ces allocataires en tenant compte de leur parcours.

Si la personne accompagnée a besoin d'un soutien plus important, la psychologue peut orienter, en fonction des cas, vers le CMP, les psychiatres en libéral ou en institution ou les associations.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

Plus de 600 personnes bénéficient d'une orientation pour des démarches liées à la santé.

448 d'entre elles ont rencontré une infirmière du service.

102 personnes sont suivies par la psychologue du service sur le Cismonte.

42 personnes ont été orientées vers le prestataire A Murza depuis mars 2023 (Date de notification du nouveau marché).

Sensibilizà à l'avvistera di l'anafalbetisimu / Sensibiliser au repérage de l'illettrisme

- Mieux comprendre la notion d'illettrisme et distinguer trois situations souvent confondues, les notions :
 - o D'illettrisme pour les personnes ayant été scolarisées en langue française ;
 - o D'analphabétisme pour les personnes n'ayant jamais été scolarisées ;
 - o De FLE – Français langue étrangère pour les personnes d'origine étrangère, scolarisées dans leur pays d'origine et devant apprendre le français
- Travail sur le repérage des situations d'illettrisme dès le 1^{er} accueil
- Appropriation de l'outil de diagnostic EVA permettant d'objectiver les compétences transversales et les compétences de base des bénéficiaires

Les résultats :

La prochaine étape s'articule autour de l'offre de solutions à proposer aux bénéficiaires du RSA identifiés en situation d'illettrisme.

En effet, aucune offre de remédiation n'est actuellement mise en place dans le cadre du pacte territorial d'insertion ou du plan régional de formation. Les seules associations ou organismes de formation compétent sur le sujet sont localisés à Bastia (associations OPRA, ALPHA).

Une collaboration avec l'ANLCI permettra d'accompagner des démarches de co-construction par la mise à disposition de consultants pour prototyper des solutions « sur mesure » via la démarche de design de service.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

14 000 personnes soit 7 % de la population des 18-65 ans sont concernées par une situation d'illettrisme.

Les bénéficiaires du RSA sont 3 fois plus concernés que le reste de la population.

L'action a permis de former **51 personnes** du Service de l'Insertion Sociale et du Service de l'Insertion Professionnelle (sur les 64 agents identifiés) de la Collectivité de Corse.

4.5. Migliùra l'identificazione, l'accolta è l'assistenza à e donne vittime di violenze

Mieux repérer, accueillir et prendre en charge les femmes victimes de violences

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, l'observatoire territorial des violences faites aux femmes en partenariat avec la Direction de l'action sociale de proximité a organisé des formations de « référents violences » pour chacun des neuf pôles territoriaux sociaux. 13 agents, principalement des assistantes sociales ont été formés pour devenir des référents sur le sujet au sein de chaque pôle.

Les formations se sont déroulées sur 3 sessions de 2 jours avec des intervenants reconnus dans le domaine que sont Linda TROMELEUE psychologue clinicienne –Psychologue clinicienne, Thérapeute familiale spécialisée dans la prise en charge des victimes de violences intra et extra familiales, et Samuel RASSINION – Psychologue clinicien – Thérapeute Familial.

L'objectif poursuivi était de mieux repérer, accueillir et prendre en charge les femmes victimes de violences au sein des services sociaux de la Collectivité de Corse :

- Mieux repérer les victimes parce que les violences ne sont pas toujours visibles et qu'elles sont très souvent tues. Les études sur le sujet montrent que les femmes victimes de violences parlent en effet peu des violences subies lorsqu'elles rencontrent un travailleur social pour un sujet autre.
- Améliorer l'accueil des femmes lors des entretiens en appréhendant les différents mécanismes des situations de violence, en prenant également en compte l'impact des violences sur les enfants.
- Prendre en charge une femme victime en tant que professionnel en articulation avec les champs du soin du social et de la justice.

À l'issue de cette formation, l'intervenant social est en mesure de mieux comprendre les mécanismes et processus en jeu dans la violence conjugale, de repérer des situations pouvant faire penser qu'une telle violence existe dans un couple et/ou une famille, et d'adapter son intervention professionnelle aux besoins de la victime et de sa famille.

La formation a été particulièrement appréciée par les services sociaux. Il conviendrait donc de l'étendre aux autres personnels, médicaux, psychologues, éducateurs ...

4.6. Invechjà bè in casa soia

Bien vieillir chez soi

L'essence même des politiques publiques de l'autonomie est de permettre à aux personnes handicapées et/ou plus de 60 ans de la population de vivre plus longtemps et en bonne santé, avec une autonomie conservée. Tel est l'objectif en l'occurrence du « bien vieillir chez soi ».

Pour permettre cela, le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 adopté en décembre 2021 par l'Assemblée de Corse propose 27 actions concrètes qui s'appuient sur cinq grandes orientations stratégiques lesquelles répondent pleinement aux exigences du principe de développement durable :

- Bien vieillir chez soi,
- Transformer l'offre médico-sociale, l'adapter à l'évolution des attentes,
- Impulser une offre intermédiaire inclusive,
- Fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté,
- Améliorer la gouvernance des politiques de l'autonomie.

Les résultats :

- Poursuite des actions de prévention et de repérage de la fragilité pour la deuxième année consécutive via le programme ICOPE,
- Développement de la communication sur l'offre de prévention auprès des mairies via la plateforme PAES IDEI,
- Renforcement de la démarche de repérage des personnes âgées isolées grâce au partenariat avec la Poste,
- Aboutissement de l'expérimentation Technicotheque jusqu'à juin 2023 puis relais avec le dispositif EQLAAT (Equipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques),
- Lancement d'un Gérontopole en Corse pour favoriser le bien vieillir,
- Poursuite du partenariat et de la coordination avec le DAC Corsica pour mieux gérer les situations dites « complexes »,
- Lancement d'un appel à projets pour l'habitat inclusif,
- Renforcement et extension des familles d'accueil en Corse,
- Mise en œuvre du plan de soutien à l'investissement dans les ESMS avec la signature des premières conventions financières,
- Poursuite des actions en faveur des aidants,
- Poursuite des actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie,
- Poursuite des actions en faveur de la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- Engagement d'un travail de transformation des guichets du CLIC.

Ciffrî essenziali /Chiffres clés :

Pour la **compensation de la perte d'autonomie**, 85,86 M€ ont été engagés pour les personnes âgées, et 56,24 M€ pour les personnes handicapées, impactant au total 15 380 usagers.

Pour la **prévention de la perte d'autonomie**, 584 000 € ont été engagés auprès de 4 480 usagers pour la réalisation de 252 actions collectives.

80 000 € ont été engagés pour le soutien de 390 proches aidants.

100 000 € ont été engagés pour le soutien de 200 proches aidants.

L'engagement de 200 000 € sur 3 ans de la Collectivité de Corse dans le programme ICOPE porté par l'Organisation Mondiale de la Santé pour permettre à 1800 personnes souffrant de fragilité d'être repérées, évaluées et insérées dans un programme de prévention de la perte d'autonomie.

4.7. - Sustene è prumove l'azzione pè a prutezzione di i zitelli

Soutenir et favoriser les actions pour la protection de l'enfance

Création d'un comité des enfants accueillis en protection de l'enfance en Corse

L'OCPE (**Observatoire corse de la protection de l'enfance**) s'est engagé en 2023, en lien avec les différents acteurs de la protection de l'enfance dans la construction d'un comité des enfants. Ce projet répond aux dispositions issues de la loi de du 14 mars 2016 qui visent

un recentrage sur l'enfant et sur ses besoins fondamentaux et celles issues de la loi Taquet du 07 février 2022.

Cette instance représentative a pour objectif de permettre ainsi aux enfants accueillis en protection de l'enfance :

- D'exprimer leur avis sur les dispositifs de prise en charge existants en protection de l'enfance,
- De faire des propositions qui viseront à améliorer les conditions d'accueil en protection de l'enfance.

Elle répond à un enjeu de cohésion sociale en renforçant les liens entre enfants accueillis en protection de l'enfance et par la prise de parole, en plaçant l'enfant dans un rôle de citoyen à part entière qui agit dans l'intérêt général.

Résultats :

Dans ce cadre, deux ateliers de deux heures clôturées par un goûter ont été animés en novembre, un dans le Pumontu et un dans le Cismonte et ont permis de réunir une vingtaine d'enfants volontaires.

Ces derniers ont manifesté un réel engouement et ont formulé des propositions d'amélioration des dispositifs de prise en charge globale.

Ils ont également exprimé leur volonté de participer à nouveau à ces échanges très riches et à soumettre eux-mêmes leurs idées aux partenaires de l'observatoire lors de la journée annuelle de l'OCPE.

Axes d'amélioration :

Afin de renforcer la cohésion et l'ancrage de la démarche sur notre territoire, une activité culturelle ou ludique pourrait être proposée aux enfants à l'issue des prochains ateliers.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Deux séances ont été réalisées en 2023, une vingtaine d'enfants ont été réunis.

Prévisions 2024 : deux séances sont prévues dans le Cismonte et deux séances dans le Pumontu.

Une séance de restitution sera proposée en 2024

Mise en place de protocoles inter-directions visant à soutenir les actions éducatives de la protection de l'enfance tout en promouvant les actions de gestion, de protection et de valorisation de l'environnement, du patrimoine et de la culture en Corse

Dans le cadre de ses compétences en matière de protection de l'enfance, la Collectivité de Corse souhaite développer des actions innovantes en mutualisant ses ressources internes, en faveur des mineurs et de leurs familles, tout en promouvant les actions de découverte et de protection du patrimoine naturel et de la culture en Corse.

A ce titre, la Direction de la Protection de l'Enfance a signé deux protocoles régionaux inter-directions afin de mutualiser des moyens en vue de l'organisation d'activités à la journée et de séjours à visée éducative. Ces activités pouvant être sur un support sportif, culturel, à

travers des chantiers spécifiques permettant de concourir au maintien et au développement du patrimoine corse, ou bien favorisant l'échange entre les usagers.

L'objectif de la DPE était également de pouvoir construire d'autres partenariats avec toutes les directions ouvertes à cette forme de partage de savoirs, de connaissances, et de richesse humaine.

Ainsi, des actions conjointes avec la Direction Culture Patrimoine Jeunesse et Sport ont pu être organisées à destination des enfants bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance.

Par ailleurs, des journées d'activité dans le cadre des séjours apprenant, en partenariat avec l'Etat, et les associations de prévention (Leia et la Falep), ont également été organisées. Elles visaient à remobiliser les savoirs chez des jeunes souffrant de déscolarisation, ou en risque de rupture, à travers des expériences collectives.

Les résultats :

Des activités journées organisées lors des vacances scolaires, et lors de certains week-ends. Développement de partenariat avec d'autres DGA et directions.

Mise en place de séjours de vacances visant à valoriser la connaissance de l'environnement

Mise en place de séjours type colonies de vacances proposant des activités de pleine nature à l'attention d'une cinquantaine d'enfants confiés (6/17 ans) en Corse et sur le continent.

Le cahier des charges a été élaboré dans cet état d'esprit.

En 2023, 36 enfants (47 semaines financées) ont pu bénéficier de vacances apprenantes en séjour de colonies de vacances au sein du Parc Naturel Régional de la Corse avec l'association des PEP.

4.8. - Migliurà l'accessu à l'impiegnu di i publichi più scantati

Améliorer l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté et de la mise en œuvre du Plan Précarité adopté le 30 mars 2017 par l'Assemblée de Corse, l'action vise à renforcer et à optimiser les interventions conjointes de l'Etat et de la Collectivité de Corse en matière d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la Collectivité de Corse participe au financement de « contrats aidés » et s'engage à développer l'accès aux dispositifs d'insertion (Parcours Emploi Compétences et Insertion par l'Activité Economique). Les PEC sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail, et l'IAE s'adresse à des personnes sans emploi, cumulant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur état de santé, de la précarité de leur situation. Parallèlement, la Collectivité de Corse met en œuvre une politique volontariste de soutien aux structures de l'IAE porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

Objectifs poursuivis : Les PEC visent à permettre le développement de compétences techniques et transversales répondant aux besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers qui recrutent. Pour être éligible au dispositif d'aide, l'employeur doit



démontrer sa capacité à accompagner le salarié au quotidien, à proposer les conditions d'un parcours insérant, à faciliter son accès à la formation et le cas échéant, à pérenniser le poste. L'entrée dans une structure de l'IAE s'inscrit dans une logique de parcours individualisé, tenant compte des besoins des personnes et des projets individuels. Le salarié en insertion bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) au sein d'un chantier d'insertion conventionné avec l'Etat. Ces deux dispositifs visent à remobiliser les bénéficiaires du RSA par la mise en situation de travail et par l'acquisition ou la réacquisition de savoirs de base et de compétences mobilisables dans de nombreux secteurs d'activité. La politique de soutien

financier des SIAE a pour objectif de permettre aux structures de se professionnaliser et de mener à bien leurs missions d'accompagnement social tout en favorisant l'émergence de projets afin de maintenir une offre d'insertion diversifiée sur le territoire.

Les dispositifs PEC et IAE concernent l'ensemble du territoire insulaire. Ils font l'objet d'un cofinancement Etat-Collectivité de Corse dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens, qui détermine le nombre prévisionnel de PEC et de CDDI pour sa période d'application. L'aide financière aux SIAE concerne 23 structures porteuses de 37 chantiers d'insertion. Elle intervient dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel. *(Photo du chantier d'insertion Fil et Fer porté par l'association Iniziativa)*

Pour 2023, le nombre prévisionnel de PEC à conclure avec le secteur non-marchand a été fixé à **53**. Le montant des crédits mobilisés pour le cofinancement de ce dispositif s'élève à **340 145 €**. Pour le volet IAE, la Collectivité de Corse s'est engagée à participer au financement de **187 CDDI**, les crédits d'intervention sont fixés à **1 200 136 €**. Pour le volet « aide aux SIAE », le montant des crédits mobilisés s'élève à **2 129 933 €** pour l'année 2023.

4.9. - Adattà l'organizzazione di u travagliu : a generalizazione di u teletravagliu à a Culletività

Adapter les modes d'organisation du travail : la généralisation du télétravail à la Collectivité

Reconnaissant l'importance croissante du télétravail dans le contexte professionnel actuel, marqué par l'évolution des modes de travail, les avancées technologiques et la nécessité d'assurer la continuité des services publics, la collectivité de Corse a souhaité mettre en place le télétravail en tant que nouveau mode d'organisation du travail.

Par ailleurs, le contexte de la pandémie de COVID-19 a également souligné la pertinence du télétravail comme outil de flexibilité et de résilience organisationnelle.

L'objectif principal de cette action est d'établir et de promouvoir une culture du télétravail au sein de la collectivité, afin d'accroître l'efficacité opérationnelle, d'améliorer la qualité de vie au travail des agents, et de renforcer la résilience de l'organisation face à d'éventuelles crises.

Dans cette optique, la mise en place du télétravail contribue à la réduction des inégalités de différentes manières, en particulier en atténuant les disparités liées à la carrière des agents, aux opportunités professionnelles, et aux conditions de travail.

Nous avons identifié **5 objectifs spécifiques** en matière de réduction des inégalités liées à la mise en place du télétravail :

1. Équilibre vie professionnelle-vie personnelle :

- **Objectif :** Permettre un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Le télétravail offre la flexibilité nécessaire pour concilier les responsabilités familiales et professionnelles, ce qui peut être particulièrement bénéfique pour les parents, les aidants familiaux, et autres populations confrontées à des défis spécifiques.

2. Diversité et inclusion :

- **Objectif :** Favoriser la diversité et l'inclusion en éliminant les obstacles liés à la mobilité ou aux contraintes personnelles. Le télétravail donne la possibilité aux agents ayant des besoins spécifiques ou des handicaps de participer pleinement à la vie professionnelle, réduisant ainsi les inégalités liées à l'emploi.

3. Égalité des chances/ Égalité entre les sexes :

- **Objectif :** Offrir des chances égales d'avancement professionnel. En permettant aux agents, notamment aux femmes, de travailler de manière flexible, le télétravail permet de réduire les biais liés à la présence physique au bureau, favorisant ainsi une évaluation basée sur les compétences et la performance plutôt que sur des critères liés à la présence.

4. Réduction des coûts liés au travail :

- **Objectif :** Atténuer les coûts liés au travail tels que les frais de transport, de carburant, etc. En réduisant ces coûts, le télétravail peut aider à réduire les inégalités financières entre les agents, en particulier ceux qui peuvent être confrontés à des coûts significatifs pour se rendre au travail.

5. Formation et développement professionnel :

- **Objectif :** Faciliter l'accès à la formation et au développement professionnel pour tous les agents, indépendamment du lieu d'exercice de leurs missions. Le télétravail peut permettre aux agents d'accéder plus facilement à des formations à distance contribuant ainsi à réduire les inégalités dans l'acquisition de compétences.

Ainsi, la mise en place du télétravail avec des objectifs spécifiques peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités en offrant des opportunités équitables d'emploi, de développement professionnel et d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Cependant, il est essentiel de surveiller et d'ajuster continuellement le dispositif pour garantir qu'il réponde aux besoins de la Collectivité et des personnels de manière équitable. Il est toutefois rappelé que tous les emplois ne sont pas télétravaillables.

Les résultats :

Depuis la généralisation du Télétravail en octobre 2022, plusieurs résultats positifs ont pu être mesurés notamment quant à l'impact sur la réduction des inégalités au travail. Voici quelques-uns des bénéfices constatés :

- 1. Accessibilité accrue :** Le télétravail facilite l'exercice des missions professionnelles pour de nombreux agents, en particulier ceux qui vivent en dehors des zones urbaines ou éloignés des centres économiques, leur permettant par exemple de travailler depuis leur village. Le nombre de demandes de télétravail motivées en ce sens est de l'ordre de 20%.
- 2. Équilibre travail-vie personnelle :** Le télétravail, en autorisant les agents à travailler à distance, aide à diminuer le stress et favorise leur bien-être en général. C'est le constat issu d'une enquête menée auprès d'agents ayant expérimenté le télétravail au sein de la collectivité pendant environ deux ans.
- 3. Autonomie accrue :** Les agents en télétravail ont souvent plus d'autonomie dans la gestion de leur temps et de leurs tâches, ce qui renforce le sentiment de responsabilité et d'accomplissement.
- 4. Opportunités pour les travailleurs en situation de handicap :** Le télétravail crée des opportunités équitables pour ces travailleurs en éliminant certaines des barrières physiques et en permettant des ajustements personnalisés de l'environnement de travail. Une commission spéciale a été créée pour traiter les situations particulières, principalement liées à la santé ou au handicap, afin de permettre à 120 agents au sein de la CdC d'utiliser le télétravail de la manière la plus adaptée à leurs besoins.
- 5. Réduction des inégalités hommes-femmes :** En offrant plus de flexibilité, le télétravail aide à réduire les disparités entre hommes et femmes en permettant aux agentes femmes de concilier plus facilement travail et responsabilités familiales. D'ici quelques années, cela pourrait potentiellement réduire certaines formes de discrimination liées à des contraintes de mobilité ou à des horaires stricts au bureau et favoriser l'égalité H/F au niveau du déroulé de la carrière.

L'amélioration continue du dispositif télétravail est cruciale pour garantir son efficacité et éliminer les éventuels obstacles. Les axes d'amélioration envisagés :

1. Équité d'accès :

- Amélioration : S'assurer que tous les agents, indépendamment de leur niveau hiérarchique ou de leur service, ont un accès équitable au télétravail, dans la mesure où ils occupent un poste télétravaillable.
- Actions : Examiner et ajuster les critères d'éligibilité au télétravail, en veillant à ce qu'ils ne créent pas de disparités injustes.

2. Communication et transparence :

- Amélioration : Renforcer la communication autour du dispositif télétravail
- Actions : Organiser des campagnes d'information régulières via l'intranet ou les mails agents et fournir des ressources accessibles pour répondre aux questions des

agents notamment à travers la distribution d'un guide de bonnes pratiques -> 2024.

3. Inclusion numérique :

- Amélioration : Veiller à ce que tous les agents qui occupent un poste télétravaillable aient les compétences et les outils nécessaires pour télétravailler efficacement.
- Actions : Poursuivre les formations sur l'utilisation des outils numériques, soutenir l'accès à des équipements adéquats, et fournir une assistance technique en cas de besoin.

4. Gestion du temps et des objectifs :

- Amélioration : Travailler à garantir une évaluation juste basée sur les objectifs.
- Actions : Mettre en place des objectifs clairs, encourager une communication transparente sur les attentes, et sensibiliser les managers à l'évaluation basée sur les résultats obtenus plutôt que sur la présence.

5. Gestion des équipes à distance :

- Amélioration : Renforcer les compétences des managers pour gérer des équipes virtuelles de manière efficace.
- Actions : Organiser des formations sur la gestion à distance, promouvoir des pratiques de communication ouverte, et encourager la cohésion d'équipe malgré la distance.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

Nombres agents télétravailleurs au sein de la CdC en 2023 : **1 289**

Répartition par genre et catégorie : 74% sont des femmes

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général
Femmes	376	165	413	954
Hommes	129	88	118	335
Total général	505	253	531	1289

Répartition par filière : Il n'est pas surprenant que la filière administrative soit la plus représentée : **65 %**

	Filière administrative	Filière technique	Filière Sociale	Filière médico-sociale	Filière culturelle	Filière animation	Filière Médico-Technique	Total général
Femmes	688	60	129	51	19	6	1	954
Hommes	148	169	3	2	11	2		335
Total général	836	229	132	53	30	8	1	1289

Répartition par quotité de télétravail hebdomadaire :

	Nombre de jours de Télétravail par semaine			
	1.0	1.5	2.0	Total général
Femmes	822	1	131	954
Hommes	277		58	335
Total général	1099	1	189	1289

Au sein de ces 1 289 agents, il y a **353 encadrants (27%)** qui télétravaillent **1 jour/semaine (jour flottant)**

Acchisu 5 – Sviluppà un'ecunumia durevule è sulidaria

Axe 5 – Développer une économie durable et solidaire

Il est essentiel de limiter les effets pervers en termes environnementaux et sociétaux des activités économiques, c'est particulièrement le cas en Corse avec le tourisme mais il est important aussi de mener une politique agricole et forestière permettant la création de valeur ajoutée et la croissance durable des territoires.

5.1. Prumove un'agricultura durevule è di vicinanza

Promouvoir une agriculture durable et de proximité

D'origine pastorale et vivrière, l'agriculture corse s'est façonnée en développant des savoir-faire et en tirant partie de la biodiversité que lui offrait son territoire : celle des espèces, des variétés et des écosystèmes. A l'inverse d'autres régions, elle a échappé à certains excès de l'intensification agricole, ce qui lui vaut d'être globalement considérée comme générant des externalités positives sur l'environnement et le paysage.

Si elle a su s'engager très tôt sur la valorisation des savoir-faire et des produits de terroir à forte typicité au travers de la reconnaissance de signes d'origine et de qualité, il n'en demeure pas moins que la production agricole reste limitée dans certains secteurs (viande, lait, légumes) au regard des possibilités qu'offre le marché local et des potentialités agronomiques du territoire.

Par ailleurs, force est de constater que l'abandon de certains espaces et la progression consécutive des surfaces en maquis entraîne un risque sur l'environnement et la biodiversité au travers de la fermeture des milieux, de l'uniformisation des paysages et des risques d'incendie que cela induit.

La Corse est ainsi confrontée à un double défi : développer son agriculture afin de diminuer sa dépendance alimentaire tout en favorisant les impacts positifs sur l'environnement et la biodiversité, ceci dans le contexte du changement climatique dont les effets ont déjà un impact visible sur la production régionale.

C'est dans cette perspective que nos politiques publiques – celle du Programme de Développement Rural de la Corse en particulier – accompagnent le développement de l'activité agricole et forestière.

1 - La gestion durable du paysage

La relance des activités agricoles et la lutte contre l'abandon des terres est un élément prépondérant de la gestion durable du couvert végétal et des paysages ainsi que du maintien de la biodiversité.

Les initiatives en matière de foncier

Les actions de la CdC visent en premier lieu à accompagner la résolution des problématiques foncières.

Les interventions portent notamment sur les actions d'aménagement prévues par le code rural et notamment la création d'AFP, la réalisation de DOCOBAS pour les communes souhaitant être accompagnées dans la définition d'un projet de développement de l'agriculture sur leur territoire et la mise en place d'un fonds foncier agricole à l'installation et à l'aménagement avec la SAFER de Corse.

Le fonds foncier agricole a pour objet de stocker des parcelles à vocation agricole en vue de les redistribuer prioritairement à des jeunes agriculteurs en permettant un portage financier de ces opérations et des durées de stockage adaptées. Il vise incidemment à lutter contre la friche et à accroître le marché foncier par la mobilisation des terrains présentant des potentialités agricoles. Il s'agit ainsi pour la CdC de mettre en œuvre une politique publique par le biais d'un opérateur exerçant une mission d'intérêt général et disposant, dans ce cadre, de prérogatives d'intervention publique notamment par le biais de l'exercice du droit de préemption agricole.

Doté initialement de 2,4 M€, le principe d'une dotation supplémentaire de 6 M€ a été validé par la délibération N° 21/048 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE avec un premier versement de 2 M€ en 2022.

Cet abondement a notamment permis de concrétiser l'achat, par le fonds foncier, du domaine de Casabianca.

En parallèle, un AAP visant à la réfection des terrains acquis sur ce domaine par le fonds foncier a été lancé fin 2023.

La mise en valeur agricole et la rénovation des vergers traditionnels

Au cours de la programmation actuelle (2014-2022), l'accent a été mis sur les actions de mises en valeur du territoire, avec un niveau d'intervention d'aide publique bonifié de 10 % par rapport à l'ancienne programmation.

Un appel à projet spécifique a été lancé par l'ODARC en 2020 concernant la rénovation de vergers anciens localisés sur le pourtour des villages insulaires. Il permet, en rénovant ou en restructurant les vergers abandonnés, de participer à :

- La lutte contre le risque incendie auquel sont de plus en plus confrontés les populations de nos villages.
- L'embellissement des abords des villages et des paysages ruraux.
- Le développement d'activités agricoles potentiellement source de revenus.
- La préservation du patrimoine bâti avec notamment la restauration des jardins en terrasses.

En 2023, trois dossiers de rénovation d'une oliveraie ont abouti, porté par les AFP de Belgodere et de Tralonca et l'ASL Orte di qui, pour un montant de 216 091 € de subvention.



Un soutien spécifique à la rénovation des châtaigneraies a également été engagé afin de compenser les méfaits du cynips et ainsi d'augmenter les surfaces productives tout en participant à la sauvegarde de ce patrimoine.

Enfin, un Appel à projet « Cultures protéiques » a été validé par le Conseil Exécutif de Corse (Délibération n°22/587 CE) et lancé par l'ODARC en septembre 2022, avec pour objectif d'améliorer l'autonomie des exploitations en lien avec l'objectif environnemental de la mesure 4.1.3 du PDRC « Amélioration de la gestion des ressources pastorales et traditionnelles, et prévention des incendies ».

Cet AAP concerne les filières d'élevage afin :

- de renforcer l'autonomie alimentaire et assurer la pérennité économique des exploitations ;
- limiter l'impact direct et indirect sur l'environnement du transport de fourrage à destination des élevages insulaires ;
- limiter l'apport de ressources exogènes afin de préserver la typicité des productions.

23 dossiers ont été accompagnés en 2023 pour un montant d'aide total de 193 116€.

L'accompagnement du pastoralisme

Les pratiques pastorales liées à la permanence d'un système d'élevage extensif contribuent positivement au maintien de la biodiversité, en particulier dans les zones d'estive.

Ainsi, un AAP spécifique à l'aménagement agricole et pastoral, notamment des estives, a été validé par le Conseil Exécutif de Corse le 15/02/2022 (arrêté N° 22/051CE) et lancé par l'ODARC, et ce, en adéquation avec la politique du comité de massif. Cet AAP a pour objectif de favoriser les pratiques de transhumance et une meilleure gestion des ressources naturelles en adéquation avec les problématiques environnementales.

5 dossiers ont été programmés en 2023 : AFP A Sarrinca, AFP de Riventosa, AFP Aitinca, AFP de Tolla et AFP de Belgodère pour un montant total de subvention de 1 031 027,56 €.

L'ODARC, en partenariat avec l'INRAE, participe également au projet « Pastinnova » dans le cadre du programme « PRIMA - Partnership for Research & Innovation in the Mediterranean area », notamment au travers du groupe de travail « Politiques et stratégies pour développer les innovations, l'entrepreneuriat et les formes d'organisation en matière de pastoralisme ». Ce travail vise à mettre en discussion les trajectoires et les effets des politiques publiques et de la Politique Agricole commune (PAC) dans les milieux pastoraux européens afin de créer une dynamique d'échanges interrégionaux entre la Corse, la Sardaigne, la région des Marches...

2 - Démarche qualité et biodiversité

Bien que l'objectif central de la certification des productions en AOP et en IGP reste la protection d'un lien au terroir, ces indications géographiques offrent également la possibilité d'établir des passerelles entre biodiversité et protection, dans la mesure où la plupart d'entre elles concernent des races autochtones, des espèces variétales locales spécifiques et des savoir-faire ancestraux, gages de durabilité.

Les démarches de qualité participent ainsi au maintien, voire à la réactivation, de la diversité biologique et contribuent donc à la biodiversité dans sa définition première, à savoir « l'ensemble des êtres vivants, de leur patrimoine génétique et des complexes écologiques où ils évoluent ».

Mais les démarches qualité valorisent également la valeur culturelle des produits et leur ancrage fort au territoire. Elles contribuent ainsi à la « biodiversité culturelle », c'est-à-dire à caractériser et à pérenniser les pratiques et les savoirs développés par les hommes, à renforcer les liens qui unissent nature et culture.

La sélection/multiplication des races locales et les démarches qualité

L'ODARC participe activement aux schémas de sélection des races locales puisque, au-delà des financements dans le cadre du plan ambition, l'Office accueille les schémas de sélection des races ovine, caprine et de l'abeille d'écotype Corse au sein du Pôle de Compétences en Elevage d'Altiani.

De plus, l'ODARC s'investit particulièrement dans le développement de la race caprine Corse en assurant la gestion du haras de boucs qui a été relancé en 2020 avec pour objectif l'accroissement de l'amélioration génétique par la voie mâle. Il s'agit de saturer les élevages en boucs de sélection afin d'obtenir des chevrettes de sélection. Ainsi, une vingtaine de boucs élevés à Altiani, ont été proposés à la vente à l'âge de 18 mois, en mai 2023.



En parallèle, des travaux ont été menés par l'ODARC en partenariat avec les filières concernées dans le cadre des démarches d'obtention des IGP Agnellu di Corsica, Caprettu di Corsica et Huile essentielle d'immortelle de Corse.

Outre son appui à ces trois démarches respectives d'élaboration des dossiers de reconnaissance des produits en IGP, l'ODARC contribue à l'élaboration des différents cahiers des charges, notamment par la réalisation de deux études : la première concerne l'amélioration des connaissances des acides gras constitutifs des tissus adipeux du cabri de Corse et la seconde vise à déterminer les spécificités chimiques et physiques de l'huile essentielle d'immortelle de Corse relativement à celles d'huiles essentielles commerciales concurrentes que l'on trouve actuellement sur le marché.

3 – La R&D pour une agriculture durable

Nos systèmes de production doivent nécessairement s'inscrire dans une perspective de gestion durable des ressources, gagner en résilience et accroître ainsi leur capacité de résistance face aux crises, notamment climatique, environnementale et sanitaire.

Il est donc indispensable de mobiliser la recherche et l'innovation afin d'atteindre les objectifs d'une agriculture performante, durable et préparée aux enjeux à venir.

Comité Scientifique et Technique Apicole (CSTA)

Depuis 2012, les rendements diminuent sur l'ensemble de la production de miel de Corse sans que cela ne s'explique par des causes évidentes, mettant en situation critique les exploitations apicoles du territoire.

Dans ce contexte, l'ODARC et le Syndicat AOP Miel de Corse - Mele di Corsica ont mis en place un Comité Scientifique et Technique Apicole (CSTA) en 2021, auquel participent les partenaires de la filière : INRAE, Université de Corse, OEC (Conservatoire National Botanique de Corse et Observatoire Conservatoire des Invertébrés de Corse) et l'Institut de l'Abeille (ITSAP). Ce groupe s'est donné pour mission de comprendre les causes de la diminution de production de miel en Corse au travers de trois thématiques :

1. Suivi des floraisons, évolution des miellées et disponibilité des ressources nectarifères et pollinifères.
2. Lien entre les productions de miels AOP, les aspects météorologiques et les pratiques apicoles.
3. Coexistence de l'apiculture avec les autres filières agricoles et activités humaines.

Plusieurs études ont été menées dans ce cadre :



- *Contribution à l'étude des activités apicoles en Corse : les connaissances, les savoir-faire et la diversité des pratiques de gestion du cheptel.* Cette étude avait pour objectif de faire un état des lieux des pratiques mises en œuvre et de comprendre leur influence éventuelle sur le rendement en miel. A partir des déclarations de production des apiculteurs, il apparaît que le nourrissage des abeilles, auparavant occasionnel, est devenu quasi systématique et que la fréquence des traitements anti-varroa tend à s'accroître. Cependant, il n'a pas été possible de mettre en évidence un lien significatif entre les pratiques apicoles et le rendement en miel. Cette étude a été poursuivie en prenant en compte les paramètres météorologiques sur la période 1999-2021, les espèces botaniques présentes sur les ruchers et les données de production spécifiques à chaque rucher de notre échantillon.

- *Effets des changements climatiques sur la production de miel en Corse : irrégularités des miellées et adaptations des apiculteurs et Étude des potentialités nectarifères et pollinifères de milieux spontanés de Corse relations avec le rendement en miel et rôle des variations climatiques.* Il s'agissait, dans ces deux études, d'objectiver les critères retenus par les apiculteurs pour évaluer les potentialités des milieux afin d'essayer d'en dégager des indicateurs prédictifs de miellées, de relever les données météorologiques disponibles et tout autre facteur pouvant exercer une influence sur les rendements en miels et de mettre en perspective les potentialités végétales (nectarifères, pollinifères et miellatifères) présentes au niveau des emplacements de ruches. Parmi les résultats qui ont été obtenus, on observe que sur la période 1999-2022, les paramètres climatiques contribuent à la baisse du rendement (vitesse du vent, amplitude de température, taux d'humidité). En 2022, la diminution des ressources florales (réduction de la taille et du nombre de fleurs, décalage de la période de floraison, diminution de la production de nectar) a également été l'une des causes de la baisse de rendement. Face à ces problématiques, les apiculteurs suivis ont mis en place des mesures d'adaptation destinées à limiter la baisse de production (transhumances plus précoces et plus fréquentes, accroissement de la technicité, diversification, etc.).

- *Évaluer les potentialités des miellées printanières de Corse : disponibilité des ressources mellifères et impact des variations climatiques sur le rendement en miel*

L'objectif était de comprendre les effets du dérèglement climatique sur la production de miel et de proposer des stratégies d'amélioration des pratiques.

Afin d'identifier les facteurs structurants des miellées printanières en Corse, des relevés botaniques ont été menés dans un rayon de 500 mètres autour des ruchers. De plus, dix ruchers ont été équipés de balances connectées à des stations météorologiques pour surveiller en temps réel les facteurs climatiques influençant la production de miel.



Les résultats de cette étude ont permis de déterminer les conditions optimales pour une production réussie de miel printanier en Corse : une plage d'humidité entre 70 et 80 %, une température journalière moyenne à plus de 22 °C et des vents inférieurs à 5 km.h⁻¹. Les relevés botaniques ont révélé une homogénéité des espèces végétales sur tous les sites étudiés avec une mosaïque d'habitats plus ou moins marquée. L'analyse comparative des données sur les deux années d'étude a mis en évidence des variations substantielles. L'année 2022 a été caractérisée par une faible production de miel et une biodiversité restreinte, attribuables à des conditions marquées de sécheresse. En revanche, l'année 2023 a présenté une production plus importante, en lien avec une biodiversité floristique plus riche.

En fournissant des informations précises sur les conditions climatiques optimales et en mettant en évidence l'impact de la biodiversité floristique sur les rendements, cette étude offre des recommandations pratiques. Ces résultats se posent comme un outil essentiel pour guider les décisions futures dans le secteur apicole insulaire.

Comité Scientifique et Technique en Transformation Fromagère Fermière (CSTF)

L'ODARC et l'ILOCC (Interprofession Laitière Ovine et Caprine de Corse) ont constitué, en juillet 2022, un Comité Scientifique et Technique (CSTF), dont l'objectif est de développer des actions de recherche en transformation fromagère fermière, ainsi qu'un groupe technique associé (GT). Plusieurs partenaires participent actuellement à cette démarche : Casgiu Casanu (association des producteurs de fromages fermiers de Corse), Syndicat AOP Brocciu, U Casgile (association de de promotion et de défense des producteurs de fromages fermiers corses), INRAE LRDE-SELMET, Institut de l'Élevage, l'Université de Corse, les chambres d'agriculture 2A et 2B.

Quatre thématiques de recherche ont été définies afin d'englober l'ensemble des problématiques qui se posent aux transformateurs fermiers.

- Composantes susceptibles d'influer sur les caractéristiques des fromages produits en Corse : territoires, races, savoir-faire.
- Qualité du lait cru et maîtrise des critères technologiques de fabrication de fromages.
- Qualité des fromages fermiers typiques corses et marqueurs de la typicité.
- Construction de la typicité des fromages fermiers corses obtenus à partir de lait cru :
 - Définition et maîtrise des critères de typicité territoriaux des fromages corses.
 - Orientations souhaitées en termes de développement de la typicité.



Le CSTF s'est fixé pour objectif de déterminer les critères (marqueurs) qui font la typicité des fromages corses et, notamment, l'influence que peuvent avoir le système d'élevage (l'alimentation à base de ressources naturelles), la race corse (ovine, caprine), les pratiques de transformation et d'affinage sur leur qualité organoleptique, nutritionnelle et technologique. La connaissance de ces critères de typicité est fondamentale non seulement pour permettre, le cas échéant, une qualification des produits et des modes de production traditionnels nécessaires aux démarches AOP, mais également pour défendre les systèmes pastoraux et valoriser les produits issus de ces systèmes. Une étude pluridisciplinaire est en cours sur ce sujet.

Thèse « Contribution à l'étude de la composition chimique du lait de brebis de race Corse et des facteurs de variation associés. »

L'ODARC a effectué, au printemps 2019, une demande de Cifre (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) destinée à contribuer au financement d'une thèse visant à étudier la composition chimique du lait de brebis de race corse. Cette demande a reçu un avis favorable de la part de l'ANRT (Association Nationale Recherche Technologie) en juillet 2019.

Le projet proposé consiste à étudier la qualité du lait de brebis Corse et de déterminer les facteurs qui peuvent influencer sur cette qualité. Il s'agit d'un projet collaboratif, porté par l'Université de Corse, l'INRAE et l'ODARC, visant à mutualiser les compétences de chaque organisme afin d'explorer un sujet pluridisciplinaire complexe en rapport avec le développement agricole insulaire.

L'objectif principal de cette thèse est d'améliorer nos connaissances de la composition biochimique du lait de brebis Corses et des facteurs d'influence associés. Cette étude s'inscrit dans une problématique générale de valorisation des produits issus de l'agriculture insulaire et plus particulièrement d'amélioration de la qualité des productions agricoles.

Le programme de recherche proposé revêt deux aspects complémentaires :

- Etude de la composition fine du lait de brebis corses : La composition chimique du lait varie tout au long de la campagne de lactation et en fonction de différents facteurs. Il s'agira donc, dans un premier temps de déterminer les différents constituants du lait de brebis Corses et leur teneur moyenne en utilisant les techniques d'analyse de référence habituellement décrites dans la littérature.
- Détermination des paramètres qui peuvent influencer cette composition : La composition chimique du lait peut être influencée par de nombreux facteurs (type d'alimentation, période de production, race, variabilité génétique, aspects sanitaires, etc.). L'objectif de l'étude proposée est de déterminer les relations entre certains de ces facteurs et la composition du lait de brebis Corses.



Le Bio-contrôle : un moyen de lutte durable contre les bio-agresseurs.

L'ODARC et l'Université de Corse collaborent à un programme de recherche visant à développer des méthodes alternatives de lutte contre les bioagresseurs. Une étude est en cours sur la fourmi *Tapinoma magnum*. L'action ambitionne une approche s'appuyant sur l'utilisation de solutions à base de phéromones et de produits naturels aux propriétés insecticides. Il s'agit de proposer deux solutions alternatives aux produits phytosanitaires :

- Un leurre chimique élaboré à partir d'un mélange synthétique mimant la phéromone de piste ou d'alarme de la fourmi capable de guider ou attirer les ravageurs vers des pièges,
- Une formulation insecticide constituée à partir d'extraits végétaux issus de la biomasse végétale de Corse.

L'objectif est de proposer aux producteurs un produit biocompatible respectueux de l'environnement.

Comité Stratégique Élevage Ovin (CSEO)

Depuis la campagne 2021/2022, l'ODARC mène une étude dont l'objectif est de vérifier si les équations de référence utilisées pour évaluer la capacité d'ingestion et le taux de substitution des brebis de race méditerranéenne sont adaptées à la race ovine Corse. Il s'agit d'un élément fondamental du rationnement des animaux dont découle l'optimisation de la production et donc de la gestion économique de l'exploitation. À ce stade, deux campagnes d'expérimentation ont été menées. L'étude se poursuit.

Comité Stratégique en production Fourragère et Céréalière (CSFC)

Animé par le GRPFC et l'ODARC, le CSFC a pour objectif de définir les orientations stratégiques de développement de la filière, d'améliorer nos connaissances en matière de production en s'appuyant notamment sur la station expérimentale de Migliacciaru et sur un réseau d'exploitations partenaires, de collecter des informations techniques ou scientifiques et de diffuser l'ensemble des connaissances acquises aux professionnels et autres acteurs concernés.

Trois thématiques de recherche ont été définies :

- T1 : Optimisation des itinéraires techniques de production actuels
- T2 : Adaptation des itinéraires techniques de production aux effets du dérèglement climatique et contribution à la lutte contre leur aggravation
- T3 : Orientation des expérimentations relatives aux productions destinées à l'alimentation humaine

Une étude visant à appréhender les effets de la dose d'eau sur le rendement d'une prairie et à en déduire l'apport optimal du point de vue technique et économique a été initiée en 2023.

4 – Les démarches de prévention/protection

L'agriculture biologique

Par ses pratiques culturales préservant l'environnement, l'agriculture biologique offre intrinsèquement une réponse aux enjeux d'un développement agricole durable. Le soutien à la conversion à l'Agriculture Biologique s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement Rural de la Corse. Il s'agit de la mesure 11. Cette aide est destinée à apporter un soutien aux agriculteurs lors de leur passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique. Elle vise à compenser le manque à gagner des producteurs pendant leur période de conversion, lorsqu'ils respectent toutes les exigences de la réglementation bio sans pouvoir commercialiser leurs produits en tant que « produits AB ».

Il est à noter que la Corse subit également la crise du Bio actuelle ; ce qui entraîne un ralentissement des conversions.

Chiffres clés :

- 8 623 318 € engagés sur la programmation 2015-2023 en faveur de la conversion et du maintien en AB.
- 313 contrats de conversion aidés dont 23 en 2023.
- 42 708 ha convertis ou en conversion (+ 3710 ha).

- 19 % de la SAU en bio : Corse au 2^{ème} rang français
- 599 exploitations en bio ou en conversion dont 181 en productions animales et 418 en productions végétales.

L'enjeu EAU

Dans un contexte de changement climatique et de déficit hydrique chronique, un appel à projet « Equipement des exploitations agricoles en dispositif de pilotage de l'irrigation » a été validé par le Conseil Exécutif de Corse (Arrêté N° 22/088 CE) et lancé en février 2022. Cet AAP vise à accompagner les exploitants agricoles contraints d'adapter leur irrigation pour optimiser l'utilisation de la ressource en eau dans les productions viticole, arboricole, fourrage/céréales et maraîchage notamment, concourant ainsi à l'augmentation globale de la productivité et à l'amélioration de l'impact environnemental des exploitations. L'appel à projet cible ainsi l'amélioration des systèmes d'irrigation à travers l'ajout de fonctionnalité visant à réaliser des économies en eau (automatisation des systèmes d'irrigation, filtration) et l'amélioration du pilotage de l'irrigation via l'installation de dispositifs de sondes de mesure et de stations météo.

28 dossiers ont été financés en 2023 pour un montant de subvention total de 172 454€



La prévention des incendies

En septembre 2021, l'ODARC a intégré les agents du débroussaillage légal dans le cadre du transfert du service agro-environnement de l'OEC. Cette équipe conduit notamment des actions orientées vers la prévention des incendies en milieu rural. Pour la protection de ces espaces habités, une réglementation nationale existe, prévoyant un débroussaillage efficace autour de chaque habitation ou construction.

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité de l'année 2022. Ainsi les animateurs du débroussaillage légal poursuivent leurs actions fortes d'animation et de sensibilisation auprès des communes et des populations rurales et les étendent, annuellement, à d'autres communes. Ces actions se déploient :

- Auprès des Maires pour :
 - Présenter les conditions d'élaboration d'un Plan Communal de Débroussaillage (PCD) qui doit avoir comme finalité de définir une stratégie propre à la commune pour faire appliquer la réglementation en vigueur.
 - Assurer un accompagnement administratif et technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du PCD en concertation avec les partenaires des Groupes Techniques Permanents Départementaux (GTPD) de DFCI (SIS, DDT, ONF, DRAAF, CDC).
- Auprès des propriétaires concernés, quand cela le nécessite, en les informant de leurs obligations, en leur apportant un conseil technique (quel type de végétation enlever, etc.), en leur fixant le délai dont ils disposent pour se mettre en conformité et en distribuant des plaquettes techniques sur la réglementation.

Au total, 53 communes, 32 en Haute-Corse et 21 en Corse-du-Sud, ont sollicité l'ODARC pour un accompagnement administratif et technique dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de leur PCD.

Evolution 2022 / 2023 du nombre de communes bénéficiaires d'un accompagnement

	2022	2023	Total
Corse du Sud	12	9	21
Haute Corse	25*	7	32
Région	39	16	53

* 2 communes n'ont pas donné suite en 2022

Cet accompagnement se solde en 2023 par 36 stratégies élaborées et en cours d'application (22 en 2B et 14 en 2A) notamment sur les communes de Auccia, Carbuccia, Carghjese, Ghjunchetu, Lumiu, U Filicetu... et 17 en cours d'élaboration, entre autres sur les communes de Calcatoghju, Evisa, Fuzzà, Lama, Petralba, Serra di Fiumorbu...

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des stratégies « phase 1 » retenues, plusieurs actions ont pu être menées :

- Envois de courriers à l'ensemble des obligataires ou uniquement aux obligataires qui n'étaient pas en conformité avec la réglementation en vigueur,
- Organisation de réunions publiques
- Visites de terrains ciblées
- Visites de terrain à la demande des obligataires....

Au-delà de cette action d'animation et de sensibilisation au débroussaillage légal, la division agro-environnement est présente au sein de divers groupes de travail et ateliers (Groupes Techniques Permanents Départementaux, Groupe de Travail Interservices...) et participe à la définition de la politique de prévention et de prévision des incendies avec l'ensemble des organismes concernée par cette problématique (DRAAF, DDT, ONF, SIS, Services de la Collectivité de Corse, OEC, Chambre Régionale d'Agriculture,).

L'animation agro-environnementale

Les actions principales menées en 2023 par les chargés de missions agro-environnement de l'ODARC se sont articulées autour des thématiques suivantes :

- Recherche et expérimentations de matériel végétal, de techniques culturales innovantes, respectant l'environnement et adaptées aux conditions pédoclimatiques de la Corse,
- Développement de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme,
- Mise en œuvre opérationnelle des Mesures Agro-Environnementales (MAEC) corses pour la PAC 2023-2027,

Bilan Programmation 2023 (avant instruction)

	2A	2B	Région
Nombre d'exploitants contactés	3	20	23
Nombre de diagnostics réalisés	3	10	13
Nombre de diagnostics ajournés	0	4	4
Nombre d'exploitants non intéressés	0	6	6
Surface (ha)	68,96	283,44	352,40
Linéaire (ml)	334,33	986,28	1 320,61
Montant / 5 ans (euros)	131 347,09	506 338,90	637 686

Analyse par intervention :

	Surface (ha)	Linéaire (ml)	Montant / 5 ans	Répartition (%)
Intervention 70.22	90,92	0	174 839,30	27,5 %
Intervention 70.23	0	1 320,61	25 751,90	4 %
Intervention 70.24	261,48	0	437 094,80	68,5 %
Total	352,40	1 320,61	637 686	100 %

- Collaboration technique avec les organisations institutionnelles et professionnelles du monde agricole et avec les organismes en charge des problématiques environnementales,
- Accompagnement et soutien administratif et technique aux éleveurs et agriculteurs (conseils techniques et vulgarisation des résultats d'expérimentations, accompagnement à la déclaration annuelle des surfaces à la PAC des bénéficiaires de

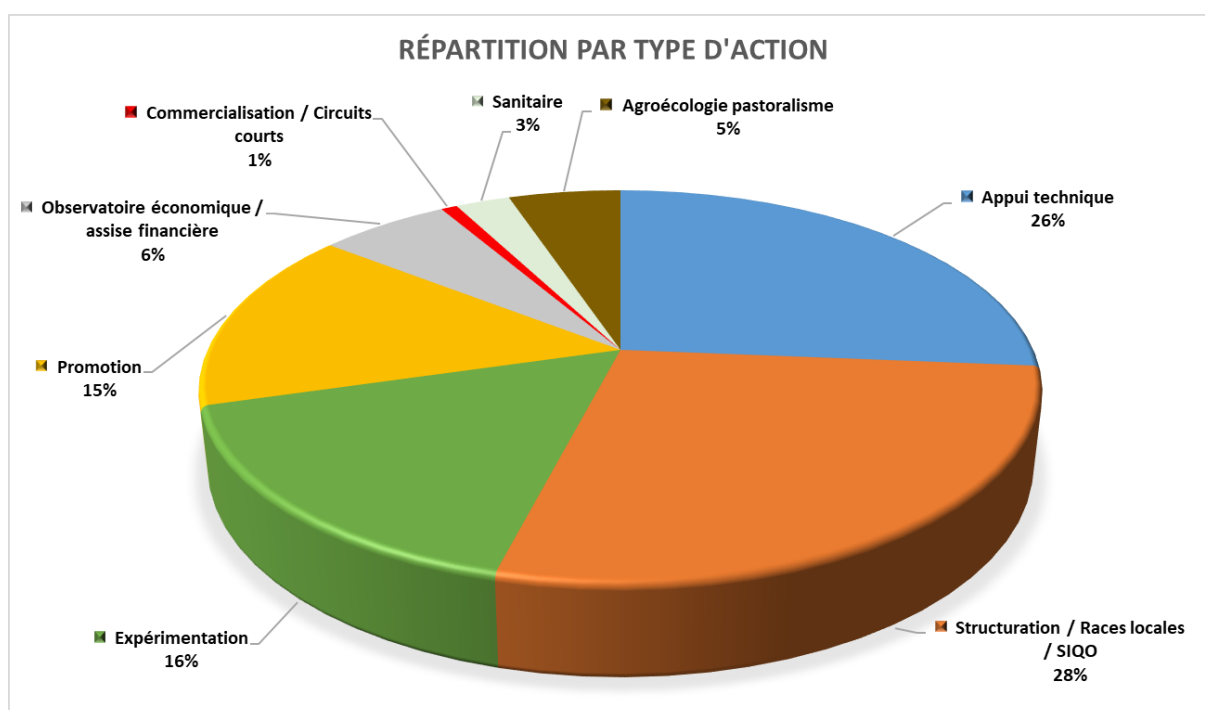
contrats MAEC notamment, animation de groupements d'éleveurs autour d'objectifs agro-écologiques (ex : groupements pastoraux, GIEE...).

5 – L'accompagnement des filières agricoles

La CDC accompagne à hauteur de 3,8 M € par an les structures professionnelles agricoles dans la mise en œuvre d'actions collectives d'appui technique, d'expérimentation, de structuration des filières notamment au travers des démarches liées à la certification et au développement des races locales, de promotion des produits, de commercialisation en circuits courts, etc. Cet accompagnement est mis en œuvre au travers du Plan Ambition, cofinancé avec l'Etat.

En 2023, ce sont ainsi plus de 72 actions portées par les chambres d'agriculture et les associations professionnelles qui ont été soutenues au profit de l'ensemble des filières agricoles, et ce, pour un total de 7,3 M€ de subvention.

Ces opérations participent au développement d'une agriculture durable en favorisant l'adaptation des pratiques des exploitations aux contraintes techniques et économiques, au changement climatique et aux menaces sanitaires.



5.2. Promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement

Promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement

L'Agence du tourisme de la Corse est engagée dans le développement d'un tourisme durable.

En 2023, différentes actions ont ainsi été mises en œuvre :

- Le développement d'un écolabel européen en Corse :

Sur un financement REACT EU, l'ATC avait lancé fin 2021 une action de soutien au développement de l'écolabel européen au sein des structures d'hébergement touristique corses.

Cette opération a pris la forme d'une AMO que l'ATC a fourni gratuitement aux candidats à l'écolabel pour leur permettre d'aller du pré-diagnostic jusqu'à la phase de certification par l'AFNOR.



Menée sur deux années, cette opération va se conclure fin 2023 avec un total d'une quarantaine d'établissements ayant obtenus la certification, dont 36 en 2023.

Résultats

2021 : 11 établissements écolabellisés

2023 : 50 établissements écolabellisés

Dans le cadre d'un programme de coopération COSME, l'ATC est partenaire associé de la coopérative « Petra Patrimonia » sur un projet baptisé « Ecotours ».

L'objectif d'Ecotours est de renforcer la capacité des entreprises touristiques à promouvoir le tourisme circulaire en adoptant des principes, des pratiques et des normes environnementales dans leur activité (obtention de label de bonnes pratiques).



Ce projet va permettre à l'ATC de poursuivre le développement de l'écolabel européen en Corse en labellisant 10 structures d'hébergement supplémentaires entre octobre 2023 et février 2025.

- **Le développement de l'itinéraire cyclo-touristique GT 20**
 - o Création d'aires d'arrêts

La GT20 est un itinéraire créé en 2019 par l'ATC et qui traverse au Sud (Bastia-Bunifaziu) en parcourant 600 km donnant lieu à une douzaine d'étapes.

La GT20 rend lisible la volonté de l'ATC de fédérer les acteurs publics et privés des territoires autour d'un projet structurant par la mobilité douce : un produit touristique permettant d'organiser l'offre vélo en orientant les flux touristiques vers l'intérieur de l'île.

En 2022, l'ATC a candidaté et a été retenue sur un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du programme « Destination France » intitulé : « *Transformation durable de l'économie touristique* ».

Le projet consiste à réaliser une étude pour l'équipement de l'itinéraire GT20 en le ponctuant d'aires d'arrêts équipées proposant des services.

En 2023, une consultation a été préparée et lancée pour retenir un prestataire.



○ Diffusion de la marque « Accueil vélo »

La GT20 est un itinéraire créé en 2019 par l'ATC et qui traverse la Corse du Nord au Sud (Bastia-Bunifaziu) en parcourant 600 km donnant lieu à une douzaine d'étapes.

La GT20 rend lisible la volonté de l'ATC de fédérer les acteurs publics et privés des territoires autour d'un projet structurant par la mobilité douce : un produit touristique permettant d'organiser l'offre vélo en orientant les flux touristiques vers l'intérieur de l'île.

Après avoir équipé l'itinéraire d'une signalétique directionnelle et informative, l'ATC souhaite diffuser la marque « Accueil Vélo » tout au long du parcours.

Pour y parvenir, l'ATC a lancé les opérations suivantes :

- Convention avec « France Vélo Tourisme » pour l'utilisation de la marque,
- Identification des prestataires potentiels sur le parcours,
- Partenariat avec les Offices de Tourisme pour l'attribution de la marque.

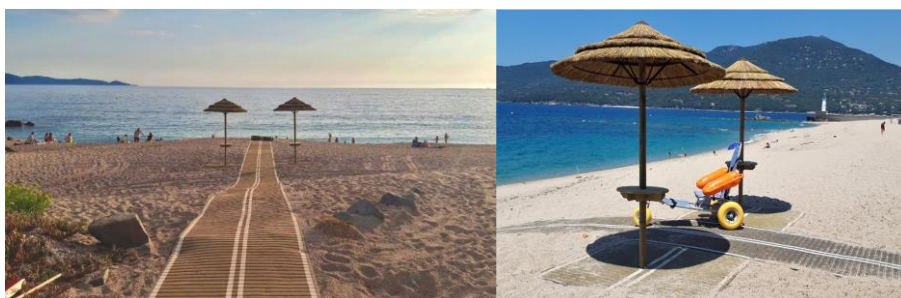


Opération en cours : la marque est un signe de reconnaissance à l'attention des clientèles cyclo-touristiques qui leur permet de sélectionner des entreprises qui s'engagent à les satisfaire dans l'exercice de leur loisir.

- Favoriser l'accessibilité des plages aux personnes handicapées

Dans le cadre de la mission « una Piaghja per tutti », l'association Cap Corse Handicap, l'ARS, la DRAJES, la direction des sports, de la jeunesse et du vivre ensemble de la CdC et l'ATC ont noué un partenariat pour proposer aux acteurs de l'aménagement du territoire de rendre accessibles les plages et les plans d'eau aux personnes en situation de handicap. L'accès aux plages est un droit et cette opération vise à promouvoir une Corse plus inclusive.

L'objectif est de réaliser, en deux ans au moins, une plage accessible dans toutes les communes disposant d'un littoral et une plage de niveau 4 (Poste de secours, handiplotagiste, douche, WC, vestiaires, adaptée aux mal voyants) dans chaque intercommunalité.



L'ATC a soutenu financièrement dans le cadre de son guide des aides la mise en place d'équipements permettant l'accessibilité aux plages réalisés par les intercommunalités. A l'été 2023, cinquante-huit sites ont été équipés. L'association Cap Corse Handicap est chargée, plusieurs fois dans l'été, de vérifier que les conditions de mise en place de ces matériels correspondent aux besoins des personnes handicapées.

Les axes d'amélioration doivent être recherchés dans le nombre de plage équipées et dans l'extension de la période durant laquelle les équipements restent accessibles.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés : 58 plages équipées et vérifiées périodiquement.

- **Labellisation marque d'état Tourisme et Handicap**

La marque Tourisme et Handicap est la seule marque d'Etat attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous.

Elle identifie les établissements répondant aux besoins spécifiques des touristes en situation de handicap, qu'il soit auditif, mental, moteur ou visuel. Dans ce cadre, une convention a été signée par l'Agence du Tourisme de la Corse avec l'Etat qui la désigne comme étant chargée du suivi et de l'exécution de cette convention. L'ATC s'engage à promouvoir et à développer la marque Tourisme et Handicap (marque collective de certification appartenant à l'Etat).

La formation des agents a été organisée par l'association Tourisme et Handicap.



Information auprès des potentiels adhérents de la marque auprès des hébergeurs marchands, collectifs et individuels.

5.3. Guida l'azione economica à via di e transizione ecologica è sociale di l'impresa Orienter l'action économique vers les transitions écologique et sociale des entreprises

La CdC peut procéder au versement d'aides économiques dans le cadre de ses attributions spécifiques en matière d'interventions économiques (articles L. 2251-1, L. 3231-1 et L. 4211-1 ; articles L.1511-1 et suivants du CGCT ; article R.1511-1 et suivants du CGCT) et ce, outre les dispositions du CGCT relatives au développement économique qui lui sont également applicable. (L.4421-1 et article L4424-29 du CGCT issus de la Loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse). La loi Notre et sa retranscription via le SRDEII, délibération 16/293 de l'Assemblée de Corse sont venues appuyer et préciser les orientations.

Dans le cadre des orientations définies par la Collectivité Territoriale en matière de développement industriel, artisanal, technologique et commercial de la Corse, l'Agence a été chargée par délibération de la Collectivité Territoriale de Corse en date du 22 octobre 1992 et pour son compte, de la gestion et de l'exécution des aides directes et indirectes aux entreprises mises en place par la Collectivité Territoriale, l'Etat et la Communauté Européenne.

OBJECTIFS

Différents dispositifs d'aides directes sont mobilisés au travers de l'ADEC :

- Un dispositif unique d'aide à l'emploi : U PATTU IMPIEGU
- Un dispositif unique d'aide à la création, à l'extension et à la reprise-transmission d'activités économiques : IMPRESA SI

- Un dispositif de soutien aux activités de Recherche, Développement et Innovation : U PATTU INNUVAZIONE

Par délibération n°21/148 AC en date du 30 septembre 2021, l'Assemblée de Corse a validé le principe d'une évaluation qualitative des projets déposés auprès de l'ADEC et sollicitant des aides publiques. Ainsi, pour accéder aux aides directes de l'ADEC, les projets doivent désormais remplir au moins 3 critères parmi les suivants :

- Est centré sur une activité de production de biens ou de services non délocalisables, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois durables (i.e. hors activités saisonnières)
- S'inscrit dans une démarche significative de transition écologique, numérique, énergétique, se concrétisant par des choix significatifs.
- Est innovant, se concrétisant par des choix significatifs.
- Est porté par une entreprise située dans une zone rurale ou dans un quartier de la politique de la ville, au sein desquels il permet de créer/maintenir une activité et créer/maintenir des emplois
- S'inscrit dans une filière, un écosystème ou une action de revitalisation stratégique déjà accompagnée par l'ADEC
- Est porté ou intéresse une grappe d'au moins trois entreprises qui se regroupent en préfiguration d'une possible structuration en filière ou dans une logique coopérative inter-filière
- Est porté par des entreprises, filières ou opérateurs économiques contribuant à l'internationalisation ou au rayonnement économique de la Corse.
- Valorise la langue et la culture corse

La sélectivité des dossiers fondée sur ces différents critères assure une prise en compte importante des enjeux de développement durable dans la politique de développement économique de la Collectivité de Corse mise en œuvre par l'ADEC.

De plus, le dispositif PATTU IMPIEGU, qui intervient sous forme d'aides directes au bénéfice des PME/TPE de Corse, permet l'amélioration de l'accès à l'emploi via une action ciblée sur différentes catégories de publics qui en sont éloignées : les jeunes ayant bénéficié d'un contrat emploi d'avenir afin d'assurer la pérennisation de ces emplois en CDI, les publics en difficulté d'insertion professionnelle, les demandeurs d'emploi, les jeunes diplômés.

Par ailleurs, le dispositif IMPRESA SI, intervenant également sous forme d'aide directe au bénéfice des PME/TPE de Corse, prévoit une modulation de son intensité d'intervention en fonction de différents critères : viabilité économique, potentiel en termes de création/maintien d'emplois, compatibilité avec le SRDE2I, typologie du porteur de projet.

Le critère de compatibilité avec le SRDE2I valorise les projets pour lesquels une démarche de réduction leur impact sur l'environnement visant à limiter de façon significative la production de gaz polluants ou à effet de serre est mise en œuvre ou les projets qui permettent une production respectueuse de l'environnement (économie circulaire, réduction des déchets, maîtrise de l'énergie, traitement des eaux, écoconstruction).

Le critère de typologie du porteur de projet valorise les entreprises situées dans le rural mais également les portages de projets par certains publics prioritaires (entreprenariat féminin, jeunes, seniors, en situation de handicap).

5.4. Sustene a pulitica di u travagliu è di l'impiegnu in Corsica Soutenir la politique territoriale du travail et de l'emploi en Corse

Les éléments de contexte :

- Délibération AC en date du 30 septembre 2016 adoptant un plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.
- Délibération n°19/171 AC du 23 mai 2019, relative à l'adoption d'a Cartula Impiegu Lucale (Charte de l'emploi local).
- Délibération n°20/072 du 30 avril 2020 du rapport du Président de l'Assemblée de Corse relatif à l'expérimentation d'un revenu universel en Corse.
- Rapport « Cambià u Campà » adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 26 octobre 2021
- Rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi présenté en session AC des 21 et 22 décembre 2022.

Les principaux objectifs déclinés en 2023 sont les suivants :

- Réviser le dispositif de soutien à l'emploi de la Collectivité de Corse sur une logique de RSE, visant ainsi à mieux accompagner et valoriser les démarches d'accompagnement renforcé vers l'emploi, (notamment la promotion de l'alternance), la montée en compétences et la promotion par mobilité interne, l'attractivité du projet de recrutement (considérant notamment le niveau de rémunération), la signature de la charte sur l'emploi local, le soutien du pouvoir d'achat des salariés, l'amélioration des conditions de travail (s'agissant notamment des compléments de rémunération).
- Expérimenter un CDI saisonnier en Corse visant à sécuriser les parcours des travailleurs saisonniers (notamment les profils les plus expérimentés) et de tester les conditions d'une annualisation de leur temps de travail, en vue d'une meilleure fidélisation auprès de leurs employeurs et d'une trajectoire stabilisée de progression en compétences.
- Soutenir l'expérimentation Territoires zéro chômeur de Costa Verde, dans la continuité de la première expérimentation menée en Corse en 2017 dans la Communauté de communes Pasquale Paoli, et dans le cadre d'une gouvernance assurée par la commission ad hoc créée par délibération n° AC 18/301 du 02 février 2018. L'enjeu étant de favoriser l'insertion professionnelle durable des populations les plus précarisées sur le territoire.
- Favoriser la transmission d'entreprises auprès des salariés sous forme de société coopérative et participative (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), participant ainsi à l'intéressement des salariés à la performance et résultats de l'entreprise (partenariat avec la DR des SCOP et SCIC de PACA).
- Renforcer le dialogue social, via une offre complémentaire de formation / sensibilisation portée par l'Institut national du travail et un DU Dialogue social porté par l'Université de Corse (déploiement courant 2024). L'enjeu étant d'améliorer la concertation et le dialogue au sein de l'entreprise pour favoriser la conclusion d'accord support à une amélioration des conditions de travail et des rémunérations.

Malgré un environnement international profondément instable, depuis 2022, en dépit des événements sanitaires, géopolitiques, climatiques, l'économie régionale reste performante : augmentation de leur chiffre d'affaires et les recettes de TVA déclarées, progression des

dépenses d'investissement, des encours de crédits, taux de chômage en Corse historiquement bas (6,1 % de la population active contre 7,1 % à l'échelle nationale), etc.

Pour autant, malgré des éléments de conjoncture redevenus favorables et une tendance sur le marché du travail qui pourrait s'apparenter, sur certains territoires, à une situation de plein emploi jamais atteinte, la situation socioéconomique de la Corse s'avère, dans les faits, beaucoup plus contrastée avec :

- Un niveau de rémunération des salariés du secteur privé le plus bas de l'ensemble des régions françaises ;
- De façon liée, la Corse est le territoire le plus touché par la pauvreté monétaire, les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans étant logiquement les plus concernés.

Or la Corse est le territoire où il est par ailleurs observé que les prix à la consommation sont plus élevés que la moyenne nationale (Corsica Statistica), +8,7% pour le seul poste de l'alimentaire qui représente 15% des dépenses des ménages.

Cette trajectoire de croissance appauvrissante commande une action publique forte pour améliorer le plus possible les tendances observées, au défaut de ne pouvoir envisager pour l'heure de mesures plus disruptives compte tenu d'un cadre réglementaire encore très contraint.

C'est ainsi que l'ensemble des actions présentées plus haut et définies en 2023 seront portées, début 2024, pour débat devant l'assemblée de Corse.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

12 930 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A). 18 950 demandeurs d'emploi ayant ou non exercés une activité réduite (catégories A, B, C)

Une rémunération dans le secteur privé de 33 125 € brut en moyenne annuelle, soit 17% de moins que la moyenne nationale. La valeur moyenne est ainsi la plus petite observée après la Bretagne. En Corse, le salaire en EQTP des femmes est inférieur de 13% en moyenne à celui des hommes.

18.5% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté en Corse. Le niveau de vie médian des personnes en situation de précarité s'élève à 855 € par mois en Corse, soit 19,6% de moins que le seuil de pauvreté établi à 1 063 €.

5.5. Prumove i prugetti sinematugrafichi è audiuvivivi chi rispettanu l'ambiente

Favoriser les projets cinématographiques et audiovisuels respectueux de l'environnement

En 2017, dans le cadre de la délibération n° 17/285 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement des aides relatifs à l'action culturelle de la Collectivité de Corse, et en 2018, dans le cadre de la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse, des modifications ont été apportées au règlement du fonds d'aides à la création pour prendre en compte les possibilités offertes par les évolutions réglementaires du CNC, notamment en faveur des œuvres dites difficiles. En 2019, une augmentation du plafond d'aide à la production de longs-métrages cinématographiques a été actée par la délibération n° 19/418 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019. Dans le cadre de cette délibération, l'Assemblée de Corse a également approuvé les modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco Migliurenza » représentant un bonus de 15 % du montant de la subvention aux productions s'engageant sur un tournage écoresponsable.

Le bonus d'éco production nommé « Ecomigliurenza » concerne les mesures 4.7 (aide à la production de longs métrages cinéma), 4.9 (aide à la production de séries) et 4.11 (aide à la production de téléfilms) du règlement des aides pour la Culture.

La société de production doit adresser avant le premier jour du tournage un courrier au Président du Conseil exécutif de Corse demandant à bénéficier de la bonification de 15% de la subvention dans le cadre de sa démarche d'éco production.

Par ce courrier, elle s'engage à respecter au plus près le cahier des charges de préconisations environnementales adaptées au territoire mise en place par l'Office de l'Environnement de Corse et un certain nombre de préconisations des 8 fiches métier de la grille d'éco-conditionnalité.

Un contrôle est effectué par les offices et directions concernés de la CDC (Office de l'environnement et Corsica Pôle Tournages de la Direction de la Culture) pour vérifier la bonne application des engagements détaillés sur la grille d'éco-conditionnalité.

La réalisation des préconisations de la grille d'éco-conditionnalité fait l'objet d'une notation :

0 : engagement non réalisé

0,5 : engagement réalisé partiellement

1 : engagement réalisé

Pour l'obtention du bonus d'Ecomigliurenza, un minimum d'engagement sur 3 préconisations par fiche métier de la grille d'éco conditionnalité (8 fiches métier) est requis, pour un total global d'au moins 34 points.

Un bilan détaillant la mise en œuvre de ces engagements accompagné de justificatifs financiers ou visuels sera également demandé au producteur. Ses pièces serviront de base à la rédaction du rapport au Conseil exécutif de Corse proposant l'obtention du bonus et portant individualisation du complément de subvention.

Le versement de ce bonus d'éco production se fera concomitamment au versement du solde dans le cadre d'un avenant à la convention d'aide à la production signée entre la Collectivité de Corse et la société de production.

Afin d'identifier dans un 1^{er} temps cette démarche, en partenariat avec la communication institutionnelle de la CdC, l'office de l'environnement, un label va être créé en 2024 puis, il est prévu dans un 2nd temps, d'étendre ce label à l'ensemble de la CdC, des agences et offices.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

Tournages ayant sollicité l'aide de la CDC sur l'Ecomigliurenza (15% du montant de la subvention) depuis la mise en place de l'écobonus en 2019 :

"Des lumières dans la nuit", long-métrage de Fabrice Prével-Cléach / bonus obtenu

"Dirty Difficult Dangerous", long-métrage de Wissam Charaf / bonus rejeté

"Le flambeau", série Canal + de Jonathan Cohen / bonus obtenu

"Le retour", long-métrage de Catherine Corsini (en cours de traitement)

"Plaine orientale" série Canal + de Pierre Leccia (en cours de traitement)

"Inestimable" long-métrage d'Eric Fraticelli (demande en cours/tournage 2023) / demande retirée par la production (trop d'engagements)

"Un mohican" long-métrage de Frédéric Farrucci (en cours de traitement)

"Le royaume" long-métrage de Julien Colonna (en cours de traitement)

"Les bodins" série fiction de Thierry Binisti (en cours de traitement)

L'accompagnement des acteurs de la culture :

En relation avec la Direction de la Formation de la CDC et en partenariat avec l'AFDAS, un CTOP Culture -Contrat Territorial d'Objectifs et de Progrès- a été établi pour la période 2021-2024 afin d'accompagner les acteurs de la Culture au sens large (spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, arts visuels, livre et lecture) à se professionnaliser notamment dans le domaine de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

De plus, à compter du 31 mars 2023, les producteurs d'œuvres cinématographiques (long et court métrage) et d'œuvres audiovisuelles (série et unitaire), appartenant au genre de la fiction et du documentaire, devront fournir obligatoirement au CNC un bilan carbone des œuvres au moment de leurs demandes d'aides.

L'objectif est de permettre aux techniciens de l'audiovisuel et du cinéma d'être formés pour pouvoir accueillir un tournage dans les meilleures conditions en veillant d'une part à la préservation du territoire et d'autre part, à l'optimisation d'accueil des sociétés de production sur le territoire en lien avec les obligations du CNC.

Par cette mesure (fourniture du bilan carbone), le CNC vise à accompagner les professionnels vers une transformation plus responsable des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, et de les sensibiliser à l'impact environnemental de leurs activités, de les aider à le réduire et de faire de l'éco-responsabilité des productions françaises un enjeu d'attractivité internationale.

Un bilan carbone prévisionnel doit être transmis au stade du devis de production, puis un bilan définitif détaillé au stade du devis final de production. L'élaboration de deux bilans permet de fournir au CNC des données chiffrées sur l'impact environnemental des activités de création des œuvres, mais aussi d'accompagner la transformation du secteur vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Le bilan carbone prévisionnel permet ainsi aux producteurs d'évaluer les émissions de CO2 correspondant aux grands postes de dépenses (transports, hébergement, moyens techniques, post-production, gestion des déchets, repas...), et de fournir des éléments essentiels pour adapter les tournages à une stratégie bas carbone. Le bilan définitif de l'œuvre permet de constater les écarts entre le prévisionnel et le définitif, et ainsi d'observer les économies réalisées par la stratégie bas carbone mise en place.

Ainsi, par anticipation, le 05 avril 2022, une 1^{ère} journée de formation organisée par le service promotion formation, dans le cadre du CTOP Culture, avec Ecoprod, la DREAL et l'Office de l'environnement de la Corse a permis de sensibiliser une quinzaine de techniciens sur le thème « territoire et enjeux environnementaux ».

Dans la continuité de la démarche et à la suite des mesures obligatoires du CNC, 4 journées de formations ont été organisées en février 2023 (2 jours à Ajaccio + 2 jours à Bastia) par le service promotion formation de la CDC, en partenariat avec l'AFDAS. Elles ont été dispensées par la CST (Commission supérieure technique de l'image et du son) et ont ainsi permis de former une vingtaine de techniciens du territoire (producteurs, directeurs de production, chefs de poste cinéma, ...) à l'utilisation de l'outil de mesure du bilan carbone. Cet outil a été rendu obligatoire par le CNC depuis le 31 mars 2023.

Ces formations ont permis aux sociétés de production corses et aux techniciens de l'audiovisuel et du cinéma qui ont pu en bénéficier, d'appréhender l'outil de mesure afin de répondre aux obligations du CNC.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le rendu de ces 2 bilans conditionnera les aides du CNC.

Mise en place d'une application informatique

Afin de veiller au respect des réglementations visant à la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et ressources, un partenariat avec la DREAL a été initié en 2018 par Corsica Pôle Tournages.

L'objectif est de pouvoir accueillir un tournage dans les meilleures conditions en veillant d'une part à la préservation du territoire et d'autre part, à l'optimisation d'accueil des sociétés de production sur le territoire.

Au regard des différents gestionnaires responsables des réglementations en fonction des lieux de tournages sur l'ensemble du territoire, une application informatique de traitement dématérialisé des demandes pour une simplification des démarches administratives notamment dans le cadre de l'accueil d'un tournage est en cours de création.

Pour complément d'information, dans un 1^{er} temps, ce projet initié par la DREAL devait à ce titre bénéficier d'un financement par son Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ; dans un 2nd temps, le Ministère a souhaité prendre directement à sa charge le marché correspondant à la création de cette application au vu de l'intérêt de celle-ci.

Fin 2023, l'application a été créée sur la base de 2 outils ce qui ne répond pas à notre demande initiale.

Ainsi, il a été convenu de travailler avec les services de la Direction du digital et des systèmes d'information de la CdC début 2024 afin de trouver une solution pour finaliser ce projet (60 000 € ont été provisionnés en investissement par le service Promotion formation de la direction de la Culture).

Une société de production qui souhaiterait venir tourner un film en Corse (ou organiser une manifestation culturelle ou sportive) devra renseigner, par le biais d'une application informatique, les différents lieux de tournages pressentis ce qui générera une demande d'autorisation de tournage par mail aux gestionnaires du/es lieu/x concerné/s.

La création de cet outil est un axe majeur d'amélioration et de professionnalisation de l'accueil des tournages aussi bien dans les démarches administratives que dans la gestion du respect de la préservation environnementale du territoire.

Accompagnà a transizione ecologica di i festivali di dimensione territoriale

Accompagner la transition écologique des festivals de rayonnement territorial

Cet accompagnement des acteurs de l'événementiel culturel se fait en lien avec la Charte des festivals de rayonnement territorial de Corse

Chaque année, un nombre important de festivals et de manifestations à caractère culturel est organisé en Corse. Les plus gros événements subventionnés par la Collectivité de Corse sont adhérents à la Charte des festivals de rayonnement territorial de Corse. Cette dernière les engage sur les sur leur durabilité.

Les objectifs poursuivis :

Mettre en œuvre notamment pour les festivals les plus importants très énergivores, des actions liées au développement durable at à la lutte contre le réchauffement climatique pour limiter son impact et à évaluer leur action en faveur de la protection de l'environnement et à rechercher activement les moyens de l'améliorer, en réfléchissant notamment à :

- Économiser les ressources (eau, électricité, papier etc...) à tous les niveaux de l'organisation,
- Utiliser des outils de mesure et de suivi des consommations d'énergie,

- Mettre en place une action de tri sélectif sur les sites des festivals pour encourager les festivaliers comme les équipes à trier leurs déchets,
- Privilégier l'utilisation de vaisselle réutilisable (Ex : Utiliser des écocup www.bichjeru.corsica),
- S'assurer que l'implantation de l'événement ne porte pas atteinte à une aire protégée ou autre espace assimilé,
- Contrôler la capacité des sites à accueillir une certaine jauge de public,
- Observer l'état des environs du site avant et après la manifestation,
- Adapter l'ampleur de l'événement au territoire,
- Mettre en place un système de transport partagé pour le public (co-voiturage, transport public etc...) ;
- A faire appel autant que faire se peut aux prestataires locaux (pour la location de matériel technique, pour la restauration, ...)
- A mettre en avant les prestataires de services, acteurs du développement local (hôtels, auberges de jeunesse, campings, commerces alentours, ...).

Les organisateurs de festivals se trouvent en difficulté pour appliquer un certain nombre de mesures prévu par la Charte qui nécessite la mise en réseau de plusieurs acteurs et autorités comme le tri sélectif, le transport public, les toilettes sèches...

A ce jour, l'application de la Charte n'a pas fait l'objet d'une évaluation faute d'indicateurs concrets et de compétences mais également de l'intervention nécessaire d'une pluralité d'acteurs.

5.6. Sviluppà l'ecunomia sociale è sulidaria in Corsica Développer l'économie sociale et solidaire en Corse

Deux délibérations régissent ce champ d'action :

- Délibération n°19/471 AC de l'Assemblée de Corse en date du 19 décembre 2019 approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse
- Délibération n°21/177 AC de l'Assemblée de Corse en date du 28 octobre 2021 portant approbation d'un guide des aides instituant une évaluation qualitative des projets susceptibles d'être aidés par l'ADEC.

Cette politique qui s'inscrit dans le cadre de la loi Economie Sociale et Solidaire adoptée fin juillet 2014 et qui encourage un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, fonde une stratégie de croissance plus robuste, donne aux salariés le pouvoir d'agir et soutient le développement durable local.

Les objectifs sont les suivants :

- Le pilotage et la gouvernance régionale du secteur pour améliorer sa visibilité et sa reconnaissance
- L'accompagnement et la promotion de l'entrepreneuriat coopératif ;

- L'optimisation des partenariats financiers ;
- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique ;
- Le financement des projets et des structures de l'ESS ;
- L'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables et défavorisés ;
- L'amélioration des conditions de travail dans les entreprises ;
- L'innovation sociale dans les territoires ;
- L'animation des réseaux de l'ESS.

Soutien aux structures d'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Ecnunia Suciale è Sulidaria : Sustegnu a e Struttura d'Accumpagnamentu » lancé en 2021 : pilotage, suivi et paiement des conventions pluriannuelles de 4 structures de l'ESS :

CRESS Corsica pour la mise en œuvre de ses actions à hauteur de 125 5000 €/an qui ont pour objectif de représenter les entreprises de l'ESS, développer les projets de l'ESS, animer le réseau ESS, travailler sur la stratégie territoriale ESS, observer et promouvoir l'ESS en Corse et former les acteurs de l'ESS.

Corse Active Pour l'Initiative pour la dotation des fonds d'intervention du Dispositif Local d'Accompagnement et du Dispositif ACCESS/Fabrique à Initiatives pour un montant de 200 000 €/an. Ont été conventionnés 30 accompagnements individuels et 40 accompagnements collectifs dans le cadre du DLA et 7 accompagnements Access et 3 accompagnements Fabrique à Initiatives.

A Prova, antenne du Cismonte à hauteur de 40 000 € par an pour mettre en œuvre des tests d'activité, des business game et des actions liées à l'émergence de projets.

Coopérative Work in Scop à hauteur de 120 000 € qui a pour objectif d'accompagner 70 entrepreneurs dans le cadre d'un CAPE et d'effectuer 30 pré-tests.

Soutien à Entreprendre Pour Apprendre dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens sur 5 ans qui a pour objet de développer d'esprit d'entreprendre chez les jeunes. Sur l'année scolaire 2022/2023, ce sont 25 mini entreprises qui sont mises en place ce qui représente 474 jeunes sensibilisés pour une dotation de 132 000 €.

Lancement d'un appel à projets « Ecnunia suciale e sulidarita » du 5 décembre 2022 au 27 janvier 2023 pour soutenir des projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

- L'insertion par l'activité économique
- L'économie circulaire
- L'alimentation durable
- La mobilité durable et inclusive
- La commande publique responsable
- L'insertion des travailleurs handicapés
- L'innovation sociale

Ce sont 13 projets qui ont été retenus et présentés en bureaux en 2023 pour un montant total de 398 160,12 €.

Les actions poursuivies ont été les suivantes :

- Conférence territoriale de l'ESS le 8 juin 2023 à Aiacciu : La loi de juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire prévoit la réunion, dans chaque région, une fois tous les deux ans, d'une conférence de l'économie sociale et solidaire coprésidée par l'État

et la Région. Elle a pour objet de faire le point et d'échanger sur les orientations, les moyens et les résultats des politiques locales de soutien et de développement des entreprises de l'ESS. L'ADEC a été partenaire de cette belle manifestation aux côtés de la CRESS, qui a réuni 168 participants, un animateur et 20 intervenants. La matinée a été consacrée à l'état des lieux de l'ESS en Corse et l'après-midi dédiée à 2 tables rondes.

- Programme Erasmus + : La Collectivité de Corse a été accréditée en janvier 2022 au programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes » avec comme ligne directrice la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse. L'ADEC a intégré le consortium pour l'année 2023/2024 et un AMI a été lancé pour les mobilités 2023-2024 en juin 2023. L'ADEC a participé aux mobilités relatives à la gestion des déchets plastiques marins en Grèce en septembre 2023 et à la gestion des déchets de l'agriculture en Espagne en décembre 2023.
- Diverses actions d'animation et de représentation dont la participation aux comités d'engagement de CAPI, aux CRIAE et autres réunions.

Ciffri essenziali / Chiffres clés (source INSEE 2019)

L'ESS représente :

- 1 040 établissements employeurs, dont 85,3 % sont des structures associatives, 8,1 % des coopératives et 6,5 % des mutuelles
- 8 064 emplois salariés de l'économie sociale et solidaire, soit 10,7 % de l'ensemble des emplois du secteur privé, 6 889 équivalents temps plein (ETP) et 71 % des emplois féminins

A terza cunferenza territoriale di l'ecunomia suciale è sulidaria (l'8 di ghjugnu di u 2023)

La 3^{ème} conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire (8 juin 2023)

Organisation de la 3^{ème} conférence régionale de l'ESS, co-pilotée par la Collectivité de Corse et l'Etat, en lien avec la CRESS Corsica. Cette conférence est représentative de la diversité des acteurs de l'ESS (entreprises, réseaux, collectivités, financeurs, chercheurs, etc) et réunit l'ensemble des acteurs.

L'objectif est de créer un espace d'échange et d'animation sur les actions, les moyens, les résultats des politiques locales de développement et de fixer les orientations à venir.

Cette conférence régionale de l'ESS fait suite à l'article 8 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie sociale et solidaire (ESS) qui stipule qu'au moins tous les deux ans, le représentant de l'État dans la région et le président du conseil régional organisent une conférence régionale de l'ESS à laquelle participent notamment les membres de la chambre régionale de l'ESS (CRESS), les réseaux locaux d'acteurs de l'ESS, les représentants des collectivités territoriales concernées ainsi que les partenaires sociaux concernés.

L'ESS est constitué de 1040 établissements employeurs. 8064 emplois salariés dont 6890 sonten équivalent temps plein.

Le poids de l'ESS, dans l'emploi général privé, est de 10,7 %.

La Corse se situe parmi les régions de France métropolitaine où la part de l'ESS y est la moins élevée.

71 % des emplois sont féminins, alors qu'en Corse au moins un emploi sur deux est occupé par une femme. On retrouve cette surreprésentation de femmes par la présence importante de structures de l'ESS dans le domaine d'activité où les emplois féminins sont traditionnellement élevés : comme l'éducation, la santé et l'action sociale.

Alors l'ESS en Corse se constitue de 887 associations qui emploient 6517 salariés, 84 coopératives qui emploient 977 salariés et 68 mutuelles qui emploient 569 salariés.

On compte à la fois plus d'établissements et d'emplois dans le nord de l'île qu'au sud.

Au nord, nous avons 608 établissements, contre 432 dans le sud, 4476 salariés au nord contre 3588 au sud et 5,5 % de l'emploi du département de Haute-Corse, contre 4% dans l'emploi du département de Corse-du-Sud.

Alors la répartition de l'ESS dans l'emploi privé au sein des intercommunalités, elle oscille entre 4,9 % au sein de la communauté de communes sud corse à 20,8 % en ouest Corse.

Dans les territoires éloignés, fragilisés où les taux de chômage et de pauvreté sont les plus importants, l'ESS sait répondre aux besoins spécifiques des populations et représente un levier d'emploi grâce à l'implantation de ses établissements sociaux et sanitaires, ses services d'aide à domicile ou ses activités de soutien à l'économie.

Les secteurs d'activité de l'ESS sont nombreux. Et cette économie oeuvre singulièrement dans le tertiaire avec la majorité de ces structures qui réalisent des activités de services.

En termes d'effectifs, le secteur de l'action sociale s'impose largement avec 4400 salariés, soit près de 55 % de l'ensemble de l'ESS qui se répartissent dans 207 établissements.

Les activités financières et assurances : 80 établissements d'entre eux appartiennent à l'ESS et emploient plus de 750 salariés.

En nombre de structures, les sports et loisirs sont en seconde position avec 179 établissements et recrutent 350 salariés.

Concernant les âges des salariés de l'ESS :

Cette pyramide des âges en forme de champignon nous indique que le salariat de l'ESS est constitué majoritairement de personnes qui partiront bientôt à la retraite. Cette économie se compose donc d'un salariat vieillissant.

En chiffres : 37,5 % de salariés de l'ESS partiront à la retraite dans les années à venir.

Nous avons 2107 femmes et 892 hommes. 50 % des salariés concernés par le départ à la retraite sont dans le secteur de l'action sociale, dont 757 des aides à domicile.

Concernant les métiers les plus en tension, avec plus de la moitié de leurs effectifs qui partiront à la retraite, ce sont 71 % des médecins salariés, près de 54 % des cadres de l'intervention socio-éducative et près de 52 % des cadres des services administratifs et financiers.

L'ESS est donc confronté à un besoin accru d'optimiser la formation et le transfert de compétences dans ses secteurs les plus concernés afin d'éviter des situations de déficit d'effectifs, notamment dans les domaines d'activité où l'économie sociale et solidaire est une actrice incontournable.

Cette 3ème conférence régionale a permis de co-construire un événement ancré sur les territoires, permettant à chacun de contribuer pour davantage faire converger les politiques publiques et l'esprit d'initiative et d'entreprendre dans l'ESS autour :

- De la mobilité inclusive et durable
- De la silver économie
- De l'économie circulaire
- De l'égalité entre les sexes
- Des transitions environnementales et sociales
- D'une commande publique responsable.

5.7. Sviluppo a una cumanda publica chi sia un motore di e transizione è prumovi l'accessu di l'impresa lucale

Développer une commande publique motrice des transitions et favorisant l'accès des entreprises locales

Le droit de la commande publique pose les bases juridiques de la mise en œuvre du développement durable dans les marchés publics selon 3 objectifs : économiques, environnementaux, sociaux (Articles L2111-1 à L2111-3, L2113-12 à L2113-16, D2111-3, R2113-7 à R2113-8).

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la promotion des achats responsables au niveau de leurs marchés publics et de la gestion du quotidien.

Dès sa création au 1er janvier 2018, la Collectivité de Corse, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'insérer une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique dans le cahier des charges de ses marchés publics.

Ainsi, en facilitant un retour à l'emploi des publics en difficultés, la CDC contribue avec les autres acteurs territoriaux à générer une dynamique locale de l'emploi et de la croissance.

L'achat public doit favoriser également la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété et d'amélioration continue. Il est aussi un levier pour impulser la transition écologique du territoire par l'insertion de clauses et critères environnementaux, pour favoriser le soutien du réemploi et du recyclage, l'incitation à l'usage des éco-matériaux et la maîtrise des déchets de chantier.

Dès février 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) visant à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire au sein notamment des achats publics vient renforcer les dispositions prévues au Code de la Commande Publique. La loi AGEC définit des obligations d'achats annuels de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées depuis le 1er janvier 2021.

L'ambition de faire de la commande publique le moyen de la transition sociale et environnementale s'est poursuivie avec la publication du Plan national pour des achats durables 2022-2025 (PNAD). Véritable feuille de route nationale, le PNAD a pour

vocation de fixer des objectifs et d'organiser des actions en faveur de l'achat public socialement et écologiquement responsable

De plus, la loi Climat et résilience publiée le 24 août 2021 inclut plusieurs mesures à destination de la commande publique et accompagne les actions du PNAD. Elle prévoit une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable dans la formalisation du besoin (spécifications techniques), les caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution, et des considérations relatives à l'environnement dans les conditions d'exécution. Toutes ces mesures entreront en vigueur au plus tard le 22 août 2026.

Le décret d'application de l'article 35 de la loi « Climat et résilience » du 2 mai 2022 abaisse le seuil de soumission à l'obligation d'élaborer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) à 50 M€ HT. Pour l'année 2022, le montant des achats réalisés par la Collectivité de Corse a été évalué à 100 458 295 euros HT.

La réglementation d'abord incitative se veut maintenant contraignante et impose aux acheteurs publics de se saisir des enjeux de l'achat responsable dans un délai relativement restreint. Tous les marchés peuvent faire l'objet de l'intégration d'une clause de développement durable. En conséquence, la Collectivité de Corse a par anticipation pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les futures obligations législatives.

A cet effet, le Corsican Business Act (CBA) et le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) portés par la Direction de la Stratégie et de l'innovation, ont été votés à l'unanimité par l'assemblée de Corse respectivement lors des séances du 2 juin et du 21 Décembre 2022. Le CBA vise dans ses principes 4 et 5 à développer l'achat de proximité durable et à soutenir l'emploi local et le lien social par l'achat responsable. Le SPASER rassemble toutes les dispositions nécessaires à la définition d'un plan stratégique pour la mise en place d'une démarche d'achats responsables.

La mise en œuvre opérationnelle du CBA et du SPASER est confiée à la Direction de la Commande Publique en lien avec les services techniques.

Afin d'assurer un déploiement efficace de mesures prévues par ces deux documents, une phase de tests est réalisée par la Direction Générale Adjointe en charge du patrimoine de la Collectivité des moyens généraux et de la commande publique. Aucun marché de la DGA n'est publié sans comporter une clause sociale ou environnementale sauf demande de dérogation dûment justifiée. L'évaluation de la phase test est toujours en cours.

Objectifs poursuivis d'ici 2025 (objectifs 1 et 2 du PNAD) :

- 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale ;
- 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale.

Description détaillée des clauses sociales et environnementales : La dimension sociale peut prendre la forme d'un critère d'attribution du marché, elle peut aussi être directement intégrée dans l'exécution du marché public, soit en réservant un marché public

ou un lot d'un marché public à des structures employant des personnes éloignées de l'emploi ou bien en prévoyant que le titulaire s'engage sur des heures d'insertion.

C'est cette dernière option qui a en priorité été mise en œuvre par la CDC. La clause sociale d'insertion peut être définie comme une condition d'exécution d'un marché public permettant de réserver une part des heures de travail générées par le marché à la réalisation d'une action d'insertion. Les entreprises qui répondent à ces marchés doivent respecter cette clause. Parallèlement un travail est en cours pour réserver certains lots de nos marchés aux structures d'insertion (marchés réservés).

Lorsque l'objet du marché comporte une dimension environnementale, comme une prestation de services de restauration avec des produits issus de l'agriculture biologique, cela donne lieu à l'inscription d'au moins une clause contractuelle dans le marché.

La dimension environnementale peut être prise en compte dans les spécifications techniques. Cela peut se faire par la définition d'exigences équivalentes à celles des écolabels, des exigences de performance ou de méthodes et processus de production. Elle peut également être prise en compte dans les conditions d'exécution du marché.

Un ou plusieurs critères d'attribution liés aux conditions environnementales peuvent être intégrés dans le marché, assortis d'au moins une clause contractuelle associée aux critères. Il peut s'agir des performances en matière de protection de l'environnement, du coût global d'utilisation, des coûts tout au long du cycle de vie... Les critères environnementaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le 1^{er} Comité de Pilotage Commande Publique Responsable (CPCPR) organe stratégique de suivi de la mise en œuvre du SPASER, s'est tenu le 25 octobre 2023. Il a principalement acté la programmation annuelle des actions et objectifs pour les années N et N+1.

Pour optimiser ce travail, il a fallu mettre en place une collaboration renforcée entre les services opérationnels et la Direction de la Commande Publique en amont de la rédaction des pièces des marchés, dès la définition du besoin. Les champs d'action de SPASER et du CBA ont été étendus au périmètre des agences et offices de la Collectivité de Corse.

Pour cela, chaque agence, chaque office et chaque Directeur Général Adjoint de la CDC a désigné un référent SPASER au sein de son effectif. Ces référents participent à la rédaction de la partie technique des clauses de développement durable dans les dossiers de consultation des entreprises, principalement concernant le volet environnemental. Ils sont l'interlocuteur privilégié des agents du service Achats Responsables et Assistance juridique à l'exécution des marchés au sein de la Direction de la Commande Publique pour le suivi de ces clauses durant l'exécution des marchés. Les référents SPASER constituent le Comité technique « achats et développement durable » (CTAD), organe de suivi de l'exécution du SPASER qui se réunira au maximum une fois par trimestre.

Un plan de formation adapté est prévu pour l'ensemble des parties prenantes du projet. Deux sessions de formation ont eu lieu en 2022 : « L'intégration de considérations sociales dans les marchés publics : clauses sociales et marchés réservés » et « Appréhender la réglementation du développement durable dans les marchés publics ». Une autre session de

formation concernant le calibrage des clauses sociales et la mise en œuvre des marchés réservés a été réalisée au mois de mai 2023. La programmation pour l'année 2024 est en cours de finalisation.

Les résultats :

- 35 000 heures d'insertion ont été intégrées dans les procédures des marchés lancés en 2023, 8 300 heures ont été réalisées ;
- Sur 25 marchés comportant une clause sociale, 12 personnes ont été embauchées en CDI entre 2021 et 2023 ;
- 10,8 % des marchés publiés en 2023 comportent des conditions d'exécution à caractère social ;
- 25,4 % des marchés publiés en 2023 comportent des conditions environnementales ;
- 3 marchés ont été réservés aux entreprises de l'Insertion par l'Activité Economique.

Integrazione in i mercati pubblici di criterii relativi à l'ambiente : U casu di a Direzione pè a gestione di i materiali rutulanti è di mezi meccanizati

Insérer des critères environnementaux dans les marchés publics - Le cas de la direction de la gestion des moyens roulants et des moyens mécanisés

A l'instar des années précédentes la DGMRMM a poursuivi les actions engagées en faveur du développement durable dans le domaine de la gestion des moyens roulants et des moyens mécanisés.

Ainsi depuis le dernier trimestre de l'année 2022, faisant partie de la DGA Test pour ce qui concerne l'insertion des clauses environnementales dans les marchés publics, les considérations relatives à l'environnement ont été prises en compte et insérées aux Cahiers de Clauses Techniques Particulières des marchés et contrats dans les conditions de candidature et d'exécution.

D'autre part, dans le cadre de ses marchés d'enlèvement des déchets dangereux et non dangereux, la DGMRMM a mis en place une gestion optimisée en imposant aux titulaires une traçabilité en matière prise en charge de gestion, de tri, de gestion et de valorisation des déchets la déclinaison de leurs filières de traitement.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

- Sur les 39 marchés publics attribués en 2023, 32 comportaient des clauses environnementales.
- Pour les marchés d'enlèvement des déchets **non dangereux** : 3,08 tonnes de ferrailles et 2,66 tonnes de déchets industriels banals (DIB : déchets en mélange non inerte et non dangereux produits par les activités habituelles d'un professionnel) ont été traités.
- Pour les marchés d'enlèvement des déchets **dangereux** : 5 fûts de 200 l de mélange essence-gasoil, 3 caisses palettes de 600l d'emballages souillés, 2 fûts de 200l de filtres divers (air, pollen, clim), 2 fûts de 200 l d'aérosols, 5 fûts de 200l de filtres à huiles et à carburants et 1 pompage de la cuve de 1 000 l d'huile moteur usagés ont été traités.

Le cas de l'Office des Transports de la Corse

L'ensemble des offices ont pu mettre en place des mesures anti-gaspillage et ont tous intégré dans leurs marchés publics des critères environnementaux comme c'est le cas de l'OTC.

À la suite de l'évaluation approfondie de ses opérations, l'OTC a entrepris un examen détaillé en vue d'intégrer des pratiques écologiques dans ses marchés publics et de favoriser la location de véhicules hybrides. L'objectif principal de cette initiative était de réduire l'empreinte environnementale globale de l'organisation.

Actions Intégrées pour la Durabilité :

Marchés Publics Écologiques : L'OTC a révisé ses politiques de marchés publics pour inclure des critères écologiques dans le processus d'approvisionnement. Cela a permis de favoriser l'achat de produits respectueux de l'environnement, encourageant ainsi des pratiques durables au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Flotte de Véhicules Électriques : En complément, l'OTC a pris des mesures pour intégrer des véhicules hybrides dans sa flotte de véhicules de service, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre associées à ses opérations de transport.

En mettant en œuvre ces actions, l'OTC aspire à réduire significativement son impact environnemental global. Ces actions témoignent de la responsabilité environnementale de l'OTC, qui contribue activement à la préservation de l'écosystème local et à la promotion d'un mode de vie respectueux de l'environnement.

Comment la Collectivité de Corse contribue aux objectifs de développement durable ?

Objectif de Développement Durable	Finalité	Page du rapport
		
Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels	1	9
Mettre en place un accompagnement pluri professionnel auprès des familles vulnérables	3	74
Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement	4	85
Améliorer l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés	4	93
		
Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement	4	85
Développer l'économie sociale et solidaire en Corse	5	122
		
Mettre en œuvre une politique de sécurité sanitaire : l'action des laboratoires	2	40
Maintenir les équilibres des territoires pour favoriser à un accès à la santé pour tous	3	69
Renforcer l'attractivité et le soutien aux territoires de l'intérieur et de la montagne	3	71
Bien vieillir chez soi	4	90
		
Renforcer les politiques en faveur de la langue corse vers un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme	3	63
Eduquer au développement durable	4	78
Donner la parole aux jeunes : Les assises de la jeunesse 2023	4	80
Sensibiliser les individus aux problématiques de l'écologie et du développement durable	4	82

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 		
Mieux repérer, accueillir et prendre en charge les femmes victimes de violences	4	90
Adapter les modes d'organisation du travail : la généralisation du télétravail à la Collectivité	4	94
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 		
Garantir la conformité sanitaire de la production en eau potable dans les communes rurales	2	23
Apporter une assistance technique aux communes et EPCI pour GEMAPI	2	37
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 		
Maîtriser la demande en énergie et accompagner le développement des énergies renouvelables	1	12
Mise en œuvre de la Station de pompage-turbinage innovante de Teppe Rosse	2	25
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 		
Favoriser le retour à l'emploi par l'accompagnement	4	85
Améliorer l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés	4	93
Soutenir la politique territoriale du travail et de l'emploi en Corse	5	117
Développer l'économie sociale et solidaire en Corse	5	122
Développer une commande publique motrice des transitions et favorisant l'accès des entreprises locales	5	126
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 		
Améliorer le réseau routier	3	73
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 		
Mettre en place un accompagnement pluri professionnel auprès des familles	3	74

vulnérables		
Donner la parole aux jeunes : l'enquête égalité femmes/hommes chez les 11-30 ans	4	81
Permettre l'accès à un accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA	4	84
Soutenir et favoriser les actions pour la protection de l'enfance	4	91
		
Améliorer la connaissance des différents flux de déchets	2	58
Favoriser l'économie circulaire et réduire la production de déchets	2	59
Renforcer la prise en compte du développement durable dans les opérations d'acquisitions et de portage	3	66
Favoriser l'accès au foncier et au logement des ménages	3	69
		
Promouvoir une agriculture durable et de proximité	5	99
Promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement	5	112
Orienter l'action économique vers les transitions écologique et sociale des entreprises	5	115
Favoriser les projets cinématographiques et audiovisuels respectueux de l'environnement	5	118
Insertion de critères environnementaux dans les marchés publics	5	129
		
Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels	1	9
Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments d'enseignement de la Collectivité de Corse	1	14
Favoriser l'intermodalité des transports par le développement des services ferroviaires	1	16
Développer la mobilité active et électrique	1	18
Rénover l'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie et les pollutions lumineuses	1	19
Améliorer les performances énergétiques des bâtiments de la Collectivité et de ses agences et offices	1	20
Le réseau d'observation du littoral	2	32
La gestion des banquettes de posidonies sur les plages	2	35

14 VIE AQUATIQUE 		
Le plan de gestion de la RNBB 2023-2035	2	44
Etudier l'ADN environnemental	2	50
Protéger la mer et exploiter durablement ses ressources	2	51
15 VIE TERRESTRE 		
Préserver et valoriser les milieux naturels	2	26
Gérer la fréquentation de l'île Lavezzi	2	42
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales	2	45
Mettre en place une stratégie de conservation de la flore	2	47
Suivis ornithologiques menés sur le périmètre de la Riserva Naturale di l'Isule di Capicorsu (RNICC) : Focus sur le Cormoran huppé de Méditerranée	2	48
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 		
Mieux repérer, accueillir et prendre en charge les femmes victimes de violences	4	90
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 		
Gérer la fréquentation de l'île Lavezzi	2	42
La 3ème conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire (8 juin 2023)	5	124

